

Vallée de Somme

Une vallée idéale



CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 26 JUIN 2019

MISSION INFRASTRUCTURES

Commission n° 1

Rapport n°

DIRECTION GENERALE ADJOINTE Equipement du département

OBJET DU RAPPORT : UNE NOUVELLE STRATEGIE POUR FAIRE DE LA VALLEE DE SOMME, UNE VALLEE IDEALE

Après avoir rappelé comment la Somme est une vallée structurante, inscrite de longue date dans des politiques publiques du Département (I), le présent rapport présente les fondements d'une nouvelle stratégie, qui vise à faire de la Vallée de Somme une nouvelle destination touristique de renom (II), concrétisée sous la forme d'un parcours idéal (III).

Ce rapport a été établi à l'issue d'une analyse prospective confiée à la SEM Amiens Aménagement début 2019, dont les conclusions figurent en annexe, qui a été couplée à un travail d'analyse et de propositions conduit par les services du Département, de l'EPCC Somme Patrimoine et de Somme Tourisme.

I - LA SOMME, UNE VALLEE STRUCTURANTE INSCRITE DE LONGUE DATE DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES DU DEPARTEMENT

Le fleuve Somme donne son nom au département et constitue l'épine dorsale de son développement depuis l'Antiquité (1). Canalisé au XIX^{ème} siècle, il fait l'objet d'une profonde mutation à la fin du XX^e siècle, menée sous l'impulsion du Conseil départemental (2). Avec le Grand Projet Vallée de Somme, qu'il lance en 2009, le Département marque un premier changement d'échelle en intégrant toute la vallée dans un territoire de projet (3). Dix ans après, les atouts à valoriser permettent d'envisager une nouvelle ambition (4) pour accroître les retombées sur tout le territoire.

1) La Somme, fleuve éponyme du département, support historique de son développement

La Somme prend sa source à Fonsomme dans l'Aisne, en amont de Saint Quentin. Après un parcours de près de 250 km, elle rejoint la mer à Saint-Valery-sur-Somme. Le fleuve structure totalement la géographie du département de la Somme, avec ses 14 affluents et son bassin versant recouvrant la majeure partie de la surface départementale. Il traverse les principales villes du département et plus de 70 % des habitants vivent à moins de 5 km de ses rives.

Grâce à son débouché maritime, et à sa proximité avec Paris et l'Angleterre, la Somme constitue depuis le Moyen âge un axe d'échanges commerciaux très important (route de l'étain, du sel, industrie textile, commerce agricole ...). C'est d'ailleurs ce qui justifie la construction du Canal de la Somme, inauguré au début du XIX^{ème} siècle. Jusqu'à la première moitié du XX^{ème} siècle, le canal contribue très largement au développement économique du territoire, et en particulier à l'essor industriel d'Amiens, d'Abbeville, de Corbie ou de la vallée de la Nièvre par exemple.

L'ensablement de la baie de Somme, conjugué à la concurrence de modes de transports ferroviaires puis routiers, conduisent inéluctablement au déclin de la navigation commerciale sur le canal. En 1992, l'État opère le transfert de la gestion de cette voie d'eau à la Région, laquelle la concède ensuite au Département.

2) Le Canal de la Somme : l'histoire d'une mutation impulsée par le Conseil départemental

Depuis les années 1990, l'infrastructure de transports devient progressivement un support pour le développement des activités de loisirs comme la pêche, et pour le tourisme fluvial. L'installation à Cappy, en 1994, de la seule base de location de bateaux habitables sans permis au Nord de la France marque cette transition.

C'est aussi à cette époque que le Département développe son action en faveur des espaces naturels sensibles grâce à une politique foncière volontariste destinée à corriger certaines erreurs du passé (mitage, villégiature anarchique ...), mais aussi à sauvegarder et à mettre en valeur cette vaste tourbière alcaline reconnue au plan européen. La beauté des paysages du fond de vallée fait l'objet d'une réelle prise de conscience, comme le souligne d'ailleurs l'ouvrage intitulé « *le Canal de la Somme, un ouvrage d'art comme une invitation à découvrir le paysage* », réalisé par l'Atelier Traverses, à l'initiative du Département.

En 2001, les inondations frappent très durement la vallée et révèlent la nécessité d'engager de très lourds travaux d'investissement afin de protéger les populations et de sécuriser les biens. Le programme exceptionnel « Vallée – Baie de Somme » est alors mis en place par l'État, l'Europe, la Région, l'Agence de l'eau et le Département. Il sera suivi ensuite des « Plans Somme » I et II. C'est dans ce cadre que le Département s'engage à réhabiliter et à moderniser les ouvrages du canal jusqu'à sa connexion avec l'estuaire. Depuis 2001, près de 77 millions d'euros TTC sont ainsi mobilisés pour réaliser des travaux hydrauliques (barrages, écluses, berges ...), ainsi que pour le rétablissement du continuum hydro-écologique, à travers notamment la mise en place de passes à poissons.



Le site de Pont Rémy :

Ecluse et barrage rénovés, couplés à une rivière artificielle créée pour permettre la migration des poissons.

Départ de la véloroute vers Abbeville.

Le lien fonctionnel entre la vallée et la baie apparaît aussi clairement avec des investissements très conséquents réalisés à Saint-Valery-sur-Somme. L'objectif est d'accroître les possibilités d'évacuation de l'eau de la Somme en période critique, en permettant par ailleurs d'utiliser la capacité de stockage du canal pour créer « un effet de chasse » destiné à lutter contre l'ensablement du chenal d'accès au port. Si sur la Somme l'essentiel des investissements de ce vaste programme est consacré à la mise en sécurité, côté baie l'attention est portée au développement avec l'engagement des réflexions pour la mise en place de l'Opération Grand Site.

En 2006, le Département reçoit de l'État la pleine propriété du canal sur 120 km de Péronne à Saint Valery. A l'Est de Péronne jusqu'à Ham, le canal du Nord et la portion du canal de la Somme comprise entre Offoy et Saint Simon, restent à ce jour des propriétés de l'État, gérées par VNF.

Deux ans plus tard, le Département accueille en son sein les équipes de la Direction départementale de l'équipement et crée l'Agence fluviale et maritime, service du Conseil départemental, doté de 70 agents, spécifiquement dédié à l'exploitation et à la mise en valeur du Canal de la Somme.



Des écluses semi-automatisées actionnées par un agent du Conseil départemental

En parallèle, l'étude pour la création de la véloroute de Péronne à Saint Valery-sur-Somme est lancée avec pour objectif de valoriser pleinement les travaux de rénovation entrepris sur le canal et pour doter le département d'un support de développement Est – Ouest, en prolongement de l'action menée sur le littoral.

3) Le Grand Projet Vallée de Somme : la vallée devient le territoire d'un projet animé par le Département

En 2009, le Département décide de s'appuyer sur le canal pour lancer l'élaboration du Grand Projet Vallée de Somme (GPVS) afin de faire de la vallée, le fil conducteur de sa stratégie en faveur du développement durable. La « vallée » devient un axe structurant d'une politique de développement territorial endogène, support de fierté et de cohésion vis à vis des Samariens, et source de valorisation pour le territoire.

Dans ce cadre, le Département assume le leadership d'un projet global et transversal qu'il partage avec les acteurs du territoire et avec les habitants. Il réalise par ailleurs de nouveaux équipements en s'appuyant sur son statut de propriétaire qui lui permet de conduire lui-même un certain nombre d'aménagements structurants.

Aujourd'hui, la Véloroute Vallée de Somme, partie intégrante de la véloroute nationale V 30, est aménagée sur la quasi totalité des 120 km entre Péronne et Saint-Valery-sur-Somme, auquel il faut ajouter 45 km de balisage le long du Canal du Nord jusqu'aux frontières avec l'Aisne dont l'ouverture est prévue mi 2019. L'infrastructure est aussi dotée de pôles d'accueil, d'activités et de services avec en particulier les « Maisons de la vallée » (7), les aires d'accueil, la signalétique, les belvédères (30), les équipements nautiques (port, haltes, relais, embarcadères canoës ...), les sentiers de randonnées dont le GR 800, les espaces naturels aménagés ... Ces travaux représentent un total d'environ 30 millions d'euros TTC investi par le Département depuis 2009, avec comme principal partenaire financier l'ex Région Picardie dans le cadre du contrat Somme-Picardie, auquel on peut ajouter l'Europe, l'Etat et l'Agence de l'Eau.



Le site de Long :

La maison de la Vallée, porte d'entrée du futur Parc naturel régional Baie de Somme Picardie maritime, constitue un pôle de services et d'animation à conforter. Actuellement, le site de Long accueille en moyenne sur l'année, 123 vélos et piétons par jour. Des pics de fréquentation sont relevés avec 230 usagers par jour en juillet.

Le site d'Ailly-sur-Somme, le plus fréquenté, accueille en pointe estivale près de 270 usagers par jour.

Bateaux de plaisance, bateaux électriques, vélos, canoë-kayaks, pêche, randonnées pédestres ou simples balades du dimanche : ce sont aujourd'hui de multiples activités qui s'organisent autour du fleuve avec une fréquentation en hausse régulière. La vallée devient un espace public à vivre et à partager. Elle constitue une source de fierté, tant pour les habitants que pour les collectivités riveraines.

Les efforts conduits pour préserver et mettre en valeur la qualité du patrimoine naturel et paysager, récompensés par l'obtention en 2016 du prix spécial « territoires » des Victoires du Paysage, sont aussi soulignés par la désignation récente au titre la convention Ramsar du site « Marais et tourbières des Vallées de la Somme et de l'Avre », reconnu comme site d'importance internationale. Avec la désignation Ramsar de la Baie de Somme en 1998, et celle de la Ville d'Amiens en 2018, l'écosystème global de la vallée devient « une unité écologique consacrée ».

4) Des atouts à valoriser au service d'une nouvelle ambition

L'analyse des clientèles de la vallée et de la véloroute montre néanmoins que les visiteurs extérieurs à la Somme demeurent faiblement représentés. Selon l'enquête réalisée en 2017, 11 % des usagers sont extérieurs à la Somme, dont 8 % originaires des départements voisins ; 76 % d'entre eux vit dans un rayon de 15 km autour du fleuve. Malgré tous les efforts consentis pour aménager l'infrastructure, les services restent insuffisants (restauration, hébergement, services de location ...) et les produits sont à ce jour trop peu attractifs pour attirer les investisseurs et les visiteurs extérieurs. Le modèle économique reste fragile, comme en témoigne d'ailleurs l'exemple de la fermeture de la base de Cappy. Bref, cette destination en émergence manque encore de notoriété en dehors de ses frontières.

Toutefois, le potentiel d'attractivité de la vallée est indéniable et pourrait certainement être renforcé pour s'installer durablement et rayonner sur l'ensemble du territoire. Les enquêtes menées sur le terrain montrent en effet que la vallée bénéficie d'une très forte reconnaissance vis à vis d'un public à la recherche de destinations nature accessibles et authentiques ... Ses paysages sauvages, ses grands espaces, la nature, l'omniprésence de l'eau en sont les valeurs fortes. Les mêmes qui ont fait le succès de la stratégie menée en baie de Somme depuis les années 70.

L'infrastructure ferroviaire, qui dessert tout le territoire d'Est en Ouest, constitue une autre opportunité pour promouvoir une mobilité durable, intra et extraterritoriale, et créer des offres de séjours originales, intermodales, en phase avec les attentes des clientèles urbaines proches de notre destination.

Amiens, porte d'entrée sur le fleuve, pourrait aussi avoir un rôle prépondérant à jouer, comme l'a démontré l'étude pour l'aménagement du lit majeur du fleuve récemment réalisée sur le territoire d'Amiens Métropole. Le projet de reconquête du quartier Gare la Vallée qui va s'engager prochainement suite à l'appel à projet « Amiens, une Vallée idéale », constituera un élément déterminant pour la reconnexion de la ville avec son fleuve et les Hortillonnages, et par là même, un facteur essentiel d'une attractivité renforcée de la capitale Picarde et du département.

Les dynamiques passées et à l'œuvre, tant en Baie de Somme qu'à Amiens, couplées à la maturité du territoire de la vallée suite aux actions volontaristes menées par le Département, permettent donc aujourd'hui d'envisager le fleuve comme un véritable trait d'union entre ces pôles attractifs majeurs pour enclencher un nouveau processus vertueux, avec un rayonnement renforcé et élargi.



*Le canal maritime à son
embouchure
en baie de Somme*



*Amiens, vue sur la Cathédrale
depuis le fleuve Somme*

II - LES FONDEMENTS D'UNE NOUVELLE STRATEGIE, VISANT A FAIRE DE LA VALLEE DE SOMME UNE DESTINATION TOURISTIQUE DE RENOM

Cette nouvelle stratégie serait fondée sur une vision de la Vallée de Somme vue comme une vallée idéale s'ouvrant sur une des plus belles baies du monde (1), avec l'objectif de faire de la vallée de Somme une destination touristique de renom (2).

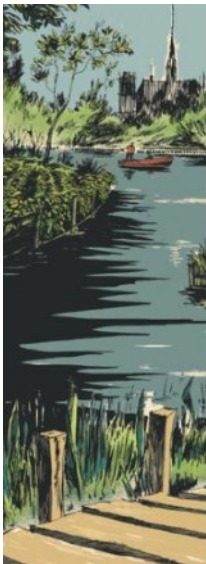
Cette stratégie se développerait sur un périmètre correspondant à celui de l'écosystème, associant une grande diversité d'acteurs autour du Conseil départemental (3) et sa déclinaison opérationnelle prendrait la forme d'un parcours idéal (4) développé le long du fleuve selon les principes d'actions articulant temps court et temps long, vision et pragmatisme (5).

1) Une vision : la Vallée de Somme, une vallée idéale s'ouvrant sur une des plus belles baies du monde

La stratégie qu'il vous est proposé d'adopter s'appuie sur une vision susceptible de positionner la vallée comme un véritable trait d'union entre la baie, devenue mythique par son patrimoine naturel d'exception, Amiens, la « Ville idéale » imaginée par Jules Verne en 1875, porte d'entrée de la destination, et la Haute Somme, théâtre majeur du 1^{er} conflit mondial :

« La Vallée de Somme, une vallée idéale s'ouvrant sur une des plus belles baies du monde »

Ces références à la nature et à la culture, à la géographie et à l'histoire, bénéficient d'une renommée internationale qui devrait permettre de décliner une image fédératrice destinée à entraîner l'ensemble du territoire autour d'un projet de développement économique, culturel, social et environnemental vertueux, avec le fleuve comme axe structurant.



L'image fédératrice « **Vallée de Somme, une vallée idéale** », pourrait traduire la nouvelle ambition d'un territoire :

- qui a pris conscience de la nécessaire harmonie entre l'homme et la nature (Ramsar);
- qui s'engage à transmettre aux générations futures un bien commun dont elles pourront aussi tirer parti ;
- dont le paysage naturel et le paysage construit sont les premières infrastructures de développement ;
- où les équipements et les services sont au bénéfice de tous, habitants et visiteurs.

2) – Un objectif stratégique : faire de la vallée de Somme une destination touristique de renom

L'objectif stratégique qu'il vous est proposé d'adopter pour cette démarche serait donc, en capitalisant sur les acquis des investissements déjà réalisés sur la vallée, d'aller plus loin pour faire de l'écosystème du fleuve Somme, de ses affluents et de son estuaire, une destination touristique de renom.

3) Un périmètre correspondant à celui de l'écosystème, associant une grande diversité d'acteurs autour du Conseil départemental

a) Un périmètre géographique correspondant à celui de l'écosystème

« La vallée idéale » pourrait reposer sur le **périmètre écosystémique** ainsi défini :

- un profil en long allant de la ville de Saint-Quentin dans l'Aisne à Saint-Quentin en Tourmont ;
- un profil en travers avec la voie navigable au cœur du périmètre intégrant ses annexes et les espaces naturels ou bâtis, perçus et compris depuis celle-ci. Le concept de la vallée idéale aurait vocation à s'étendre au lit majeur du fleuve, à ses affluents et à leurs bassins versants ;
- les connexions fluviales et terrestres avec d'autres grands itinéraires, d'autres fleuves ou estuaires, ou avec les pôles attractifs sur le plan touristique.



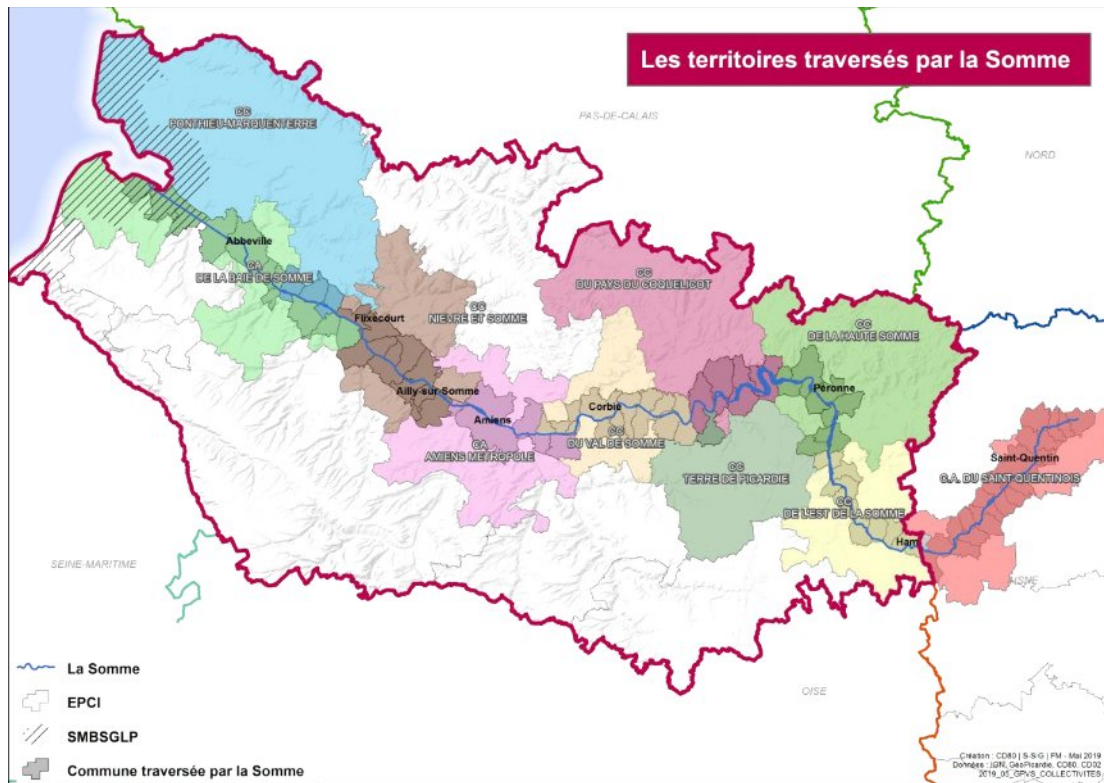
b) Le périmètre institutionnel : une grande diversité d'acteurs autour du Conseil départemental

Sur un plan institutionnel, la situation privilégiée du Département, en tant que propriétaire et gestionnaire du canal, en fait le pivot naturel de cette stratégie apte à fédérer les nombreux acteurs publics, associatifs ou privés qu'il conviendra de mobiliser pour l'atteinte de l'objectif poursuivi.

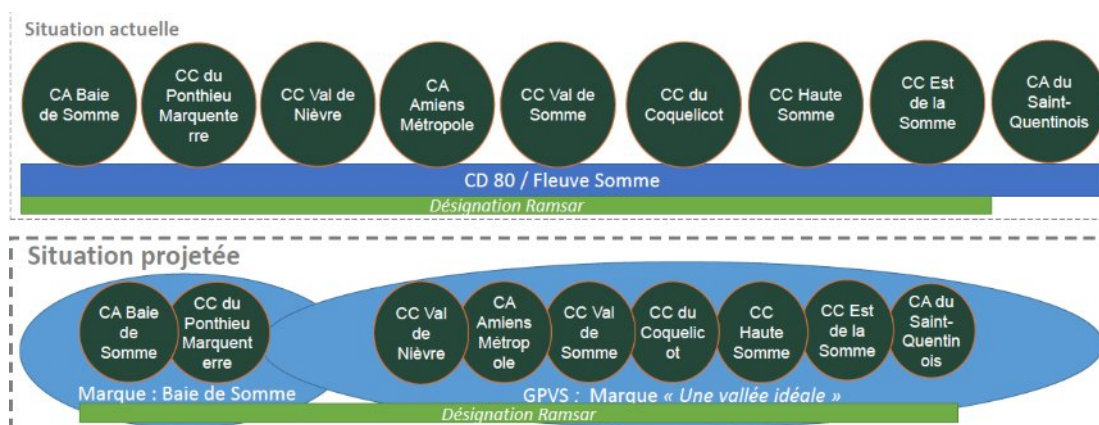
La vallée apparaît en effet comme un territoire particulièrement morcelé, avec de nombreuses **collectivités riveraines** :

- **côté Somme** : 8 EPCI (CA Baie de Somme, CC Ponthieu Marquenterre, CC Nièvre et Somme, CA Amiens Métropole, CC Val de Somme, CC du Pays du Coquelicot, CC de la Haute Somme, CC de l'Est de la Somme) et 74 communes sont directement concernés par le fleuve ; les 4 autres (CC Terre de Picardie, CC Nord Picardie, Vimeu et CCSSO) en sont proches ou lui sont connectés à travers des voies vertes, des grands itinéraires ou par le label Ramsar (vallée de l'Avre) ;

- **côté Aisne** : la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois et 22 communes sont concernés directement par le fleuve.



Sur le plan touristique, les compétences publiques sont partagées entre ces collectivités via leurs Offices de tourisme, les autres structures de coopération intercommunale (Syndicat mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard, Syndicat mixte Baie de Somme 3 Vallées, Pôle Métropolitain, PETR Hauts de France ...), le niveau départemental (Somme Tourisme, Département) et régional (CRT Hauts de France). Toute démarche de « mise en marché » de la destination « Vallée de Somme » nécessitera donc de fédérer ces acteurs autour d'un objectif et d'un message communs.



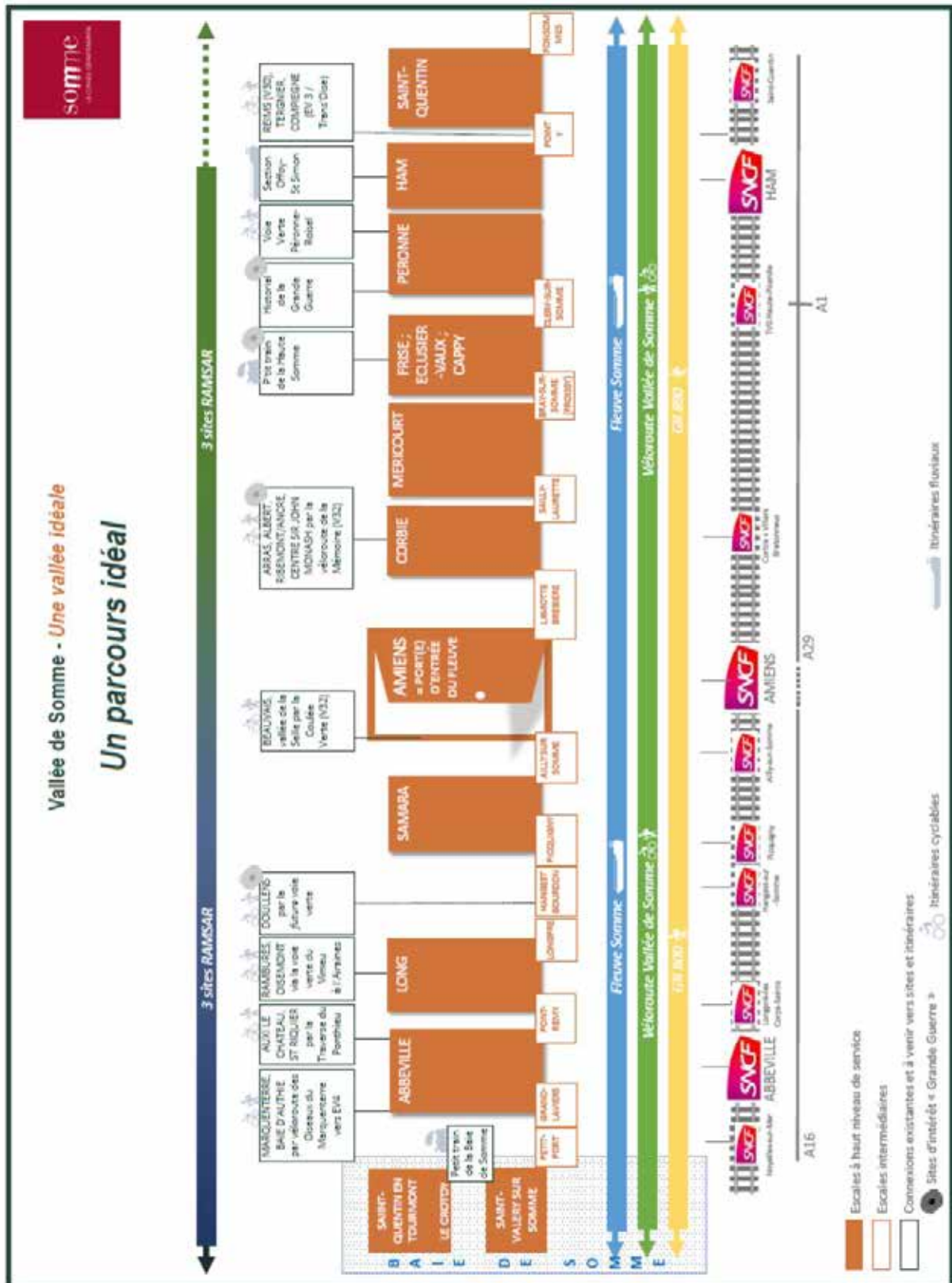
Vers un message commun :

Vallée de Somme, une Vallée idéale ?

Le fleuve et sa vallée concernent aussi de nombreux usagers et leurs représentants (pêcheurs, chasseurs, cyclotouristes, cyclo sportifs, randonneurs, plaisanciers, canoë - kayakistes, naturalistes, agriculteurs ...) qu'il conviendra également d'associer au projet.

4) Une déclinaison opérationnelle sous la forme d'un « parcours idéal »

La déclinaison opérationnelle de la vision et de l'objectif stratégique de faire de la vallée de la Somme, une vallée idéale, pourrait prendre la forme d'un « parcours idéal » à l'échelle du périmètre de la vallée :



Ce « parcours idéal » serait rythmé par des escales originales et créatrices de valeur ajoutée : 10 escales « à haut niveau de service », 13 « escales secondaires ». Il serait connecté à d'autres itinéraires (liaisons fluviales et terrestres) ainsi qu'avec les principaux sites touristiques du département ou proches. Grâce à un travail de « mise en scène » du parcours et à l'amélioration des services aux usagers, il serait destiné à construire une expérience inoubliable, accessible aux visiteurs comme aux habitants.

5) Des principes d'action articulant temps court et temps long, vision et pragmatisme ...

La stratégie proposée est ambitieuse car elle concerne un vaste territoire, croise plusieurs thématiques et intéresse une multitude d'acteurs. Afin de guider au mieux notre action, il peut paraître nécessaire de définir en amont, les dix principes ou « commandements » suivants :

1. s'inscrire dans le temps long ;
2. penser globalement, aménager localement ;
3. imposer la qualité ;
4. prioriser les efforts ;
5. saisir les opportunités ;
6. s'autoriser à expérimenter ;
7. trouver des solutions innovantes pour maîtriser les coûts ;
8. créer un effet levier sur l'investissement privé ;
9. favoriser les échanges et la co-construction autour d'une « vallée idéale » ;
10. communiquer, se positionner dans la sphère médiatique nationale et internationale

III - LA CONCRETISATION DU PARCOURS IDEAL

La concrétisation du parcours idéal dans le cadre de la stratégie proposée ci-dessus pourrait aboutir grâce à la mise en œuvre d'un programme d'actions agissant sur deux leviers principaux et selon six axes concrets (1), en s'appuyant sur une méthode favorisant la collaboration, la coopération et les échanges entre les acteurs concernés (2). Enfin, il paraîtrait nécessaire de prioriser les premières actions pour enclencher rapidement une nouvelle dynamique (3).

1) Un programme d'actions agissant sur deux leviers principaux et selon six axes concrets

La stratégie développée ci-dessus propose un cadre de référence permettant de décliner un programme d'actions qui pourrait être enrichi et précisé, notamment à l'issue des échanges qui auront lieu avec les nombreux partenaires concernés.

Ce programme d'actions, tel qu'il est ébauché ci-dessous, repose d'une part sur une mise en perspective des actions que mène déjà notre collectivité et qu'elle pourrait renforcer, et d'autre part, sur des pistes nouvelles dont certaines constituent des « études de cas » proposées par la SEM Amiens Aménagement qui devraient être approfondies avant validation définitive. Les pistes de travail identifiées impliqueraient le Département de manière directe (maîtrise d'ouvrage) ou indirecte (accompagnement technique et financier).

En tout état de cause, l'Assemblée départementale sera amenée à se positionner sur toutes les opérations qui pourront nécessiter des inscriptions budgétaires nouvelles, à l'occasion notamment de l'examen des orientations budgétaires, puis du vote des budgets.

A ce stade, le programme proposé s'appuie sur deux leviers d'intervention, déclinés en six axes de travail opérationnels. Le premier levier concerne les infrastructures et les paysages. Le second traite de la visibilité et de l'attractivité de la destination.

a) Levier n°1 : Améliorer les infrastructures et les équipements, mettre en scène les paysages et les espaces naturels :

- Axe 1 : Rythmer le parcours par des escales : 10 escales à haut niveau de service et 13 escales secondaires (Cf schéma supra)

- positionner Amiens comme porte d'entrée de la destination : soutien à la construction d'une passerelle pour connecter la gare à la Véloroute Vallée de Somme (VVS) en mode doux, création d'un relais nautique au port aval pour accroître les possibilités de stationnement de bateaux, réflexion sur l'opportunité de créer un véritable port doté d'une capitainerie pour accroître les services aux itinérants fluviaux ...
- repenser le développement de Samara à l'échelle de la propriété départementale (100 ha = 80 ha autour du parc de 20 ha) : développement d'un pôle d'hébergement / restauration connecté au fleuve, développement de services à l'itinérance, valorisation des paysages et de la thématique nature à l'échelle globale du site ... ;
- développer l'offre de services à Long : accompagnement pour dynamiser le camping municipal, maîtrise foncière pour développement d'un hébergement dédié aux itinérants, création d'une liaison douce jusqu'à la gare de Longpré-les-Corps-Saints, mise en place du réseau de boucles de randonnées ... ;
- qualifier les abords du fleuve dans la traversée d'Abbeville : amélioration de l'entrée Est de la ville et requalification du pont de Béthune pour créer une boucle avec la Traverse du Ponthieu, aménagement de la VVS dans la traversée...
- mettre en place des balises sur les sites d'écluse et sur les maisons éclusières (pose de visuels évocateurs de l'image de la destination), associés à de nouveaux services (bornes wi-fi, bancs, abris et arceaux vélos, visuels pour repérage et animation du parcours ...) ;
- développer un parcours de jardins artistiques dans la vallée (jardins, land art, peintures murales ...) ;
- dynamiser les quartiers de gare et renforcer les liaisons gare - centre bourgs – fleuve en cohérence avec l'appel à projets « Attractivité des bourgs structurants » récemment lancé par le Département (Longpré-les-Corps-Saints, Ailly-sur-Somme, Corbie, Ham ...) ;
- poursuivre les actions en cours ou initier de nouveaux projets sur d'autres escales : Péronne / Cléry-sur-Somme, Méricourt-sur-Somme / Eclusier-Vaux / Frise (amélioration du côté émotionnel des belvédères ...), Corbie / la Barette, Ham, Lamotte Brebière ...

- Axe 2 : Révéler les paysages et préserver la biodiversité

- capitaliser sur la démarche Ramsar : tenue d'un colloque national dans notre département en novembre 2019, élaboration du plan de gestion intégrateur, mise en place de sites pilotes (Vallée d'Acon ..), étude en vue d'étendre le label jusqu'à Saint Quentin dans l'Aisne (la vallée de Somme, première vallée Ramsar) ;
- lancer une « mission foncière » : révision / optimisation des zones de préemption, maîtrise foncière ciblée avec une approche multicritères ;
- ouvrir des fenêtres paysagères le long du canal ;

- relancer la démarche « charte d'aménagement et d'équipement du canal de la Somme » en y intégrant les abords (dont les ENS) : ré-édition et actualisation des « fiches pratiques », (outil de conseil et de sensibilisation pour les riverains), accompagnement renforcé des porteurs de projets pour des aménagements qualitatifs et cohérents (faire de la charte un outil contractuel d'aménagement et de développement) ;

- Axe 3 : Améliorer les itinéraires et les connexions par voies fluviales et terrestres

- ré-ouvrir à la navigation la section Offoy-Saint Simon ;
- finaliser la VVS et ses connexions avec les gares (jalonnement) ;
- améliorer / finaliser les jonctions VVS avec :
 - Saint Riquier via la Traverse ;
 - Rambures via la voie verte Vimeu à l' Airaines ;
 - Villers Bretonneux / Albert via V 32
 - Conty – Beauvais via la Coulée verte
 - Centre de Péronne et Historial
 - future voie verte Amiens – Flixecourt, Doullens
 - la Trans'Oise et l'EV 3 dans l'Aisne
 - le canal de Saint Quentin jusqu'à Saint Quentin
 - continuité de la V 30 jusqu'à Reims ...
- créer la véloroute des Oiseaux du Marquenterre (rive droite de la Somme après Abbeville via Grand Laviers) afin de développer un « nouveau produit » attractif, en connectant la VVS aux plages de sable de la Côte d'Opale ;
- mettre en œuvre le projet Interreg Eurocyclo (boucle EV 4 – EV 5 – EV 3 – VVS avec les 5 départements de la Région et la Belgique) et mettre en place les réseaux des « points nœuds vélo » afin d'irriguer le territoire départemental à partir des axes structurants (EV 4, VVS et autres voies vertes) ...

b) Levier n°2 : Renforcer la visibilité et l'attractivité de la destination et des services associés

- Axe 4 : Développer les actions de marketing et de communication en faveur de la destination

- définir et décliner un axe de communication ciblé pour « démarquer » le territoire et mettre en valeur ses richesses ;
- mettre en place une signature « Vallée idéale », déclinée par une identité visuelle, des objets dérivés ...
- faire des agents du Département (direction fleuve et ports) les ambassadeurs de la destination avec des véhicules adaptés ;
- partager « l'identité » avec les opérateurs et diffuser (stratégie de « marque ») ...
- étoffer les accueils presse, les eductours ...
- mobiliser les tours opérateurs pour vendre la destination (workshop) ;
- assurer une permanence permanente sur les réseaux sociaux (community manager) ;
- développer les supports de communication : guide du plaisancier, carte destination ...

- raconter l'histoire de la vallée, de ses paysages en s'appuyant sur les supports existants (belvédères, signalétique véloroute ...) à travers un road book et un film court ; traduire les supports en langue étrangère ;
- développer la filière « Somme à vélo » en s'appuyant sur la Véloroute Vallée de Somme et l'Eurovélo 4 littorale : accueil des Rencontres Vélo et Territoires, guide « la Somme à vélo » ...

- Axe 5 : Favoriser la mise en place de nouveaux services

- aider à la mise en place de nouveaux services : transports de bagages, réparations, offres vélo – train – bateaux ...
- recherches en vue d'accroître le niveau de services des équipements structurants ; mutualisation de leur promotion sous une signature unique ;
- développer les labels accueil vélos, bistros de pays ... ;
- créer des séjours clefs en main et des offres packagées ...
- mettre en place un accompagnement pour aider à la revitalisation des campings et au développement de l'hébergement insolite ;

- Axe 6 : Encourager des animations à caractère culturel, ludique et sportif prétexte à l'itinérance

- imaginer un événement ludique, sportif et culturel : ex course d'OFNI
- mettre en valeur le fleuve lors des journées thématiques (journées du patrimoine, fête de la nature, fête du nautisme ...)
- créer un agenda des événements sur le fleuve ;
- mettre en place des parcours fitness de plein air au bord du fleuve ...

2) Une méthode favorisant la collaboration, la coopération et les échanges entre tous les acteurs concernés

Sur le plan de la méthode, la mise en œuvre opérationnelle d'une telle stratégie supposerait une gouvernance adaptée, tant au niveau de l'organisation interne au Département, qu'avec les partenaires institutionnels, les usagers et les prestataires présents au sein de la destination.

a) Une méthode favorisant la collaboration en interne : l'organisation en « mode projet »

Pour mettre en œuvre la présente feuille de route, le travail en « mode projet » développé à l'occasion du Grand Projet Vallée de Somme mériterait d'être relancé. L'objectif serait d'assurer la transversalité et l'articulation entre nos différentes politiques sectorielles ayant un lien avec la vallée (fleuve et ports, tourisme, environnement, sports, infrastructures, culture, appui aux territoires ...).

Pour ce faire, la coordination et l'animation du programme « Vallée de Somme, une Vallée Idéale » pourrait être assurée par la future Directrice adjointe de la Direction du Fleuve et des Ports, agissant sur ce sujet en qualité de Chef de projet placé sous l'autorité fonctionnelle de la Direction générale des services. Elle aurait dans ce cadre pour mission d'impulser et de coordonner l'action des référents compétents au sein des services ou directions concernées, du Département ou des partenaires.

b) Une méthode fondée sur la coopération entre les acteurs publics concernés

La stratégie « Vallée de Somme, une Vallée Idéale » proposée devrait impliquer le Département en tant que véritable « chef d'orchestre ». Néanmoins, notre collectivité ne saurait agir seule et toutes les collectivités riveraines devraient à l'avenir être davantage « actrices » du fleuve.

En fonction des besoins de coopération renforcée qui verront le jour sur certains sujets (environnement, aménagement, promotion et exploitation d'équipements touristiques ...), il pourrait être opportun de mobiliser un opérateur de type « Société publique locale » (SPL), capable d'agir avec souplesse sur des domaines nouveaux, sans se substituer aux acteurs en place ni à des partenaires privés.

La SPL présente l'originalité d'être constituée de capitaux publics, avec une forme de société anonyme (droit privé) qui engage ses actionnaires à hauteur de leur prise de participation au capital. La rémunération du service rendu par la SPL à ses collectivités actionnaires intervient en fonction des mandats qui lui sont confiés.

Un tel opérateur existe déjà dans notre département à travers la SPL Amiens Développement créée à l'initiative d'Amiens Métropole et de la Ville d'Amiens. Elle est, avec la SEM Amiens Aménagement, à l'origine de la démarche « Amiens, une vallée idéale » et de l'étude sur le fleuve dans la traversée d'Amiens menée par la Métropole. De part l'expertise acquise sur notre département et sur le sujet de la vallée, elle pourrait constituer ainsi un lieu fertile pour aider notre collectivité à mettre en œuvre et à partager la stratégie « Vallée de Somme, une vallée idéale » objet du présent rapport.

C'est pourquoi il vous est proposé que notre collectivité donne son accord de principe pour l'entrée au capital au sein de la SPL Amiens Développement. Le capital actuel de la SPL est de 500 000 €.

A titre indicatif, cette entrée au capital de la SPL pourrait se faire par l'achat d'actions existantes ou par augmentation de capital de la SPL actuelle. Le coût d'entrée dans la SPL devrait se situer dans une fourchette comprise entre 80 K€ (cession d'actions par les actionnaires actuels) et 105 K€ (augmentation du capital). En cas d'accord de principe, les modalités pratiques, notamment financières, pourront être discutées avec les deux actionnaires actuels et vous être présentées ultérieurement.

c – Une méthode favorisant les échanges avec les usagers et les partenaires

Les usagers de la vallée (pêcheurs, chasseurs, cyclotouristes, randonneurs, plaisanciers, canoë-kayakistes, naturalistes ...) devraient également être associés à notre démarche, via leurs représentants. Cette concertation pourrait s'opérer via la Commission départementale des espaces et itinéraires (CDESI) instituée par notre collectivité pour traiter des sujets liés au développement des sports et loisirs de nature, ainsi qu'au partage de l'espace entre les catégories d'usagers. Elle aurait notamment pour objet d'anticiper les conflits d'usage et de définir les règles permettant de préserver l'environnement, en limitant les impacts d'une fréquentation mal maîtrisée.

Une autre instance informelle existe au travers de la réunion des partenaires et usagers du Canal que le Département organise chaque année. Elle permet de mobiliser les « prestataires » divers qui eux-aussi contribuent à valoriser le fleuve et sa vallée. Cette « instance » mériterait d'être renforcée et élargie afin de constituer un lieu de partage des informations, d'échanges et d'enrichissement pour continuer à progresser ensemble.

3) Une priorisation des premières actions pour enclencher rapidement une nouvelle dynamique

Afin de capitaliser au maximum sur l'attractivité de la baie de Somme, et de s'appuyer sur la « porte d'entrée » constituée par Amiens, les priorités géographiques pour engager les actions nouvelles issues de la stratégie « Vallée de Somme, une vallée idéale », pourraient être les suivantes :

1. Pour ancrer Amiens comme porte d'entrée du fleuve, il paraîtrait nécessaire de densifier les activités sur, et autour du fleuve. A cet effet, plusieurs actions ont fait l'objet d'études de cas et pourraient être engagées en priorité :
 - créer un relais nautique quartier Saint Maurice, le long du Quai de la Somme (rive droite), entre l'ESIEE et le Pont Cagnard. L'objectif serait d'accroître les possibilités d'accueil des bateaux de plaisance par la mise en place de pontons et de bornes eau / électricité ;
 - lancer une étude de faisabilité en vue de créer un véritable port, doté d'une capitainerie et des équipements nécessaires à la maintenance des bateaux (hangar ...) ;
 - soutenir la réalisation par Amiens Métropole de la passerelle « Une vallée idéale » afin de créer une liaison piétonne et cyclable entre la gare, la véloroute et les Hortillonnages ;
2. Pour structurer le produit « Amiens – Baie de Somme » qui semble être à ce jour l'itinéraire le plus abouti, susceptible d'intéresser les opérateurs économiques, il paraîtrait nécessaire de conforter les jalons suivants : Samara, Long, Abbeville. A cet effet plusieurs actions pourraient être lancées en priorité, comme par exemple :
 - à Samara : lancer une réflexion pour concevoir un pôle d'hébergement voire de restauration permettant de valoriser davantage l'interface entre le site et le fleuve, et pour repenser l'aménagement du site à l'échelle de la propriété départementale (100 ha) ;
 - à Long : étudier la possibilité d'acquérir une propriété actuellement en vente située en bordure du fleuve. Elle offre un beau potentiel pour y développer un gîte d'étape.
 - À Abbeville : soigner la véloroute dans la traversée de la Ville et étudier la liaison avec la traverse en passant par le pont de Béthune pour requalifier l'entrée Est.

En parallèle, notre action en faveur des paysages du fleuve et de sa vallée pourrait être dynamisée et rendue plus visible, à travers notamment la démarche « charte d'aménagement et d'équipement du canal de la Somme », élargie aux abords du fleuve. Elle pourrait en outre donner lieu à l'édition d'un « guide » ou de « fiches pratiques » et servir de support pour réfléchir, en amont, aux actions d'aménagement menées par le Département, les collectivités ou par tout autre porteur de projet. L'objectif serait de garantir la qualité des projets et de faire en sorte qu'ils s'inscrivent dans une réelle perspective de développement de la vallée.

Enfin, il vous est proposé de mettre l'accent sur l'accompagnement des collectivités qui souhaitent agir pour améliorer l'offre d'équipements et de services à destination des itinérants, et plus spécifiquement l'offre relative à l'hôtellerie de plein air (campings, aires de camping cars).

Pour nous permettre d'engager ces premières actions, il vous est proposé dans l'immédiat de procéder à des ouvertures d'autorisations de programme, en section d'investissement, pour un montant total de 1 500 000 €, ventilé comme suit :

Programmes	Opérations NSP	Montant	Objet	MOD / Subvention
0705 « Programmes et opérations structurantes »	0705005 « Autres opérations d'intérêt départemental »	400 000 €	Participation à des aménagements dont la passerelle à Amiens	Subvention
0802 « Canal de la Somme et Somme canalisée »	0802001 « Exploitation et maintenance de la voie navigable »	200 000 €	Charte « canal », fiches conseil, accompagnement des porteurs de projets	Maîtrise d'ouvrage
0802 « Canal de la Somme et Somme canalisée »	0802003 « Modernisation des infrastructures fluviales »	400 000 €	Relais nautique à Amiens – quartier Saint Maurice ; autres aménagements pour développement bord canal	Maîtrise d'ouvrage
0802 « Canal de la Somme et Somme canalisée »	0802003 « Modernisation des infrastructures fluviales »	50 000 €	Etude de faisabilité pour la création d'un port à Amiens	Maîtrise d'ouvrage
Total Prog. 0802 « Canal de la Somme et Somme canalisée »		650 000 €		
1502 « Sites et bâtiments à caractère touristique »	1502003 « Soutien et accompagnement à la conduite de projets touristiques »	100 000 €	Acquisition d'un bâtiment à Long pour en faire un gîte d'étape, autres opportunités à saisir (Abbeville)	Maîtrise d'ouvrage
1502 « Sites et bâtiments à caractère touristique »	1502003 « Soutien et accompagnement à la conduite de projets touristiques »	200 000 €	Samara : étude pour création d'un pôle hébergement-restauration, aménagement de la propriété départementale	Maîtrise d'ouvrage
Total Prog. 1502 « Sites et bâtiments à caractère touristique »		300 000 €		(Maîtrise d'ouvrage)
1504 « Développement touristique »	1504003 - « Soutien et accompagnement à la conduite de projets touristiques »	150 000 €	Participation aux études ou travaux pour améliorer l'offre d'hébergement ou de services (hôtellerie plein air)	Subvention
TOTAL		1 500 000 €		

Ces premières autorisations de programme seront ultérieurement individualisées par notre commission permanente.

Les autres priorités géographiques proposées sont les suivantes :

3. Engager la réflexion « Amiens – plages du Marquenterre / Côte d'Opale » : véloroute des Oiseaux du Marquenterre ;
4. Structurer le produit « Amiens – Corbie – Barette – Mémorial Australien »
5. Renforcer les points émergents à l'amont de Corbie : Méricourt-sur-Somme, Eclusier Vaux, Cléry-sur-Somme ...

Sur la base de la feuille de route qu'il vous est proposé de valider, les autres déclinaisons opérationnelles pourront être étudiées plus finement et vous être proposées au fur et à mesure de l'avancement des réflexions.

PROPOSITION DE DELIBERATION

Le Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

décide :

- **d'approuver la stratégie « Vallée de Somme, une vallée idéale » et d'en valider les fondements suivants :**

- **une vision :**

« La vallée de Somme, une vallée idéale s'ouvrant sur une des plus belles baies du monde »

- **un objectif stratégique :**

En capitalisant sur les acquis des investissements déjà réalisés sur la vallée, aller plus loin pour faire de l'écosystème du fleuve Somme, de ses affluents et de son estuaire, une destination touristique de renom.

- **un périmètre géographique correspondant à celui de l'écosystème**

- un profil en long : de la ville de Saint-Quentin dans l'Aisne à Saint-Quentin en Tourmont ;

- un profil en travers avec la voie navigable au cœur du périmètre intégrant ses annexes et les espaces naturels ou bâtis, perçus et compris depuis celle-ci. Le concept de la vallée idéale aurait vocation à s'étendre au lit majeur du fleuve, à ses affluents et à leurs bassins versants ;

- les connexions fluviales et terrestres avec d'autres grands itinéraires, d'autres fleuves ou estuaires, ou avec les pôles attractifs sur le plan touristique ...

Le périmètre institutionnel : le Département comme pivot d'une grande diversité d'acteurs.

- **dix principes ou « commandements » pour guider notre action :**

1. s'inscrire dans le temps long ;

2. penser globalement, aménager localement ;
3. imposer la qualité ;
4. prioriser les efforts ;
5. saisir les opportunités ;
6. s'autoriser à expérimenter ;
7. trouver des solutions innovantes pour maîtriser les coûts ;
8. créer un effet levier sur l'investissement privé ;
9. favoriser les échanges et la co-construction autour d'une « vallée idéale » ;
10. communiquer, se positionner dans la sphère médiatique nationale et internationale

- **une déclinaison opérationnelle sous la forme d'un parcours idéal** : un parcours rythmé par des escales originales et créatrices de valeur ajoutée, et destiné à construire une expérience inoubliable, accessible aux visiteurs comme aux habitants.
- **l'architecture du programme d'actions décliné suivant deux leviers, et 6 axes de travail** :

Levier n°1 : Améliorer les infrastructures et les équipements, mettre en scène les paysages et les espaces naturels

Axe 1 : Rythmer le parcours par des escales : 10 escales à haut niveau de service et 13 escales secondaires ;

Axe 2 : Révéler les paysages et préserver la biodiversité ;

Axe 3 : Améliorer les itinéraires et les connexions par voies fluviales et terrestres ;

Levier n°2 : Renforcer la visibilité et l'attractivité de la destination et des services associés

Axe 4 : Développer les actions de marketing et de communication en faveur de la destination ;

Axe 5 : Favoriser la mise en place de nouveaux services

Axe 6 : Encourager des animations à caractère culturel, ludique et sportif prétexte à l'itinérance

- **d'approuver le principe** d'une entrée du Département au capital de la Société Publique Locale Amiens Développement ;

- de procéder à l'ouverture de nouvelles autorisations de programme en section d'investissement, pour un montant total de **1 500 000 €** ventilé comme suit :

Programmes	Montant
0705 « Programmes et opérations structurantes »	400 000 €
0802 « Canal de la Somme et Somme canalisée »	650 000 €
1502 « Sites et bâtiments à caractère touristique »	300 000 €
1504 « Développement touristique »	150 000 €
TOTAL	1 500 000 €

{Rapport.Signature}

Laurent SOMON

Sommaire

Préambule	p.4
Partie 1 Etat des lieux	p.6
1-1) Le Département de la Somme, acteur majeur de la valorisation du fleuve et de son lit majeur	p.6
1-2) De nouvelles opportunités pour le projet « Vallée de Somme »	p.20
1-3) «Vallée de Somme... <i>Une vallée idéale</i> » Pourquoi?	p.28
Partie 2 « Vallée de Somme... <i>Une vallée idéale</i> » <i>Une ambition à partager</i>	p.30
2-1) <i>Une ambition à partager</i> sous une signature commune	p.30
2-2) <i>Une ambition à partager</i> utilisant la notoriété incontestable de la Baie de Somme pour bâtir la notoriété en devenir de la vallée de la Somme	p.34
2-3) <i>Une ambition à partager</i> dans un cadre opérationnel global	p.38
2-4) <i>Une ambition à partager</i> pour une « unicité opérationnelle »	p.46

Partie 3	Déclinaisons opérationnelles	p.50
3-1)	Amiens, porte d'entrée du fleuve	p.51
3-2)	Le <i>parcours idéal</i> « Amiens > Baie de Somme »	p.64
	Samara	p.65
	Long	p.70
	Abbeville	p.74
3-3)	Pour un nouvel itinéraire « Amiens > Plages du Marquenterre/Côte d'Opale »	p.76
3-4)	Un parcours à structurer : «Amiens > Lamotte-Brebière > Corbie > Mémorial Australien »	p.80
3-5)	Des points émergents à l'amont de Corbie à renforcer	p.83
	Méricourt-sur-Somme	p.84
	Le Domaine d'Eclusier-Vaux	p.86
	Cléry-sur-Somme	p.87
	Péronne	p.88
	Ham / Section Offoy-Saint Simon	p.90
	Conclusion	p.94
	Annexes	p.95

Le Département de la Somme souhaite donner un nouveau souffle au développement de ce vaste écosystème.

La Société d'Economie Mixte (SEM) Amiens Aménagement a été chargée de rédiger un document de préfiguration et de cadrage intitulé :

« Grand Projet Vallée de Somme – phase 2 : Vers une vallée idéale ? »

Les objectifs assignés à cette mission sont les suivants :

- * Etablir un inventaire des actions et des acteurs ;
- * Poser un diagnostic ;
- * Définir un objectif partagé ;
- * Proposer des pistes d'action et tester leurs fiabilités ;
- * Apporter des éléments de méthode ;
- * Esquisser un cadrage budgétaire global.

Le présent document est la synthèse du travail réalisé au terme de quatre mois de dialogue et d'échanges.

La première partie s'attachera à dresser un état des lieux des réalisations accomplies pour préserver et valoriser le fleuve Somme, le potentiel des mobilités durables et quelques retours d'images offertes au grand public.

La deuxième partie proposera une *ambition à partager*, avant de présenter quelques recommandations pour faire de la vallée une destination de renom.

La troisième partie, par des études de cas, tentera d'illustrer les objectifs au travers de déclinaisons opérationnelles qui pourraient servir de «projet-pilote» déclinable à l'échelle d' «*Une vallée idéale*».

Partie 1 Etat des lieux

Éléments de repères du fleuve Somme et ses affluents

Longueur :	245 km (fossés, rivières naturelles)
Source :	Fonsommes (Aisne)
Embouchure :	Saint-Valéry –sur-Somme
Principaux affluents :	
Rive gauche	Avre – Selle – Saint-Landon – Airaines – Amboise
Rive droite	Omigon – Ancre – Hallue – Nièvre – Scardon

Fleuve paisible - peu abondant - au débit régulier (35 m³/s)
Paysage verdoyant de marais, d'étangs et d'îlets

Éléments de repères sur le Canal de la Somme

Canal construit de 1770 à 1843
Mise au gabarit Freyssinet en 1880

Longueur :	156 km du canal de St-Quentin à la Baie de Somme
Ouvrages gérés par le Département :	18 écluses et biefs 26 barrages, 3 ponts tournants, 4 pont-levis 17 maisons éclusières dont 6 reconfigurées en «maisons de la vallée» 4 ouvrages spécifiques au canal maritime 3 centres d'exploitation (Froissy, Amiens, Long)

1-1) Le Département de la Somme, acteur majeur de la préservation et la valorisation du fleuve

Dans son champ d'intervention, le Département de la Somme a entrepris d'importants travaux en matière de réduction du risque inondation, d'amélioration et de maintien de la navigation (1-1-1), de restauration des zones humides (1-1-2) et de valorisation touristique (1-1-3) :

1-1-1) Réduction du risque inondation, amélioration et maintien de la navigation

Suite aux inondations de 2001, le Département de la Somme a lancé un important programme de rénovation de ses ouvrages d'art :

a) 12 écluses ont été entièrement restaurées, afin d'améliorer les conditions de navigation et de franchissement : Méricourt-sur-Somme, Saily-Laurette, Corbie, Daours, Lamotte-Brebière, Amiens, Montières, Ailly-sur-Somme, La Breilloire (Flixecourt), Long, Pont-Rémy et Abbeville ;

b) les barrages-écluses de Saint-Valery-sur-Somme ont été restructurés par la création d'une troisième porte permettant le renforcement des chasses hydrauliques ;



Barrage - écluse à Saint-Valery-sur-Somme (© Somme Tourisme)

c) 4 barrages ont été remis en état, conformément à l'axe 1 du Plan Somme concernant la protection des habitants face aux risques d'inondations : Hangest-sur-Somme, Long inférieur et supérieur et, à venir, le bras du Pendu à Amiens.

Ces travaux, financés par l'Agence de l'Eau, le Département, la Région, l'Etat et l'Europe, comprennent la mise en place de **passes à poissons multi-espèces et/ou spéciales anguilles** afin de rétablir le continuum hydro-écologique ;

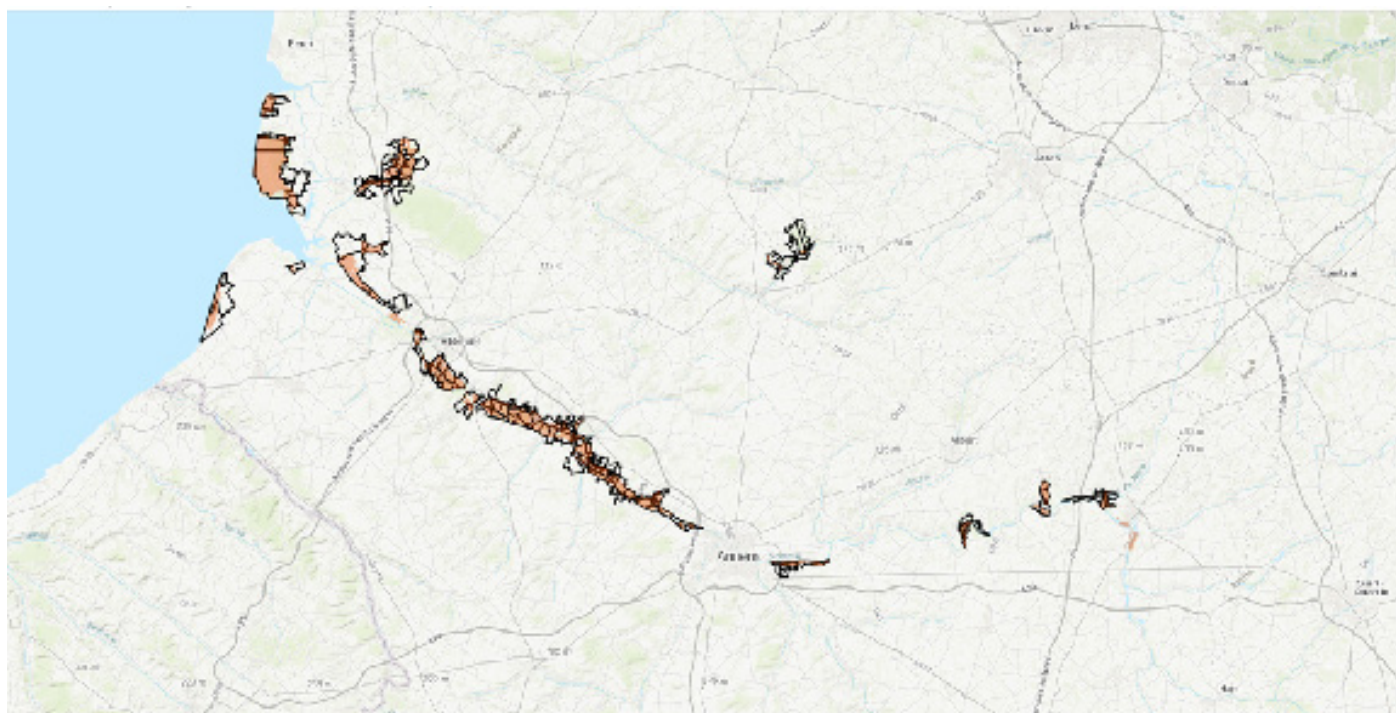


Rénovation de l'écluse et création d'une rivière artificielle à Pont-Rémy (© CD 80)

d) des relais nautiques ont été aménagés au Port d'Amont à Amiens, à Corbie et à Saint-Valery-sur-Somme.

1-1-2) Restauration des zones humides

a) **Instauration de périmètres « d’Espaces Naturels Sensibles »** sur 7 700 hectares, en partenariat avec le Conservatoire du Littoral et le Conservatoire des sites de Picardie.



Cartographie des zones de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles (© CD 80)

Ce dispositif témoigne de l’attachement de la gouvernance départementale à la **protection de la biodiversité**. **L’ouverture de certains sites au public consacre une action pédagogique et militante** en faveur de la protection de l’environnement.



Exemple illustrant l’ouverture des sites au public : la frayère du Marais de Tirancourt à Samara, en connexion avec la véloroute

b) Désignation d'un site d'importance internationale au titre de la «Convention de Ramsar»

La Convention de Ramsar est un traité international adopté le 2 février 1971 pour « *la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides par des actions locales, régionales et nationales et par la coopération internationale, en tant que contribution à la réalisation du développement durable dans le monde entier* ».

« *Les zones humides sont vitales pour la survie de l'humanité. Elles sont parmi les milieux les plus productifs de la planète ; berceaux de la diversité biologique, elles fournissent l'eau et la productivité dont des espèces innombrables de plantes et d'animaux dépendent pour leur survie.* »¹

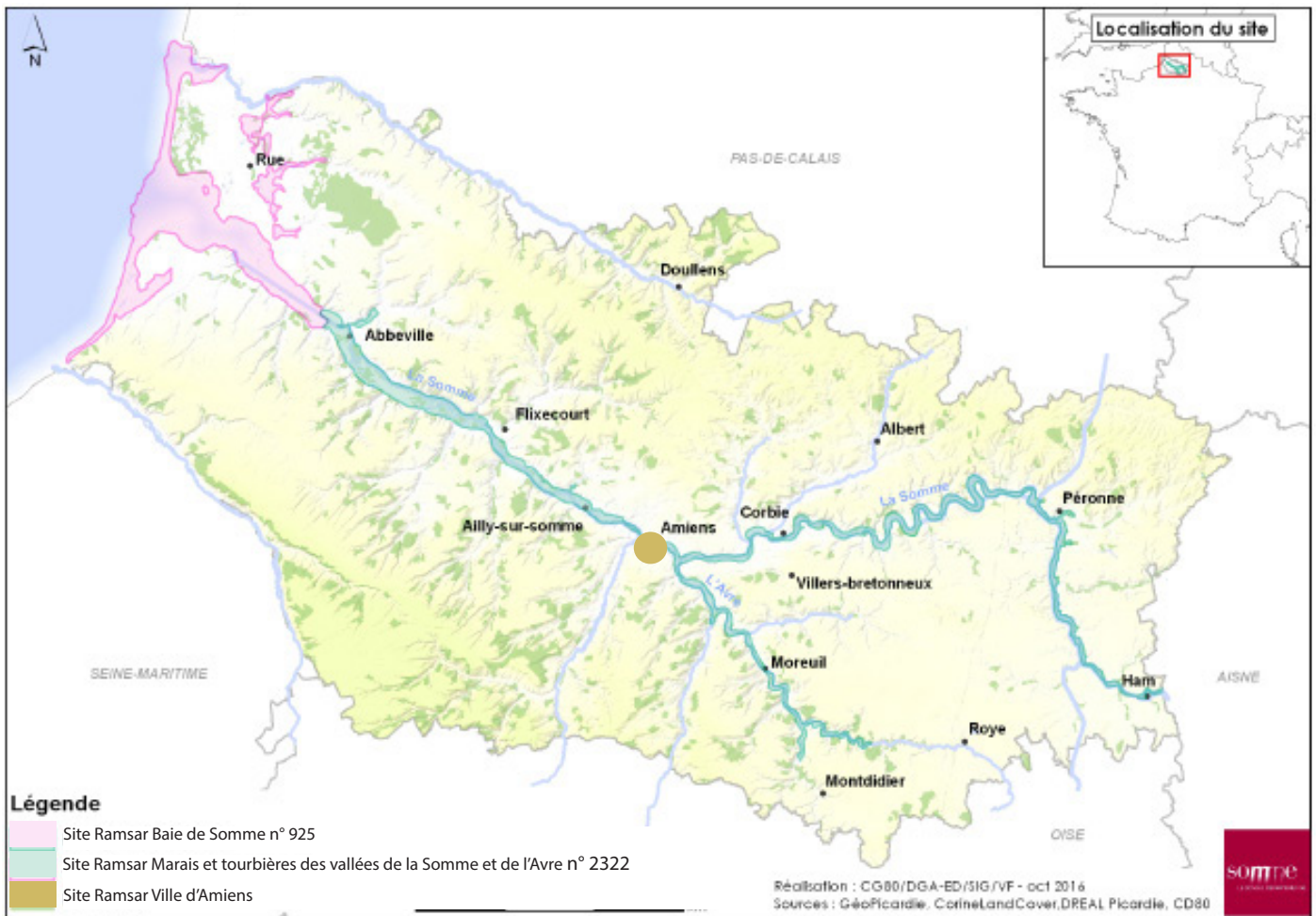


Les services rendus par les Zones Humides (© Plaquette RAMSAR CD 80)

1 <https://www.ramsar.org/fr>

Trois sites sont désignés au titre de la «Convention de Ramsar» dans le Département de la Somme formant un seul écosystème:

- 1998 : Baie de Somme
- 2017 : Marais et tourbières des vallées de la Somme et de l'Avre
- 2018 : Ville d'Amiens



Sites RAMSAR du Département de la Somme (© CD 80)

Les richesses de la vallée de la Somme

Extrait de «Picardia, l'encyclopédie picarde¹» :

« MARAIS ET TOURBIÈRES DES ÉCOSYSTÈMES RICHES À PRÉSERVER

Les eaux provenant des plateaux crayeux forment dans les vallées marais et tourbières. Ces milieux humides sont des écosystèmes extrêmement riches. Leur exploitation a agrandi les plans d'eau. Les programmes de préservation visent à concilier les usages (chasse, pêche, économie) avec la protection de la diversité.

Depuis la fin de la période glaciaire, les eaux fuient les plateaux crayeux et se rassemblent au fond de vallées (Somme, Authie, Souche, etc.) ou de dépressions (Sacy-le-Grand, Cessières, etc.).

Elles y forment un entrelacs de marais et de tourbières, écosystèmes parmi les plus riches des pays tempérés. Pendant des centaines d'années, l'extraction de la tourbe a formé une multitude de petits étangs aux formes régulières. Plus récemment, l'exploitation des sables et graviers, a créé d'immenses plans d'eau, profonds de plusieurs mètres, moins propices au développement d'une vie diversifiée. Aujourd'hui, les étangs sont essentiellement utilisés pour la pêche et la chasse au gibier d'eau.

LUXURIANCE

Dans les zones humides, le contact de la terre et de l'eau permet le développement d'une multitude d'espèces animales et végétales. Les plantes croissent en "ceintures", selon la hauteur d'eau.

Au centre des étangs, les larges feuilles des nénuphars et des potamots flottent à la surface.

Autour, se dressent les grandes plantes de la roselière (roseaux, massettes), dont la base peut rester longtemps immergée, puis une couronne de joncs et de carex.

Dans les tourbières acides, des plantes remarquables : laïches, orchidées, plantes carnivores, fougères... s'installent parmi les tapis que forment les sphaignes.

A cette luxuriance végétale répond une incroyable profusion animale. Hérons cendrés et grèbes huppés cherchent les poissons, les larves d'insectes ou de batraciens dont ils se nourrissent. Canards et foulques sillonnent en tous sens les inextricables roselières d'où émanent les chants des fauvettes aquatiques. Plus discrète, la rainette verte passe de longues heures immobile, agrippée à la végétation, tandis que la couleuvre à collier glisse à la surface de l'eau.

PRISE DE CONSCIENCE

Drainage, creusement de gravières, développement parfois incontrôlé de l'urbanisation et de l'habitat léger de loisir, pollution, abandon de l'élevage ou plantation de peupliers sont responsables de la raréfaction des zones humides ou de leur dégradation. Au contraire, l'activité cynégétique, si elle limite, par le dérangement qu'elle génère, les capacités d'accueil pour les oiseaux, peut contribuer au maintien de ces espaces.

Plusieurs zones humides importantes font désormais l'objet de programmes visant la préservation et la gestion des milieux les plus exceptionnels, tout en conciliant au mieux les différents usages.»

¹ <http://www.encyclopedie.picardie.fr/Marais-et-tourbieres.html>

Contributeurs : Picardia ; Conservatoire des Sites Naturels de Picardie ; Désiré Emmanuel (CRDP d'Amiens)

1-1-3) La valorisation touristique de la vallée

En 2009, le « Grand Projet Vallée de Somme » a défini les objectifs suivants :

- révéler la vallée comme une véritable richesse ;
- favoriser son appropriation par le plus grand nombre d'acteurs ;
- préserver et valoriser cette richesse patrimoniale, culturelle et économique ;
- engager un processus innovant de travail sur un territoire de projet fédérateur.

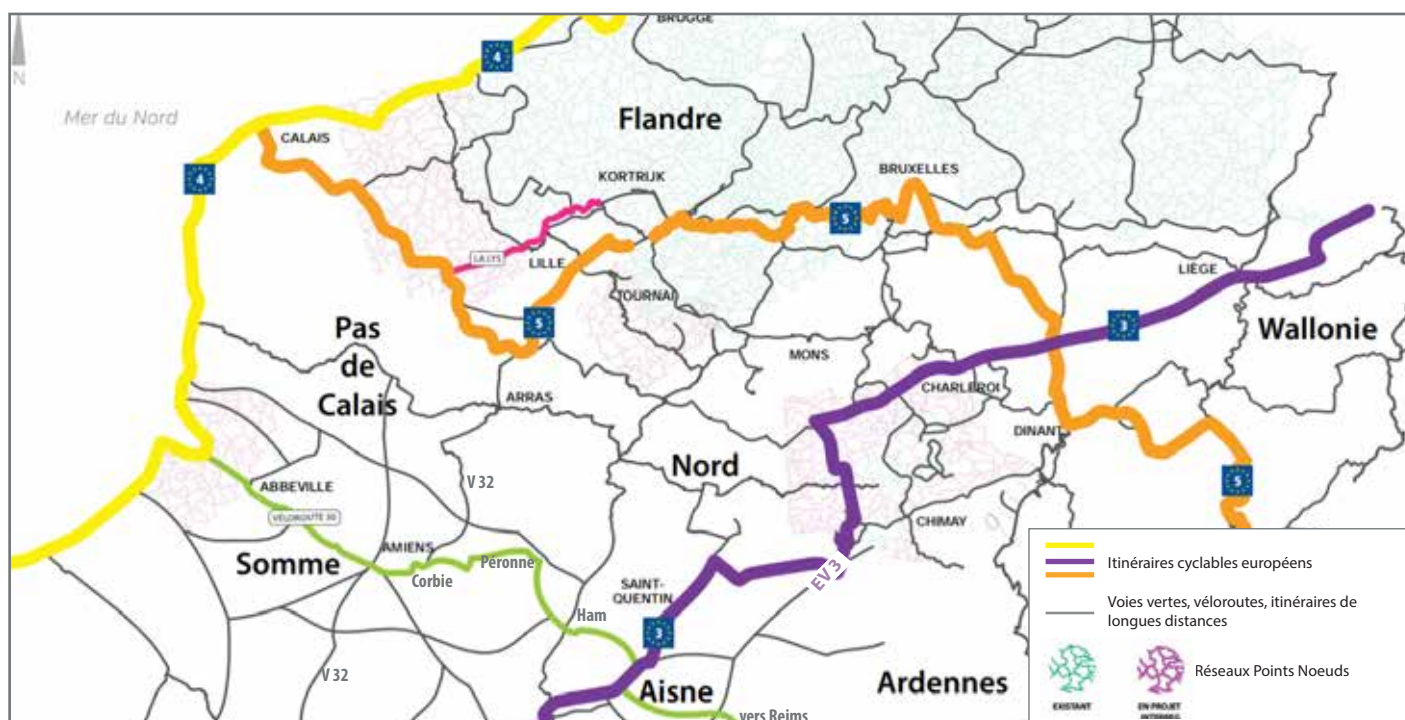
Cette première phase a permis d'amorcer le développement touristique de la vallée par la réalisation d'aménagements structurants significatifs :

- a) un itinéraire de randonnée : **la Véloroute de la Vallée de la Somme**
- b) la reconquête des maisons éclésières : **les « maisons de la vallée »**
- c) la mise en scène du paysage : **les « belvédères »**

a) La « Véloroute de la Vallée de Somme »

La « Véloroute Vallée de Somme » constitue une part significative de l'itinéraire national V30, reliant Reims à la Baie de Somme. Elle permet de relier l'Euro-Véloroute n°4, dite localement « Véloroute du Littoral », à l' Euro-Véloroute n°3, dite « Véloroute des Pèlerins ».

La « Véloroute de la Mémoire », portion de l'itinéraire national V32 reliant Lille à Paris, rejoint la « Véloroute Vallée de Somme » au niveau de Corbie.



La Véloroute Vallée de Somme au sein du projet « Eurocyclo » qui permettra de réaliser une boucle de découverte de l'Euro-Région par la mise en service de sections d'itinéraires manquantes ou l'extension transfrontalière de réseaux vélo points-noeuds (© Interreg)

Situation du projet d'infrastructure en 2019 :

Saint-Valery-sur-Somme > Péronne	120 km en site propre Les dernières sections comprises entre Cappy et Péronne seront aménagées d'ici 2021. En attendant l'itinéraire est déporté sur des routes départementales.
Péronne > Ham	45 km jalonnés suite à un partenariat récent avec Voies Navigables de France (VNF)



Cartographie de l'état d'avancement de l'aménagement

La «Véloroute Vallée de Somme» est complétée localement par :

- la «Traverse du Ponthieu vers la vallée de l'Authie» (28 km) ;
- la «Voie Verte du Vimeu à l'Airaines vers la vallée de la Bresle» (20 km) ;
- la «Coulée Verte», section de la V 32 vers Paris (16,5 km) ;
- la «Voie Verte Péronne-Roisel» (14 km) ;

et des projets à venir :

- la connexion vers Doullens via la future voie verte ;
- la valorisation du réseau cyclable de la **Baie de Somme** (160 km dont 46 km de pistes cyclables) par le «réseau point-noeud», un système de fléchage d'itinéraires cyclables, particulièrement apprécié en Flandre, en Wallonie, aux Pays-Bas et en Allemagne. Des numéros sont attribués aux croisements stratégiques de voiries cyclables.

b) Six maisons éclusières reconfigurées en « maison de la vallée »

L'aménagement a été réalisé, en 2016, sous la maîtrise d'ouvrage déléguée du Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard et sous la maîtrise d'œuvre de l'agence Deprick et Maniaque. Ils ont été salués dans l'article « Réveiller les belles endormies » du n°264 de la revue « D'A » de juillet/août 2018 :



Frise-supérieur

Site touristique, gîte pour 10 personnes et aire de bivouac
Gestionnaire privé



Le Domaine d'Eclusier-Vaux

2 gîtes de 6/8 et 4/6 personnes ; buvette/petite restauration
Gestionnaire privé



Froissy (commune de la Neuville-les-Bray)

Site touristique, café du canal et gîte pour 3/5 personnes
Gestionnaire privé : **Changement d'exploitant**



Lamotte-Brebière, dite « Melba »

Site touristique, petite restauration, aire de bivouac
Gestionnaire privé



Ailly-sur-Somme

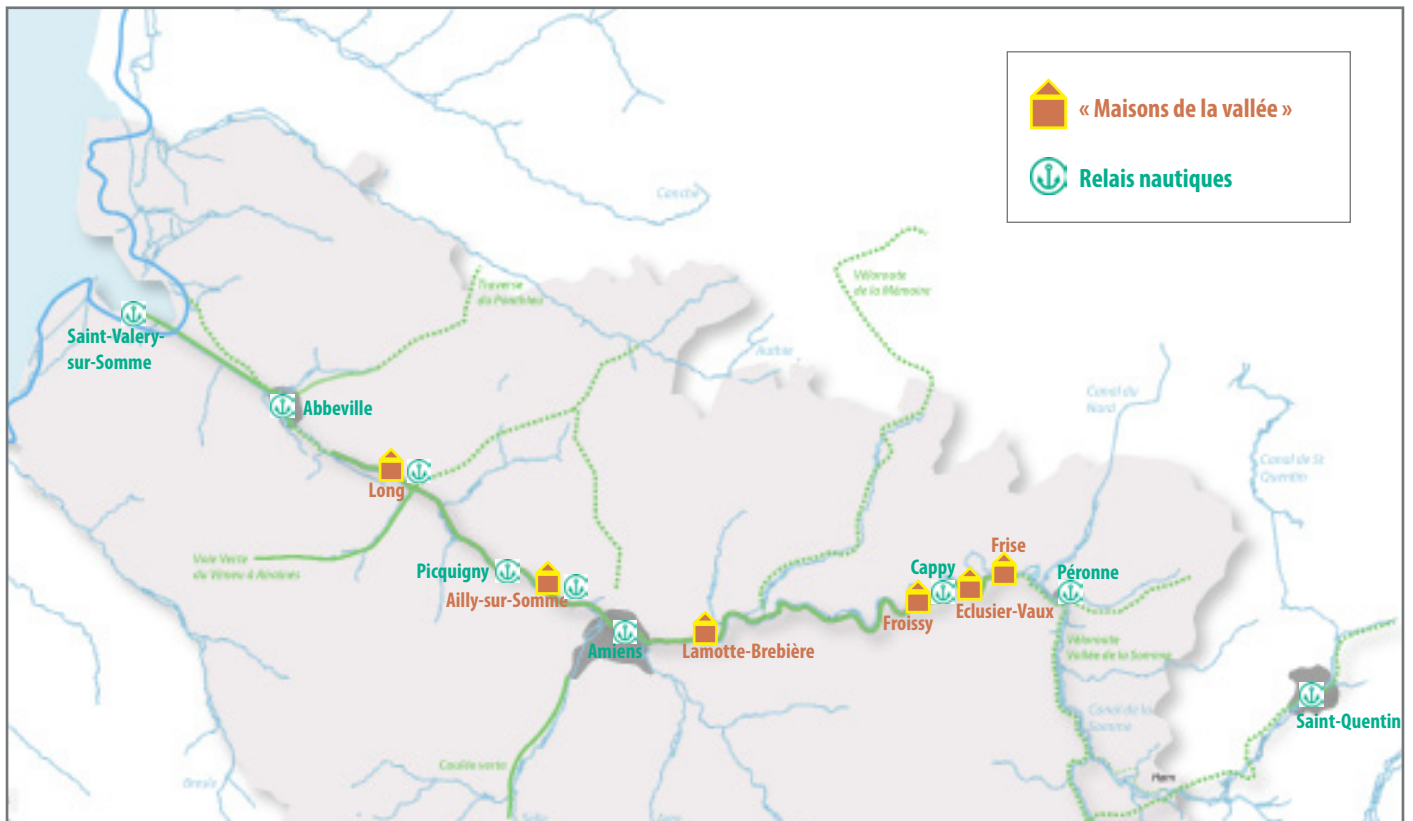
Site touristique, information & accueil
Gestionnaire public (C.C. Nièvre et Somme)
Déménagement à venir du point d'information touristique



Long, dite la « Mel »

Information & accueil touristique
Gestionnaire public (Syndicat Mixte Baie de Somme 3 Vallées)

Les maisons de la vallée ont attirés 18 000 visiteurs en 2017.



Localisation des six « maisons de la vallée » et des relais nautiques



Service de location de canoës à la Maison éclésièrre de Lamotte-Brebière (Melba)



Service de location de paddles à la base nautique de Picquigny



Service de location de bateaux électriques à la maison de la vallée d'Ailly-sur-Somme

c) Les belvédères : une mise en scène du paysage

Cinquante belvédères soulignent les points de vue remarquables de la vallée, du canal et de la baie. Ce projet a été salué par les *Victoires du Paysage 2016* avec l'attribution du prix *Spécial Territoire*.



Localisation des belvédères



Un belvédère sur les points hauts de la vallée : l'exemple Frise (© Somme Tourisme)



Un belvédère sur les points bas de la vallée : l'exemple de Corbie (étangs de la Barette)

Un récent retour d'images d'une émission télévisée en prime-time :

Diffusée sur France Télévisions le 06 mars 2019, « La Carte aux Trésors » en prenant de la « hauteur », a mis en relief les atouts du territoire de projets servant de supports aux énigmes du jeu. Cette perception peut orienter la réflexion. Elle décrit un potentiel de la Vallée de la Somme et de la Baie bien supérieur à ce que le visiteur ressent aujourd'hui au niveau du sol.



L'omniprésence de l'eau



La production de richesses alimentaires



L'Histoire



La force de l'image Baie de Somme



La Mémoire (Mémorial de Villers-Bretonneux)



La force d'un paysage préservé

La volonté de mettre le fleuve Somme et son lit majeur au cœur des représentations collectives est aujourd'hui réaffirmée.

Un engagement financier de près de 50 millions d'euros a permis une réappropriation du fleuve par un large public de riverains et de visiteurs.


Toutefois, l'échec de la mise en marché d'un produit géré par des professionnels du tourisme fluvial pose question.

De plus, l'effort financier considérable porté par la collectivité n'a pas encore permis d'atteindre le niveau espéré en termes de valeur marchande et de notoriété.

A titre d'illustration, il est intéressant d'utiliser comme révélateur la présence sur le web de produits vélo marchands. On constate qu'ils sont essentiellement concentrés sur la Baie de Somme.

Témoignages (9) :
●●●●● 4.44 / 5

Référence BS0301

🚲 Circuit boucle 

🕒 3 jour(s)


📶 Facile

📅 De mars à novembre

👤 Âge minimum 1 an

À partir de
[Voir les tarifs](#) **285€ / pers.**

Je réserve



■ Quand

— itinéraire principal

--- autres itinéraires proposés

➤ trajet en train avec vélos

DÉCOUVERTE ET RENCONTRE

À partir de **610 €**
Voyage réalisable : avril à octobre

À partir de 12 ans

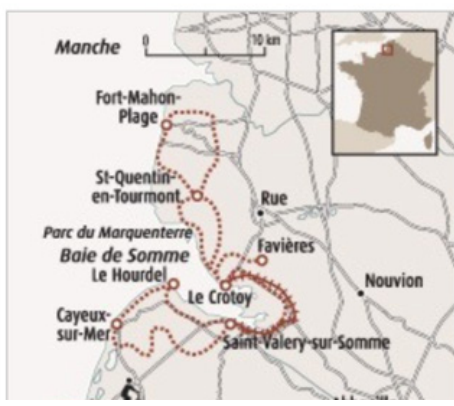
5 Jours

Niveau 🏔️ 🏔️ 🏔️ 🏔️ 🏔️

Altitude 🏔️ 🏔️ 🏔️ 🏔️ 🏔️

Code : FRALV19

Note voyage : voyage pas encore noté.
> Pas encore d'avis sur ce voyage
> Voir les avis sur cette destination (2813)



Manche 0 10 km

*Exemples de séjours à vélo :
On note que l'offre se concentre aujourd'hui sur la Baie de Somme*

On se doit également d'insister sur la multiplicité des acteurs. Cette dernière entraîne la fragmentation du discours et des mises en marché.

Quelques exemples de promotion de la destination «Vallée de Somme» par les intercommunalités traversées par la véloroute :

CC Nièvre et Somme



Les 6 bonnes raisons de faire cette balade en vélo électrique :

1. Emprunter un itinéraire plat et bien fleché
2. Pique-niquer sur les bords de Somme
3. Privilégier la qualité et le confort grâce aux pneus anti-crèvention et à sa large selle.
4. Prendre de la hauteur à la découverte des points de vue sur la vallée sans se fatiguer.
5. Gagner du temps et faire encore plus d'activités pour un même trajet.
6. Garder la forme, bouger, si, si ça reste du sport !

Baie de Somme



Préparer votre séjour, Venir en Surf de Somme, Les circuits vélo.

Découvrez la Baie de Somme à vélo, c'est parti à la rencontre de son patrimoine, de ses espaces naturels, de ses habitants.

Retrouvez sur ce site toutes les informations pour vous consacrer au plaisir à vélo en famille ou entre amis, les circuits, la carte cyclable, les lieux de location de vélos, d'hébergement, de restauration...

La Baie de Somme, c'est :
 - 160 km dont 40 km de piste cyclable
 - 9 circuits de découverte
 - 1 emplacement : 434 route Royoff à Killy

En savoir plus sur la Baie de Somme...
 Carte EuroVelo

Actu & Bons plans, Escapade nature, Carte vélo.

A lire avant de partir !
 Un circuit 100% vélo
 Yeléchargez

CC Val de Somme



À VÉLO

À vélo, vous aurez l'impression que le territoire a été fait pour vous. Petite randonnée ou grosse sportive ou balade culturelle, avec ou sans enfant, vous trouverez forcément un circuit fait pour vous.

Les circuits cyclo "Les 3 Vallées"

Pour les courageux, un parcours de 2h30 (et de 42 km) vous permet de découvrir, depuis la place de Commerce, de l'Ancre et de l'Hallue.

Une autre boucle, plus courte mais plus difficile (34 km, 2h) vous est également proposée.

Découvrez le tracé des 2 circuits

Je veux ...

CC du Coquelicot




Tel : 07.67.32.61.59

DU 1ER MAI AU 30 SEPTEMBRE DE 14H À 19H - TOUS LES JOURS -
 CAPITAINERIE DU PORT DE PLAISANCE DE CAPPY
 LOCATIONS VÉLOS, GYROPODES, CANOES, BATEAU ÉLECTRIQUE, PÉDALOS

Randonner, Pédaler, Naviguer.

CC Haute Somme



Destination Haute Somme "Vallée de Somme"

Votre séjour > Nos randonnées

Découvrez ci-dessous nos randonnées pédestres, à vélo, en VTT, équestres ou en voiture.

Vous pouvez modifier les critères de recherche pour trouver la ou les randonnées qui vous conviennent.

Nos randonnées sont également disponibles en Français et en Anglais sur notre application smartphone (iPhone/Android).

Par le biais de notre application, vous pouvez consulter et suivre nos randonnées sans nécessiter une connexion internet.

Les distances sont calculées par rapport à l'Office de Tourisme à Péronne.

Si vous cliquez sur [localiser-moi](#) en haut à droite, elles seront calculées par rapport à votre position.

Cliquez sur un point de la carte ou de la liste ci-dessous

Plan Satellite

1. LA BALADE PÉCHERESSE - DÉPART DE LA... Distance : 4 km MOI, facile, 3,04 km/h	2. LE SERRIER DE DORICE - DÉPART DE LA... Distance : 600 m MOI, facile, 3,24 km/h	3. LA LICHÉROISE - CIRCUIT VTT 20 KM Distance : 4,000 km/h MOI, moyen, 14,98 km/h	4. LA LICHÉROISE - CIRCUIT VTT 20 KM Distance : 4,100 km/h MOI, facile, 2,901 km/h	5. NOS LAMPÈRES ET VALLÉE CARLAUMONT... Distance : 4,026 km/h MOI, moyen, 6,534 km/h	6. LE CHEVRIER DE BIHARD - DÉPART DE LA... Distance : 3,700 km/h MOI, moyen, 10,347 km/h
--	---	---	--	--	--

1-2) De nouvelles opportunités pour le projet

« Vallée de Somme »

Dans cet écosystème global, nous devons aujourd'hui considérer les supports d'une mobilité durable (2-1), l'unité écologique consacrée (2-2) et les initiatives de la métropole amiénoise repensant son avenir en lien avec le fleuve (2-3) comme de nouvelles opportunités dans la construction du projet « Vallée de Somme ».

1-2-1) Les supports d'une mobilité durable

Tous les ingrédients sont réunis sur ce site pour promouvoir une mobilité durable. Le fluvial (a), le ferroviaire (b), le pédestre (c), le cyclable sont quatre éléments qui aujourd'hui tracent des parallèles et qui demain devront se conjuguer.

a) Le réseau fluvial



Situation du Canal de la Somme dans le réseau fluvial Nord-Européen (© VNF)

Le Canal de la Somme est l'un des deux débouchés sur la mer des Hauts-de-France. Depuis 2003, la section comprise entre Offoy et Saint-Simon (jonction entre le Canal du Nord et le Canal de Saint-Quentin) est fermée à la navigation. Suite aux travaux de remise en état que Voies Navigables de France (VNF) devrait mener d'ici 2022, le Département pourrait obtenir par convention la totalité de la gestion du Canal de la Somme. Le Canal de la Somme devrait retrouver son attractivité pour la navigation de plaisance en offrant une alternative de voie d'eau à faible gabarit.

b) Le réseau ferroviaire

La vingtaine de gares présentes le long de la vallée de la Somme est un atout considérable.



Les réseaux ferré, cyclable et autoroutier du Département

Le projet « Vallée de Somme » doit tirer un meilleur parti de l'infrastructure ferroviaire pour **créer une offre de séjours vélo originale et intermodale**.

Le Vélo à Assistance Electrique (VAE) permet d'abolir les distances, la fatigue et de toucher de nouvelles clientèles. Il représente une opportunité à saisir en positionnant des services de location dans les points de rupture de charge (gares, hébergements...). Exemple de séjour possible en VAE : « Amiens – Saint-Riquier en une journée ; retour en train via Abbeville »...

Les gares, premières images vécues par les visiteurs, nécessitent un maximum d'égards. Ces portes d'entrée sont essentielles pour embarquer les voyageurs dans une autre dimension.

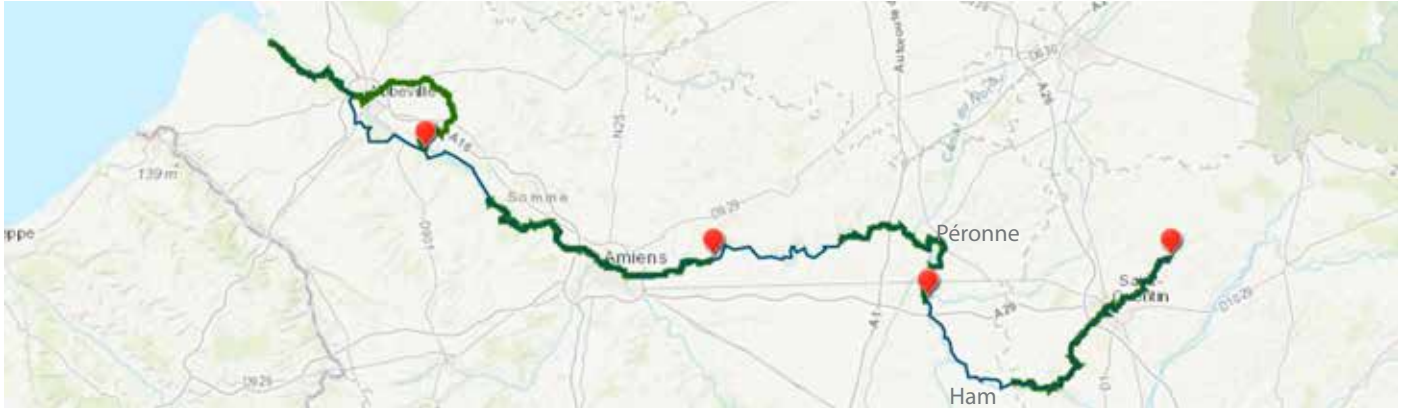
La transformation des quartiers de gare répond aux problématiques touristiques avec une traduction évidente sur le quotidien.

Il faut reconnecter les bourgs et les habitants avec les points de rupture de charge. De la gare de Corbie au fleuve, le paysage est en déshérence. La jolie gare d'Abbeville n'est plus qu'un parking. Le foncier est là : un autre développement est possible. « Vallée de Somme... Une vallée idéale » ne revêt pas qu'une dimension touristique mais est aussi un enjeu fort pour les habitants.

c) Le réseau pédestre

L'itinéraire de Grande Randonnée (GR) 800 a été inauguré en 2018.

10 jours sont nécessaires pour parcourir à pieds les 220 km de la source à la Baie (quatre jours à partir d'Amiens).



Le GR 800 : prendre le temps de découvrir la vallée de la Somme

1-2-2) Une unité écologique consacrée

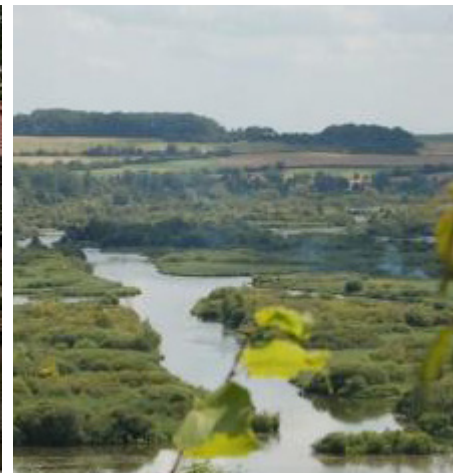
La désignation au titre de la «Convention de Ramsar» de cet écosystème global - «Baie de Somme», «Marais et tourbières des vallées de la Somme et de l'Avre», «Ville d'Amiens» - est un **élément à prendre en compte** pour renforcer la **compréhension et l'attractivité du site**.



Site Ramsar Baie de Somme



Site Ramsar Ville d'Amiens



Site Ramsar «Marais et tourbières des vallées de la Somme et de l'Avre»

Cette large dimension environnementale ne prédispose en rien d'une politique restreignant drastiquement les activités humaines. Bien au contraire, un fructueux dialogue entre l'homme et la nature constitue le socle de la création de nouvelles richesses économiques et sociales.

Ainsi, essayons de faire mentir Victor Hugo :

*« C'est une triste chose de songer que la nature parle
et que le genre humain n'écoute pas ».*

1-2-3) Les initiatives de la métropole amiénoise repensant son avenir en lien avec le fleuve

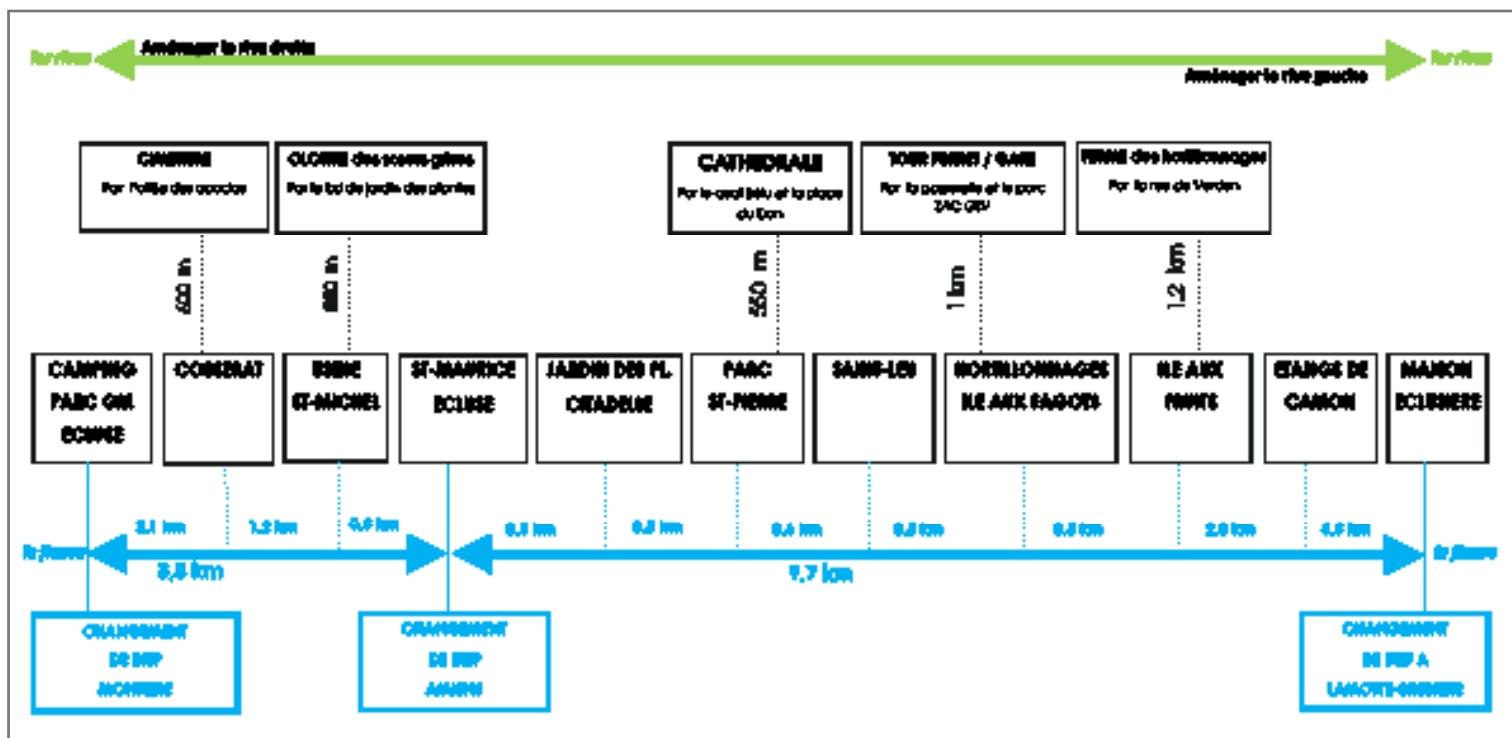
a) En 2016, « *L'étude pour l'aménagement du lit majeur du fleuve d'Amiens Métropole* » mettait en relief toute l'importance du fleuve Somme dans l'écriture de la ville de demain : d'une part, dans la nécessaire réouverture des paysages pour lire l'importance du lit majeur et de ses Hortillonnages, et d'autre part, dans l'animation urbaine à retrouver non seulement au bord de l'eau mais aussi sur l'eau.

La stratégie suivante a été développée pour affirmer la présence du fleuve dans la ville :

- Concevoir le fleuve comme la colonne vertébrale de la relation ville-nature ;
- Penser l'aménagement du fleuve par la valorisation d'un ensemble de sites organisés comme des jalons pour créer une animation urbaine au fil de l'eau et sur l'eau ;
- Prendre en compte le fleuve sur ses deux rives.



Proposition de requalification du chemin de halage, au niveau de l'Île aux Fagots, à Amiens



Organiser le dialogue entre l'ensemble de ces sites

b) En 2018, l'Appel à Projets « Une vallée idéale »

Depuis 2005, la reconquête du quartier Gare la Vallée par le biais d'une procédure de Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) transforme cet ancien faubourg industriel.

En 2017, il a été décidé d'amplifier la réflexion par une reconnexion du projet urbain avec le fleuve et les Hortillonnages. Cette présence de la nature dans la ville est un indéniable avantage comparatif dans la compétition que se livrent aujourd'hui les métropoles.



En 2018, les plus grands opérateurs immobiliers nationaux ont répondu avec enthousiasme et pertinence.

En 2019, un ambitieux partenariat va se mettre en place avec le groupement de promoteurs Vinci / Duval, au travers de leur réponse «*Les 3 Mondes*», pour faire de cette partie de la vallée de la Somme une partie de la *vallée idéale*.



L'Île aux Fruits : une fenêtre sur la Somme (© Agence TER)



Le dépôt de bus : habiter dans la chlorophylle (©Saison Menu Architectes Urbanistes - Agence TER)

Face à ces constats, il nous paraîtrait pertinent de structurer la réflexion non plus à l'échelle d'unités administratives cloisonnées mais à celle d'un périmètre «calé» sur l'écosystème global de la vallée, du fleuve et de sa baie.

De Saint-Quentin à Saint-Quentin

« Vallée de Somme... Une vallée idéale » débouchant sur l'une des plus belles baies du monde





Maison de Jules Verne au Crotoy



Jules Verne par Nadar



Maison de Jules Verne à Amiens

1-3) « Vallée de Somme... *Une vallée idéale* » Pourquoi ?

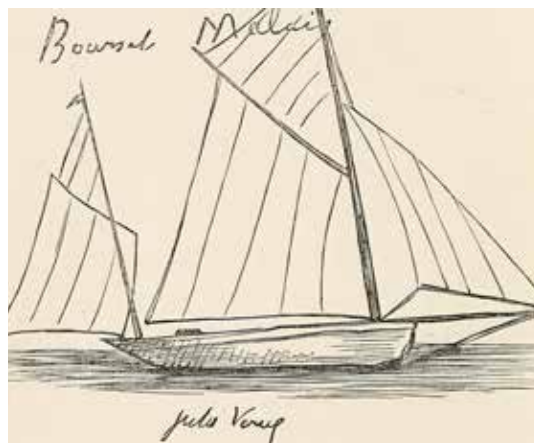
« *Une vallée idéale* » est un détournement bien volontaire du discours de Jules Verne « Une Ville idéale », prononcé à l'Académie des Sciences, des Belles Lettres et des Arts, le 12 décembre 1875. Il décrivait sa vision pour la cité amiénoise à l'aube du troisième millénaire.

Et comme notre auteur mondialement connu trouva dans la Baie de Somme sa source d'inspiration pour l'écriture de *Vingt mille lieues sous les mers* en 1869, il nous semble raisonnable d'associer l'ensemble de la vallée de la Somme à *une vallée idéale*.

Quelques mots du célèbre auteur parlant de la baie, la vallée et Amiens

« Sur le désir de ma femme je me fixe à Amiens, ville sage, policée, d'humeur égale, la société y est cordiale et lettrée. On est près de Paris, assez pour en avoir le reflet, sans le bruit insupportable et l'agitation stérile. Et pour tout dire, mon Saint Michel reste amarré au Crotoy. »

Lettre de Jules Verne à son ami Charles Wallut, 1871



Unique représentation connue du Saint-Michel I (vers 1873), premier bateau de Jules Verne

Lettre de Jules Verne à Hector Malot :

Avant d'écrire son roman «En famille» qui se déroule dans la vallée de la Nièvre, Hector Malot, soucieux de réalisme, a séjourné dans la région, a visité usines et tourbières et a constitué un important dossier préparatoire. Il interroge Jules Verne, qui lui répond ceci :

"Mon cher confrère,

Pour répondre à votre lettre, je n'ai eu qu'à m'adresser aux pêcheurs et chasseurs de la ville, et Dieu sait s'ils sont nombreux dans le pays, plus que le gibier !

En juin, la chasse aux marais n'est pas encore ouverte, et les oiseaux migrateurs ne sont pas arrivés. Les volatiles, en fait de gibier, ne comprennent que les poules d'eau, les culs-blancs qui volent au-dessus des entailles (nom que l'on donne aux tourbières dans la Somme) et quelques sarcelles, lorsque les entailles ne sont pas fréquentées. Les oiseaux sont des hirondelles, martinets, des moineaux dont une espèce est appelée cra-cra, à cause de son cri, enfin des bergeronnettes.

Pour les poissons, la liste est plus considérable : ce sont des brochets, des perches, des chevaines, des loches, des tanches, des brèmes, des ablettes qu'on appelle poisson blanc, et des anguilles.

Je ne connais pas de livre spécial aux volatiles et poissons du département de la Somme. Mais n'oubliez pas qu'en juin la chasse n'est pas ouverte (elle n'ouvre que du 25 ou 2(?) juillet) que les foins ne sont pas encore coupés, et que le gibier d'eau n'a point fait son apparition à cette époque.

Voilà, mon cher Malot, les renseignements que j'ai recueillis, et que je vous transmets en vous serrant affectueusement la main.

Jules Verne »

Partie 2 « Vallée de Somme... Une vallée idéale » *Une ambition à partager*

2-1) Une ambition à partager sous une signature commune

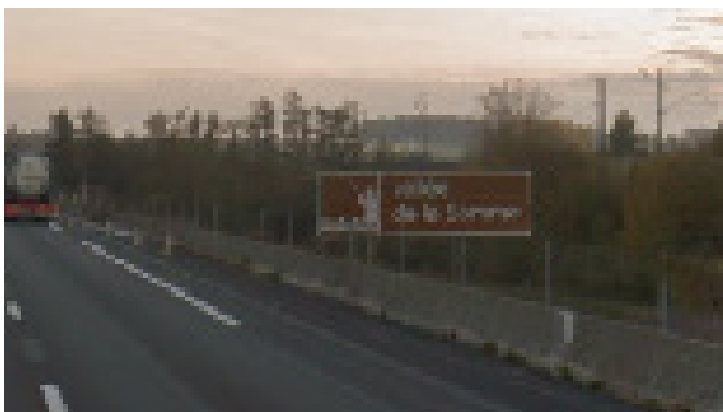
Les constats précédents montrent une profusion d'initiatives en matière de communication et de marketing mais qui peinent à atteindre un niveau de notoriété suffisant.

L'élément le plus fédérateur et visible par le plus grand nombre semble être la « Vallée de Somme » que l'on retrouve dans les signalétiques routière et autoroutière.

On notera l'utilisation de pictogrammes différents.



Signalétique de rabattement vers la vallée de Somme sur la RD1001



Signalétique sur l'A1 à la hauteur de Péronne



Signalétique sur l'A16 à la hauteur de Flixecourt

L'énorme quantité de travail produite, depuis les années 1980, sur la réduction du risque d'inondation, la politique des Espaces Naturels Sensibles et le Grand Projet Vallée de Somme mérite d'être mise en valeur sous un concept générique.

Ce concept peut prendre la forme d'une marque ou peut être, dans le cas d'espèce, **d'une signature.**

Cette dernière doit se diffuser dans l'ensemble de la vallée ou des vallées.

Son caractère intégrateur est renforcé par l'utilisation de l'article indéfini :

" Vallée de Somme... *Une vallée idéale* "

" Vallée de l'Ancre... *Une vallée idéale* "

" La Somme à vélo... *Une vallée idéale* "

« *Une vallée idéale* » permet de sortir des logiques territoriales étroites en étant dans la suggestion plutôt que dans l'évidence.

C'est un concept qui peut être compris par les langues anglo-saxonnes :

Une vallée idéale ... An ideal valley ...

Propositions de logos (© E. Mathieu) :



une
Vallée
idéale



une
Vallée
idéale



Cette démarche essentielle nécessiterait une mise en commun des moyens et des énergies publics aujourd'hui trop fragmentés.

Cette signature pourrait être déclinée rapidement pour ainsi donner raison à Michael Eisner (Président-directeur général de Walt Disney Company de 1984 à 2005) :

« Rien ne vaut la peine d'être engagé si cela ne peut être décliné. »

Propositions de déclinaisons :

-Le Département aux couleurs de la « Vallée de Somme... Une vallée idéale » :



Les agents de l'Agence Fluviale, ambassadeurs de la vallée idéale ?

-Valoriser les productions locales qui permettent une identification du territoire « Vallée de Somme... Une vallée idéale »

Comme le sont aujourd'hui l'agneau des prés-salés et les moules de bouchots, il est important qu'un territoire s'identifie à des productions gourmandes.

Les productions maraîchères viennent immédiatement à l'esprit dans cette vallée. Elles ont failli tomber dans l'oubli et sont récemment remises au goût du jour par les évolutions des modes de consommation : réduction de la consommation de viande, développement des circuits courts...

Une marque commence à exister : « Les t'chiots légumes des Hortillons ». Mais elle ne connaît pas de développement sur des produits traités en conserveries, à l'image de la soupe Pérard au Touquet ou du traditionnel bocal de salicornes en Baie de Somme.

Un autre mouvement se dessine : les productions des micro-brasseries. Ce sujet, mis en relief lors de l'émission « La Carte aux Trésors », se développe de manière spontanée. Il mériterait une attention toute particulière. Ainsi, « *Le mètre de bières de la vallée idéale* » pourrait mettre en valeur les brasseries de Péronne, Corbie, Amiens, Domart-en-Ponthieu et de Saint-Valery-sur-Somme.

-La Somme, un fleuve complètement « barge » ?

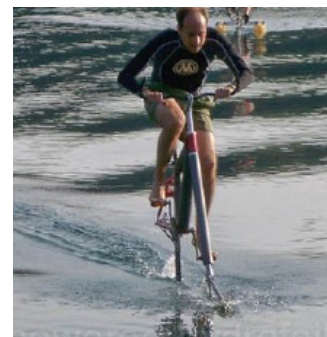
Il est suggéré d'encourager toutes les initiatives qui réinstallent une présence sur l'eau et pas seulement au bord de l'eau, avec par exemple :

- **L'aménagement d'une barge en guinguette** qui pourrait animer le fleuve sur tout son linéaire.



Exemple de barge transformée en lieu de convivialité

-**L'organisation d'un événement sportif et festif « Vallée de Somme... Une vallée idéale »** avec des courses de baignoires, d'Objets Flottants Non Identifiés (OFNI), de paddles, etc..



Références de courses ludiques à Hautmont dans le Nord et à Kembs en Alsace

-Road book « Vallée de Somme... Une vallée idéale »

Les ouvrages rénovés par le Département sont exceptionnels... La performance technique est un élément qui devrait être mieux valorisé et partagé, en y associant toute la matière mise en scène par les belvédères : histoire, paysage, biodiversité, hommes et femmes de lettres (Verne, Colette, Hugo, Malot, Tolkien...), artistes (Degas, Manessier...), industriels (Parmentier...), économie (usine de féculés de pommes de terre de Vecquemont...)

Une valeur ajoutée supplémentaire pourrait être apportée par une touche culturelle et ludique, en racontant l'itinéraire de la vallée en bande dessinée.

2-2) Une ambition à partager utilisant la notoriété incontestable de la Baie de Somme pour bâtir la notoriété en devenir de la Vallée de la Somme

Le système économique, environnemental et social de la Baie de Somme est une grande réussite des politiques publiques d'aménagement. Elle pourrait se suffire à elle-même. Pour autant, l'approche écosystémique proposée dans cette démarche souligne le « **caractère indissociable du fleuve et de la baie** ».

Au fil de l'eau, on irait de l'amont vers l'aval. Toutefois, pour atteindre notre objectif d'association des deux entités dans un même axe de communication, il faudra **aller à contre-courant : partir de la Baie de Somme, pour remonter jusqu'aux sources**.

Si l'on ne devait retenir qu'une image qui caractérise la qualité de l'espace naturel de la baie et son développement touristique associé, on utiliserait **le retour des mammifères marins**.



400
PHOQUES VEAUX
MARINS

100
PHOQUES GRIS

100
POIDS MOYEN EN KG S

La plus grande colonie DU NORD DE LA FRANCE

La plus grande colonie française de phoques à élu domicile en *Baie de Somme*.

Les phoques se reposent hors de l'eau à marée basse sur des reposoirs (bancs de sable émergés à marée basse) pour régénérer leur énergie, pour mettre bas et allaiter les petits, pour muer...

Il faut être très prudent, si on les approche de trop près, ils prennent peur et se remettent à l'eau, abandonnant parfois les bébés non émancipés qui ne peuvent survivre à une séparation prématurée.

L'association *Picardie Nature* veille sur la colonie, assure la prévention des promeneurs, des kayakistes et des cavaliers pour qu'ils respectent une distance de 300 mètres minimum et soigne les bébés phoques abandonnés au centre de soin.

Les 5 meilleurs endroits POUR LES OBSERVER

Avant toute chose, les Phoques sont des espèces protégées, à ce titre, tout dérangement des animaux à marée basse est passible d'une amende... donc voici nos bons tuyaux !!

- **La pointe du Hourdel**, à marée basse, mais vous ne verrez pas les phoques à l'œil nu, prévoyez jumelles ou longue-vue et privilégiez un rendez-vous avec *Picardie Nature*, en juin, juillet et août, ils sont présents tous les jours à marée basse.
- **La Baie d'Authie**, à marée basse, depuis la digue on peut les apercevoir. Garezz-vous au pied du phare de Berck, puis suivez la signalétique.
- Avec **un guide animateur nature** ! En Baie de Somme, plusieurs associations et guides indépendants proposent des sorties permettant d'observer les phoques en toute sécurité. Ils vous permettront d'observer la colonie sans entraîner de dérangements et pourront répondre à toutes vos questions ! [Je consulte le liste des guides](#)
- Dans les ports à marée haute : à **Saint-Valéry-sur-Somme** et au **Crottoy**, notamment
- Lors d'une sortie en **canoë ou kayak** au départ de Saint-Valéry-sur-Somme : c'est une embarcation idéale pour partir à la rencontre des phoques sans les effrayer.



Où voir les phoques en Baie de Somme ? Lors d'une balade en pirogue, en kayak ou le must avec un guide nature au départ du Hourdel ou de Saint-Valéry-sur-Somme !

Promotion du tourisme d'observation des phoques sur le site de Somme Tourisme

Nous devons nous baser sur le passage de l'eau salée à l'eau douce pour asseoir l'image d'une continuité écologique retrouvée depuis la transformation des ouvrages sur le canal de la Somme ; et qui mieux que les grands migrateurs vivant dans l'Océan Atlantique pour en témoigner !

AMÉNAGEMENT

À Pont-Rémy, le poisson de rivière migre en toute facilité

Une rivière artificielle de 77 mètres de long a été créée, sur le canal de la Somme, entre le barrage et l'écluse. Pour aider les poissons à migrer.

Par Alexandra Mauriel | Publié le 12/07/2018



Les blocs de béton permettent de freiner le courant et de créer des turbulences pour les poissons.

Pont-Rémy, nouveau spot pour les poissons de rivière en pleine migration. C'est en tout cas la volonté du Département, qui vient de créer une rivière artificielle, sur le môle, entre le barrage et l'écluse, sur la Somme. « Il s'agissait de pallier le manque de passage des poissons, explique Stéphane Lila, du service pilotages de projet, à la direction de modernisation des infrastructures au Département. Ils étaient jusque-là bloqués entre le barrage et l'écluse, et devaient attendre piégés dans le sas de l'écluse les mouvements des bateaux pour remonter le courant. » Aussi, le Département a étudié les différentes options qui s'offraient à lui pour créer cette rivière. Utiliser le bras (le canal du Moulin) s'est

avéré trop compliqué, du fait de « la contingence d'une maison et des berges en propriété privée ».

« Ces blocs permettent de freiner le courant en créant un sillage qui attire les poissons. »

Stéphane Lila

L'option entre le barrage et l'écluse a donc été retenue. Pour ce faire, un bras de 77 mètres de long et trois mètres de large a été creusé, afin d'aménager la rivière. Cent quarante blocs de béton (1, 20 mètre de hauteur, enfoncés à 60 centimètres) y ont été implantés. « Ces blocs permettent de freiner le courant en créant un sillage (avec des turbulences) qui attire les poissons, détaille Stéphane Lila. Les poissons – on retrouve des lamproies marines, des brochets et autres poissons de rivière – cherchent le courant pour remonter. »

Deux bassins dits « de repos » ont également été imaginés. « C'est la première rivière artificielle gérée en travaux par le Département, précise-t-il. Elle est censée fonctionner toute l'année, même lorsque les niveaux d'eau seront plus bas. Il devrait y avoir toujours au moins 40 centimètres d'eau dans la passe à poissons. » À noter que la passe à anguilles existante (près du barrage) a été conservée. Le site retrouvera complètement son état naturel (un réensemencement de la zone est prévu) à l'automne. « Il se fondera dans la nature, poursuit Stéphane Lila. Ce sera moins minéral qu'actuellement. »

Les travaux, qui ont duré huit semaines (du 27 avril au 29 juin), ont coûté 260 000 euros, financés par le Fonds européen de développement régional (20 %), l'Agence de l'eau (56 %) et le Département (24 %).

La rivière artificielle de Pont-Rémy (extrait du Courrier Picard du 12 juillet 2018)

La technicité des ouvrages permet de suivre et de quantifier cette nouvelle relation harmonieuse entre l'homme et la nature.

NATURE

À Long, on « capture » les poissons en vidéo

Un dispositif de vidéo-comptage de poissons est en service depuis début août. Une première dans le département.

Par Denis Desbleds | Publié le 22/09/2018



Le dispositif de vidéo-comptage se trouve dans la passe à poissons de Long.

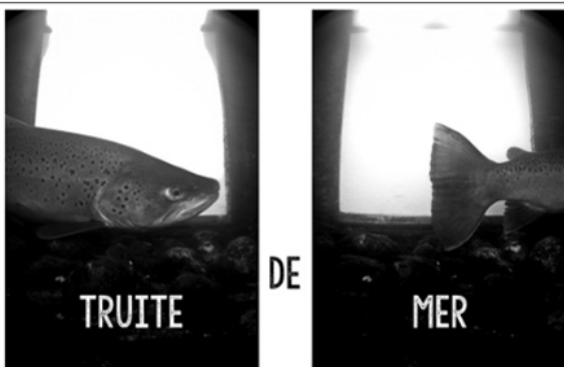
Le dispositif de vidéo-comptage installé à l'écluse de Long (extrait du Courrier Picard du 22 septembre 2018)



Scimabio Interface est avec Marco Colleu et 2 autres personnes.

30 septembre 2018 · 🌐

Un belle migratrice de la Somme ! Fédération de la Somme pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique



LONG (FLEUVE SOMME) - SAMEDI 29/09/2018 23H39
SYSTÈME DE VIDÉO-COMPTAGE HIZKIA - IBAT BEGI

Capture d'écran du réseau social de la société Scimabio, qui a installé le système de vidéo-comptage

Cette conjugaison d'images fortes entre les phoques vivant dans l'estuaire et le retour des grands migrateurs de l'Atlantique doit permettre de définir une stratégie de communication originale.

Cette dernière doit souligner avec force la qualité exceptionnelle des milieux naturels de la baie, de la vallée et de leur interdépendance. Ils en font un objet rare et convoité, suscitant l'envie de leur découverte.

Il est ainsi recommandé de communiquer sur l'homogénéité de ce théâtre d'actions futures qu'est l'écosystème réunifié : le fleuve et son estuaire.

-Miser sur le capital naturel unique du Département grâce à son fleuve et sa baie en valorisant la présence de «bio-indicateurs» : phoques, grands migrateurs...

-Valoriser le travail de rénovation des ouvrages sur le fleuve (écluses, barrages... à St-Valéry, à Long, à Pont-Rémy, à Eclusier-Vaux et bientôt à Amiens) ainsi que la création de passe-à-poissons, sujets de curiosité et de promotion touristique exceptionnelle.



Phoques



Grande Aigrette Blanche



Saumon à Long

Quelques bio-indicateurs d'une immense richesse écologique

Si la stratégie de communication dresse le fond d'écran en utilisant la puissance de la nature, c'est parce qu'elle se doit de capitaliser sur le succès du tourisme de nature en Baie de Somme, d'observer les évolutions sociétales et d'anticiper les marchés touristiques de demain.

Le récent article paru dans le journal *Le Monde* du 22/02/2019, sous le titre « *L'avion, plaisir coupable de l'écolo voyageur* », résume parfaitement la philosophie qui doit orienter les actions à mettre en œuvre dans le projet :

« Nous essayons de renforcer l'offre sur la France et l'Europe, à pied et à vélo, en prenant le train. » Jean-François Rial, PDG de Voyageurs du monde

Sentant poindre cette sobriété stratosphérique, Air France permet depuis septembre 2018 à ses clients de compenser les émissions carbone de leur voyage en finançant la plantation d'arbres dans le pays de leur choix pour quelques dizaines d'euros.

Le PDG de Voyageurs du monde, Jean-François Rial, affiche lui aussi des tarifs « *comprenant la compensation carbone à 100 % des transports des clients et collaborateurs* ». Mais surtout, il s'interdit désormais de proposer certains voyages « *inacceptables* » : « *Les long-courriers en dessous de cinq nuits, les allers-retours en Europe dans la journée, c'est non ! Nous essayons aussi de renforcer l'offre sur la France et l'Europe, à pied et à vélo, en prenant le train.* »

Cyclotourisme et succès du Guide Chilowé

Le voyage lent et de proximité, voilà qui est du dernier chic. En témoignent le boom du cyclotourisme ou le succès du guide Chilowé des « *micro-aventures de plein air et de courte durée près de Paris* » – de Lyon, Bordeaux et Nantes, aussi, bientôt. Descendre la Seine en paddle, écouter le brame du cerf à Rambouillet ou en Sologne, bivouaquer un soir de semaine...

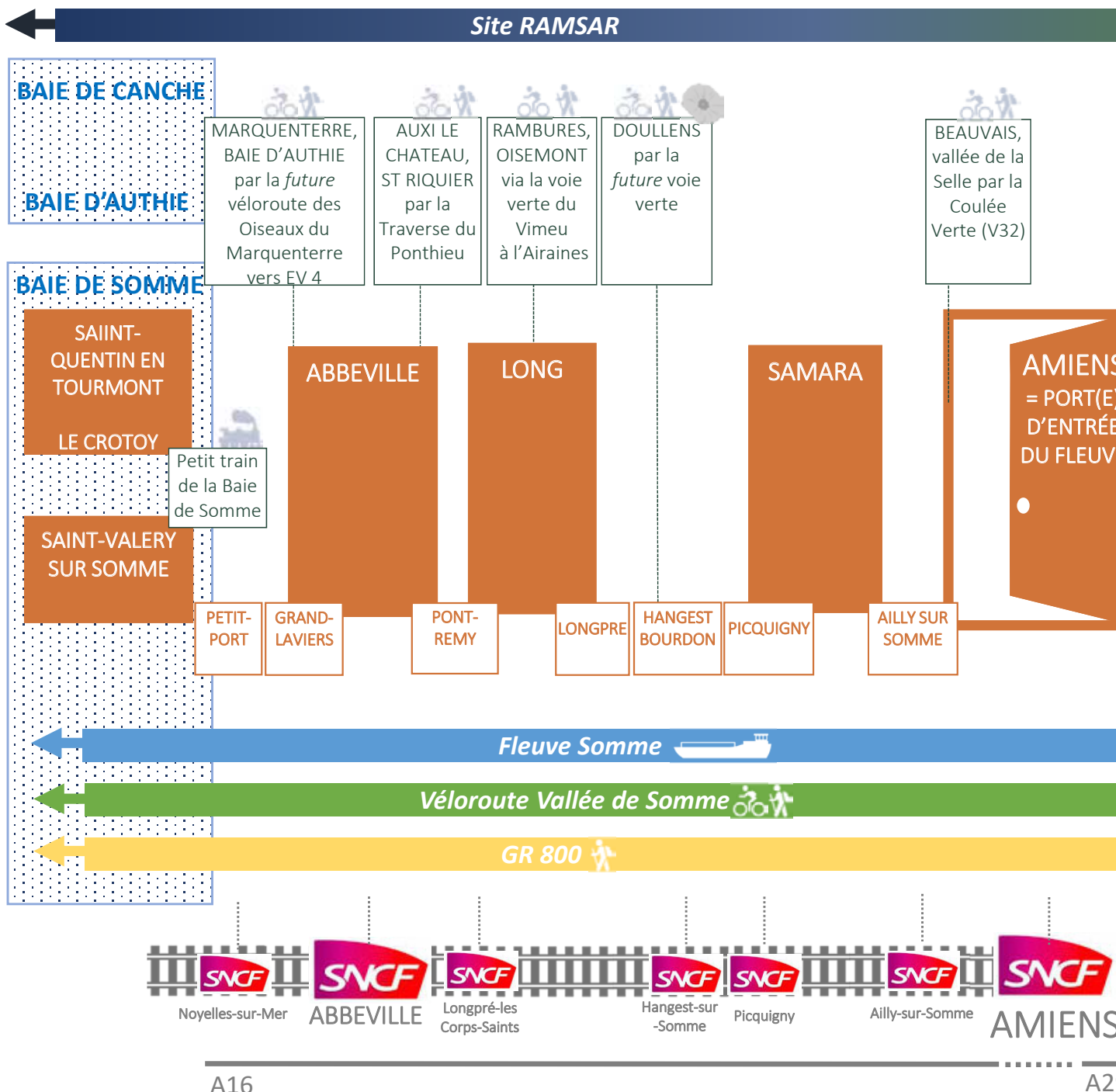
« *Pas besoin d'un vol transcontinental, la France est un immense terrain de jeu* », pour le cofondateur de Chilowé, Thibaut Labey, trentenaire « *culpabilisé par un récent voyage en Colombie-Britannique [ouest du Canada]* ».

Guillaume Cromer, lui, se dit en plein « *deuil* » de plaisirs aériens. Cet expert ès tourisme durable persuade les collectivités locales que « *les premiers touristes de demain seront intrarégionaux* ». Il leur faut donc « *construire de nouveaux imaginaires sur l'ailleurs, dépayser grâce à des hébergements atypiques, comme les cabanes perchées* ». Perchées bien haut pour voir la cime des arbres, comme depuis le hublot.

2-3) Une ambition à partager dans un cadre opérationnel global

Vivre une expérience en changeant de rythme... oui mais... avec un séquençage cohérent entre points de rupture de charge, hébergement, restauration et lieux de découverte.

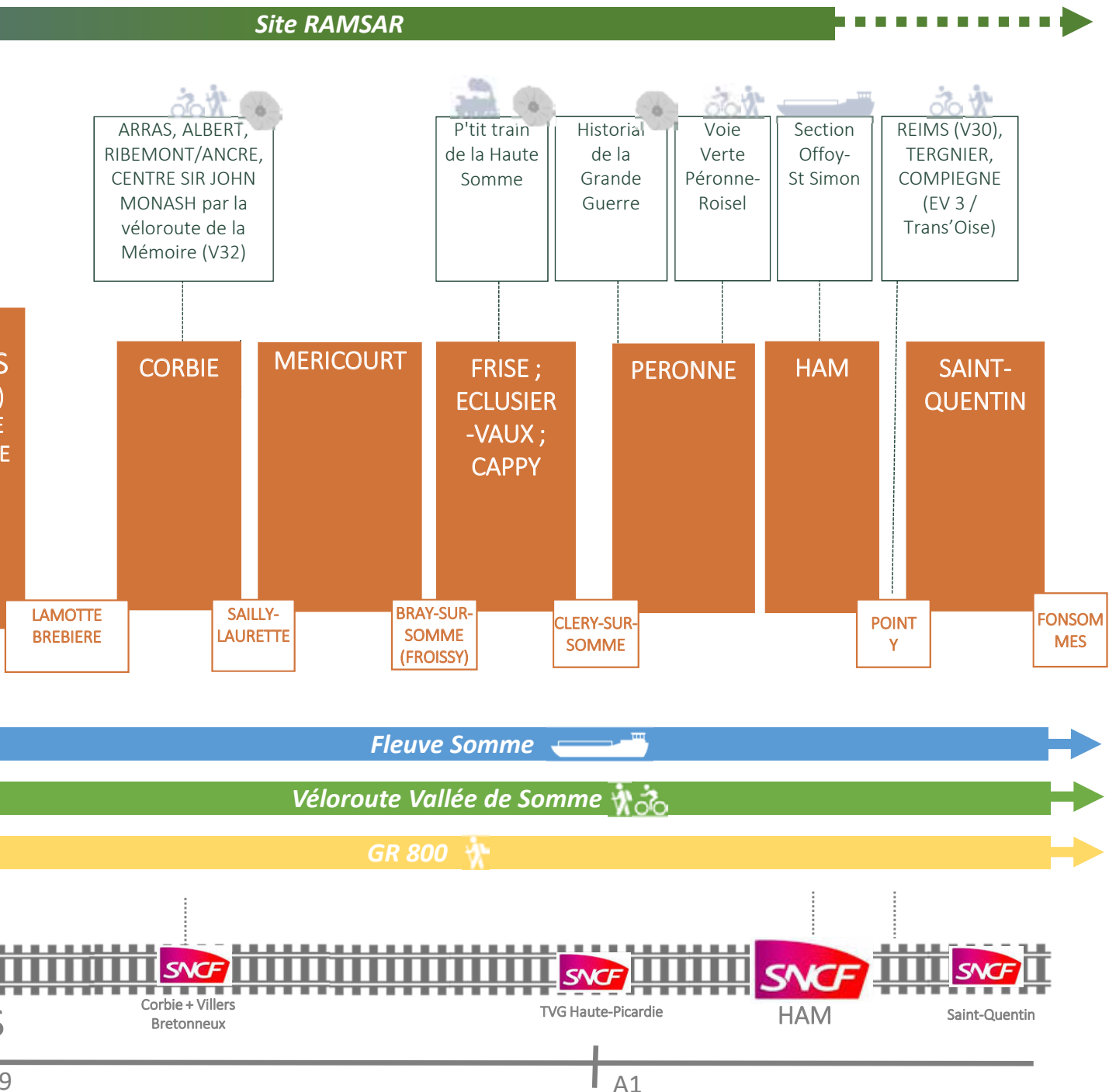
Parcourir « Une



- Escales à haut niveau de service
- Escales intermédiaires
- Connexions existantes et à venir vers les sites d'intérêts et les itinéraires locaux, nationaux et européens
- Sites d'intérêt « Grande Guerre »
- Itinéraires cyclables

Pour le projet « Vallée de Somme... Une vallée idéale », un cadre général peut être établi afin de faire apparaître l'ensemble des problématiques et leurs interactions potentielles.

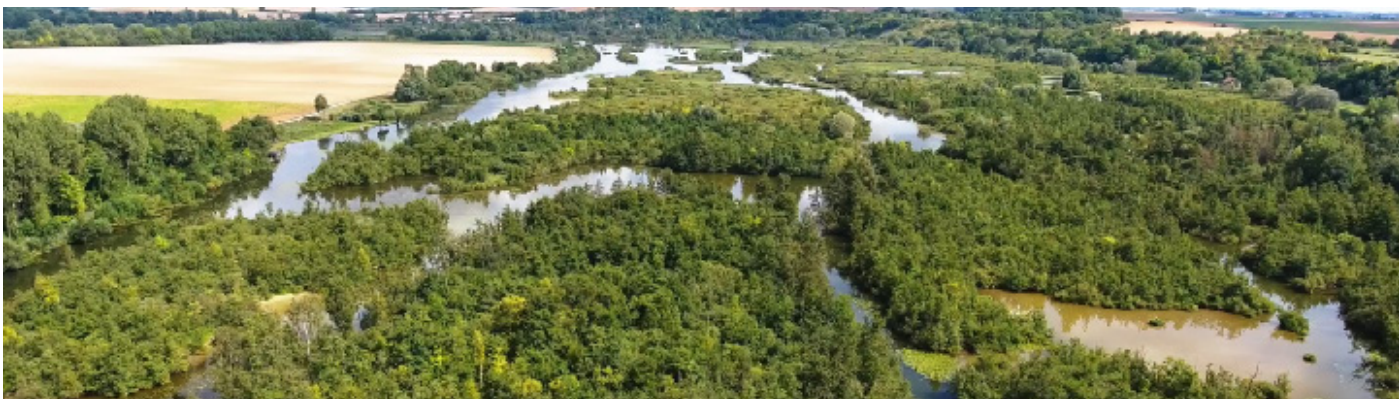
vallée idéale »



Ce cadre opérationnel général s'inscrit dans le **paysage naturel (3-1)** et le **paysage construit (3-2)**, pour lesquels les modes d'intervention doivent être parfaitement circonscrits :

2-3-1) Le paysage naturel, première infrastructure de développement

Comme cela a pu être ressenti lors de l'émission « La Carte aux trésors », le paysage perçu au sol est très en deçà du paysage réel découvert par la voie des airs.



Les outils et procédures, mis en place au titre de la «Convention de Ramsar» et des Espaces Naturels Sensibles, embrassent un territoire sans égal sur le plan national. Toutefois, les modes d'intervention, aussi louables soient-ils, restent fragmentés et ne sont pas régis par des principes généraux.

Ces derniers devraient être :

a) Ouvrir systématiquement le « Grand Paysage »

Certaines sections de la véloroute se caractérisent par un effet « couloir » dû à la fermeture du paysage. L'itinéraire est réduit au canal et ne permet pas de voir la vallée dans son épaisseur.

Cette préconisation vise à mettre en scène le paysage de la vallée par l'**ouverture de grandes fenêtres sur une nature exceptionnelle (étangs, marais, villages)**.



*Au niveau des étangs de la Barette, à Corbie :
Un paysage fermé (effet tunnel de la véloroute)*



*Au niveau de Mareuil-Caubert
Un paysage ouvert*

b) Eviter la fragmentation des espaces naturels par une ouverture au public non maîtrisée ;

c) Prendre physiquement de la hauteur : belvédère-tour d'observation ;

d) Concentrer les investissements, les acquisitions et les actions de gestion en proximité immédiate de la véloroute pour faire comprendre au plus grand nombre l'importance et la finalité de la politique des Espaces Naturels Sensibles (ENS) ;

e) Rechercher une valorisation sociale et économique (petite restauration, produits dérivés, hébergements...) dont les éventuels profits seront réinvestis au bénéfice de l'action globale (exemple : Parc du Marquenterre - Réserve Naturelle de la Baie de Somme).

2-3-2) Le paysage construit, marqueur identitaire de la vallée



La Breilloire



Frise inférieur

Section Saint Quentin – Péronne Propriétaire : Voies Navigables de France	Ecluse n°1 :	Saint-Simon (point Y)	Maison éclésièr
	Ecluse n°2 :	Ham-supérieur	-
	Ecluse n°3 :	Ham-inférieur	Maison éclésièr
	Ecluse n°4 :	Offoy	Maison éclésièr
	Ecluse n°5 :	Epénancourt (n°14 Canal du Nord)	-
	Ecluse n°6 :	Péronne (n°13 Canal du Nord)	-
Section Sormont – St-Valéry/Somme Propriétaire : Département de la Somme	Ecluse n°7 :	Sormont	Maison éclésièr
	Ecluse n°8 :	Frise-supérieur	« Maison de la vallée » 
	Ecluse n°9 :	Frise-inférieur	Maison éclésièr
	Ecluse n°10 :	Cappy	Maison éclésièr
	Ecluse n°11 :	Froissy	« Maison de la vallée » 
	Ecluse n°12 :	Méricourt	Maison éclésièr
	Ecluse n°13 :	Sailly-Laurette	-
	Ecluse n°14 :	Corbie	Maison éclésièr
	Ecluse n°15 :	Daours	-
	Ecluse n°16 :	Lamotte-Brebière	« Maison de la vallée » 
	Ecluse n°17 :	Amiens	Maison éclésièr
	Ecluse n°18 :	Montières	-
	Ecluse n°19 :	Ailly-sur-Somme	« Maison de la vallée » 
	Ecluse n°20 :	Picquigny	Maison éclésièr
	Ecluse n°21 :	La Breilloire	Maison éclésièr
	Ecluse n°22 :	Long	« Maison de la vallée » 
	Ecluse n°23 :	Pont-Remy	Maison éclésièr
	Ecluse n°24 :	Abbeville	-
	Ecluse n°25 :	Saint-Valéry-sur-Somme	Maison éclésièr

Inventaire des ouvrages du Canal de la Somme (écluses, maisons éclésières)
propriétés actuelles et à venir du Département

Ce paysage construit analyse ci-après quelques éléments :

- a) l'intervention sur les volumes bâtis ;
- b) l'insertion de gestes artistiques ;
- c) les dépendances du domaine fluvial ;
- d) les équipements structurants.

a) Intervenir sur les volumes bâtis

Le travail effectué sur quelques maisons éclésières a jeté les bases d'un nouveau rythme donné à l'itinérance le long du fleuve.

A ce jour, il est proposé de s'assurer de la qualité du clos couvert et de ne pas intervenir lourdement sur le changement de destination des immeubles. Il faudra plutôt les ériger en «**balises**» qui constitueront des repères dans l'espace.

Certes, continuer de réfléchir sur leur future vocation est important mais des compléments d'usage doivent y être très rapidement apportés (exemples : abris, chargeurs de batterie, wifi, toilettes...). Une valeur ajoutée supplémentaire pourrait leur être conférée par une note artistique.

Quelques suggestions d'« Avant > Après » (détournées de l'imaginaire de Jules Verne...)



Maison éclésièrre à Corbie



Maison éclésièrre à Amiens

Les maisons éclésièrres... de la réhabilitation lourde... à la création de «balises» du rythme des biefs du canal

b) Inscrire des œuvres d'art dans le paysage, sur l'eau et sur terre à l'instar du festival Art Villes et Paysages, de renommée internationale, qui fait découvrir les milieux naturels par la dimension artistique. Cela permettrait de développer une thématique « *Une vallée idéale... tout un art* ».

L'exemple des «Jardins de la Vallée de Somme» du festival Art Villes et Paysage



Amiens



Long



Abbeville

Autres références



Rotterdam



Le Havre

Pour unifier et marquer les esprits, **la répétition de certains signes distinctifs est essentielle**. Chaque objet doit en rappeler un autre tout au long de la vallée. Le niveau de service doit être le même dans les escales en veillant à rendre les choses confortables à l'utilisateur. Il faut que ce dernier s'arrête, qu'il prenne son temps... et qu'il vive une expérience originale.

c) Les dépendances du domaine fluvial

Ne pas transformer un paysage d'exception en paysage ordinaire

Le niveau de qualité des aménagements réalisés sur les ouvrages du canal est remarquable :

- qualité des matériaux,
- colorisation,
- amélioration de la mobilité...

Toutefois, lorsque la maîtrise d'ouvrage échappe au Département, on note une tendance à banaliser les surfaces attenant au canal.

Les récents réaménagements de la halte fluviale à Corbie ou de la place Parmentier à Amiens permettent d'ouvrir un débat sur la nécessaire cohérence des interventions sur le paysage.

« Avant > Après » : Exemples d'interventions récentes n'ayant pas apporté d'améliorations qualitatives



Halte fluviale à Corbie



Place Parmentier à Amiens

Avant de réaliser des ouvrages, il faut se poser la question des usages, de leur finalité et surtout leur place dans le produit global « Vallée de Somme... *Une vallée idéale* ».

Ces lieux, en immédiate proximité du fleuve, ont vocation à participer à une offre d'exception.

La qualité des aménagements conditionne le projet de développement.

Pour l'avenir, il conviendra de **codifier les démarches d'aménagement par une relation contractuelle basée sur une charte d'intervention**. Cette dernière devra préciser la nature des usages permis, la qualité des matériaux, la palette végétale, la mise en lumière et les conditions de maintenance.

d) Des équipements ou des sites structurants à associer étroitement à la destination « Vallée de Somme... *Une vallée idéale* »

Plusieurs lieux existants entrent ou sont aux portes de cette catégorie. Quatre d'entre eux peuvent être cités immédiatement :

- l'Historial de Péronne ;
- le Mémorial Australien de Villers-Bretonneux ;
- le site archéologique de Samara ;
- Saint-Riquier et son abbaye.

Il est recommandé de **renforcer ou de créer des «zones d'intensité touristique»** autour des sites remarquables : Amiens, Abbeville, le village de Long, les étangs de la Barette ou encore la réserve ornithologique de Grand-Laviers...

La grille d'analyse de cette démarche devra comprendre :

- la mise en œuvre d'une parfaite lisibilité et accessibilité depuis le fleuve ;
- le niveau des services offerts (restauration, hébergements, boutiques) ;
- la capacité de ces sites à s'intégrer dans un système de promotion et d'exploitation mutualisé sous la signature « Vallée de Somme... *Une vallée idéale* ».



L'Historial de Péronne et l'étang du Cam



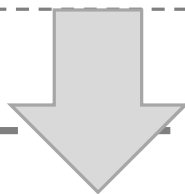
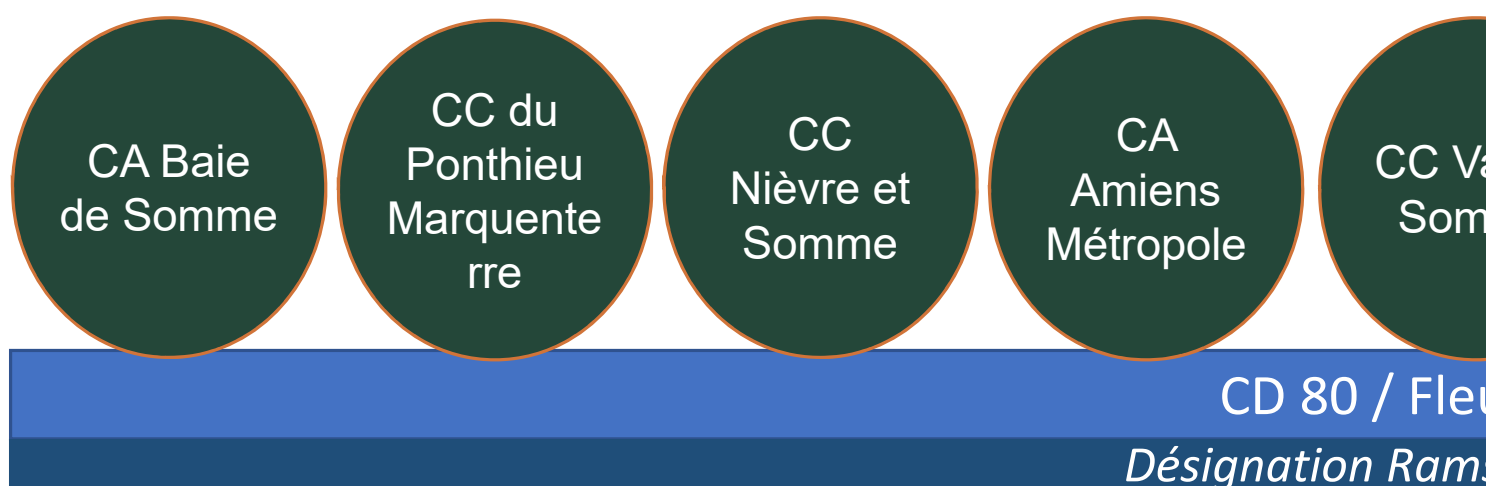
Saint-Riquier et son abbaye

2-4) Une ambition à partager pour une «unicité opérationnelle»

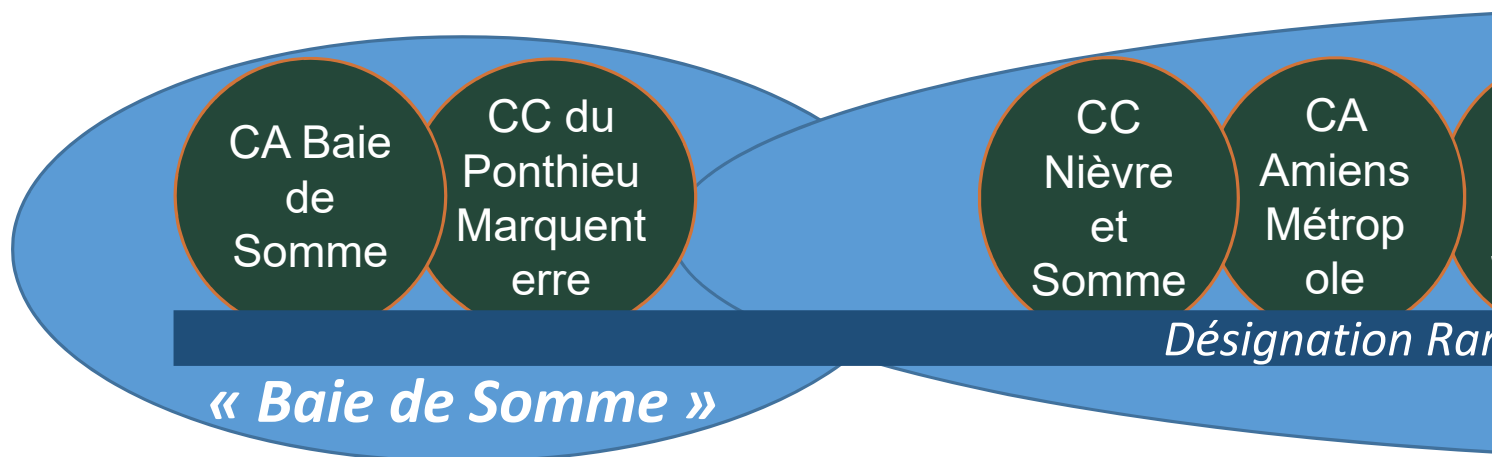
En sa qualité de propriétaire, le Département de la Somme est l'acteur clé du projet à mettre en œuvre. Il doit favoriser l'émergence d'une véritable « *task force* » au sein de ses équipes pour porter cette nouvelle phase de développement.

La stratégie « Vallée de Somme... Une vallée idéale » proposée devrait impliquer le

Situation actuelle : Une juxtaposition d'initiatives

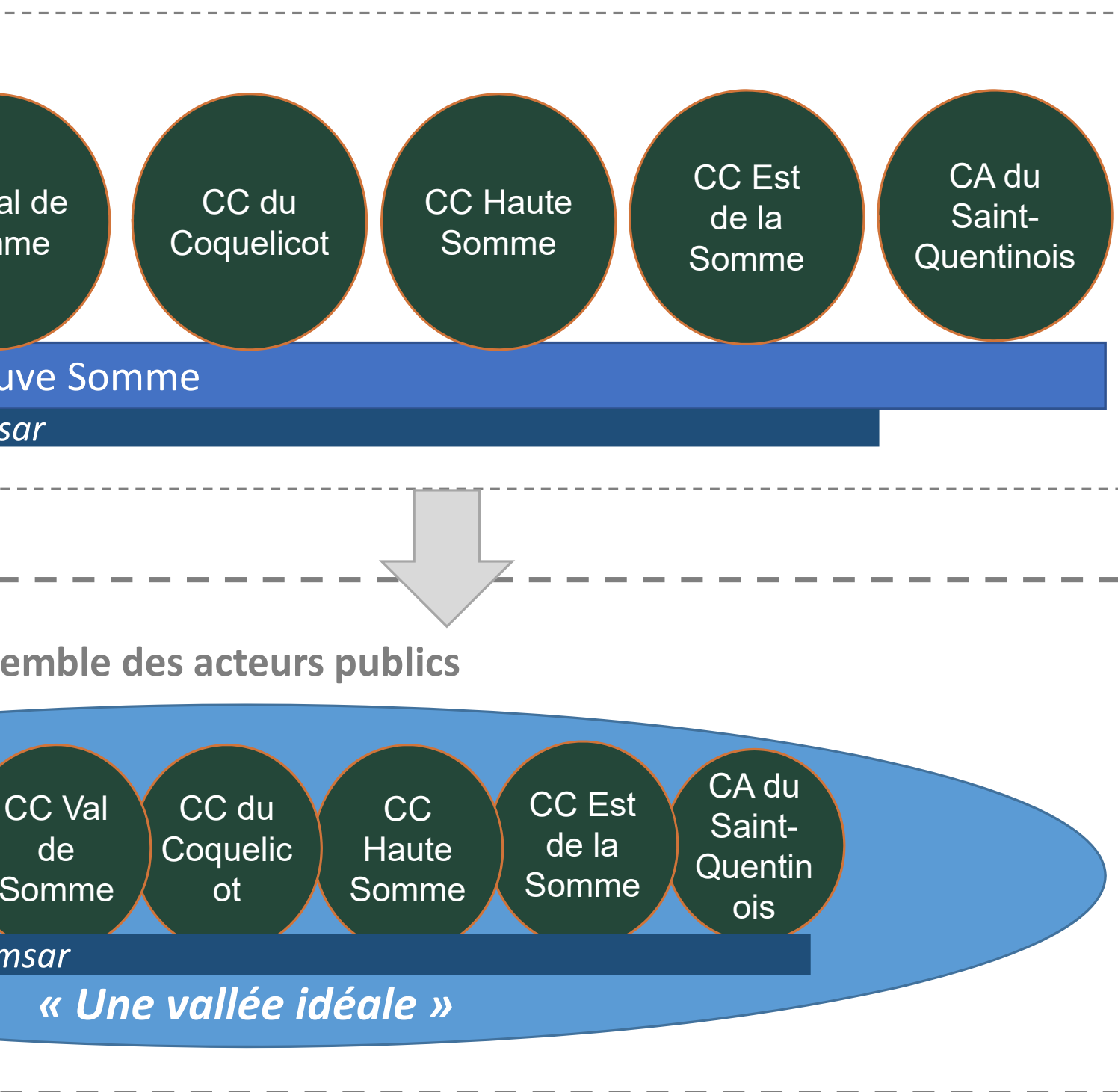


Situation projetée : Imaginer une structure rassemblant l'ensemble



Département en tant que véritable « chef d'orchestre ».

Néanmoins, ce dernier ne saurait agir seul et toutes les collectivités riveraines devraient, à l'avenir, être davantage « actrices » du fleuve.



En fonction des besoins de coopération renforcée qui verront le jour sur certains sujets (environnement, aménagement, promotion et exploitation d'équipements touristiques ...), il pourrait être opportun de mobiliser un opérateur de type « Société Publique Locale » (SPL), capable d'agir avec souplesse sur des domaines nouveaux, sans se substituer aux acteurs en place ni à des partenaires privés.

La SPL présente l'originalité d'être constituée de capitaux publics, avec une forme de société anonyme (droit privé) qui engage ses actionnaires à hauteur de leur prise de participation au capital. La rémunération du service rendu par la SPL à ses collectivités actionnaires intervient en fonction des mandats qui lui sont confiés.

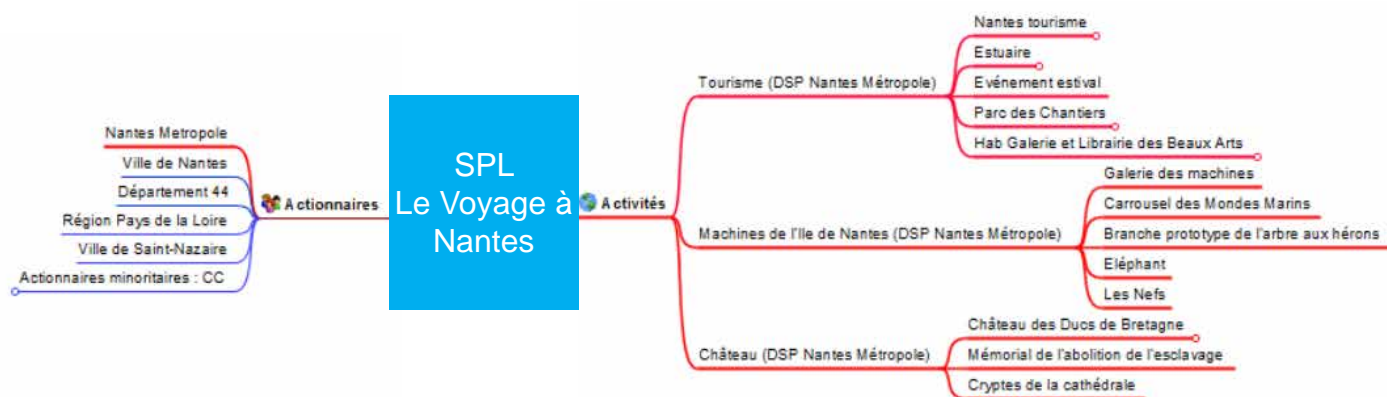
L'exemple de la SPL Le Voyage à Nantes :



La société publique locale (SPL) Le Voyage à Nantes, structure créée en janvier 2011, est devenue l'unique opérateur de la promotion du tourisme d'agrément de Nantes Métropole et de la gestion des sites concernés.

Il en résulte une organisation inédite mais régulière : bien qu'à capital entièrement public, le conseil d'administration de la SPL comprend deux administrateurs privés en son sein, pour mieux assurer ses missions d'office du tourisme.

Nantes Métropole est l'actionnaire majoritaire de la SPL Le Voyage à Nantes.



Ce que nous dit leur dossier de presse en janvier 2011¹ :

« Les objectifs sont de gagner en lisibilité grâce à un seul acteur identifié et légitimé, en cohérence grâce à une stratégie de promotion unique pour concevoir, assembler et commercialiser l'offre, en simplicité d'accès grâce à une seule centrale de réservation.

Chacun des équipements et chacune des activités garde donc son autonomie en termes de contenu mais partage une seule stratégie : que tout concourt à la bonne promotion de la destination ».

1 https://www.levoyageanantes.fr/pdf/VAN_dossierdepresse_janvier2011.pdf



UNE CONVICTION :

LA CULTURE EST FACTEUR DE COHÉSION ET LA CRÉATIVITÉ, VÉRITABLE LEVIER ÉCONOMIQUE.

La force du Voyage, c'est sa diversité. Monuments remarquables, sites, richesse des étapes qui rassemblent plus d'une vingtaine de partenaires culturels, ainsi que des propositions du service des espaces verts de la ville, des commerçants, des associations, etc. Nous bénéficions aujourd'hui d'un

panorama culturel que les autres capitales régionales nous envient. Aux œuvres, sites culturels et patrimoniaux se joignent des propositions conviviales visant à rassembler et permettant aux publics de proximité de vivre Le Voyage au quotidien : Cantine du Voyage, Playgrounds,

moblier urbain, Stations Gourmandes, enseignes des commerçants. En bousculant la forme de la ville, en permettant à chacun d'être librement au plus proche d'une œuvre, le parcours du Voyage cherche à faire de la ville le jardin de tous.



Partie 3 Déclinaisons opérationnelles

La création d'une destination touristique engendrant des richesses nécessite l'établissement de flux.

Il faut définir des points d'entrée et de sortie. Entre ces points, il faut rythmer l'itinérance par ce que nous pourrions appeler des «*escales à haut niveau de service*».

Si l'on a évoqué précédemment le poids considérable de la Baie de Somme, il faut aujourd'hui insister sur le **rôle de porte d'entrée que doit jouer Amiens et sa métropole**. Ces derniers ayant été les grands absents des actions menées lors du Grand Projet Vallée de Somme.

Des propositions sont esquissées dans cette dernière partie pour mettre en scène l'ensemble du projet « Vallée de Somme... *Une vallée idéale* ».

Les « déclinaisons », prises à titre d'exemples, se présentent dans l'ordre suivant :

3-1) Amiens, porte d'entrée du fleuve

3-2) Le « parcours idéal Amiens > Baie de Somme »

semble être, à ce jour, l'itinéraire le plus abouti pour intéresser les opérateurs économiques, en confortant les jalons suivants :

Samara ; Long ; Abbeville

3-3) Pour un nouvel itinéraire « Amiens > Plages du Marquenterre/Côte d'Opale » : le projet de « Véloroute des Oiseaux du Marquenterre »

3-4) Un parcours à structurer « Amiens > Lamotte-Brebière > Corbie > Mémorial Australien > Gare de Villers-Bretonneux »

3-5) Des points émergents à l'amont de Corbie à renforcer

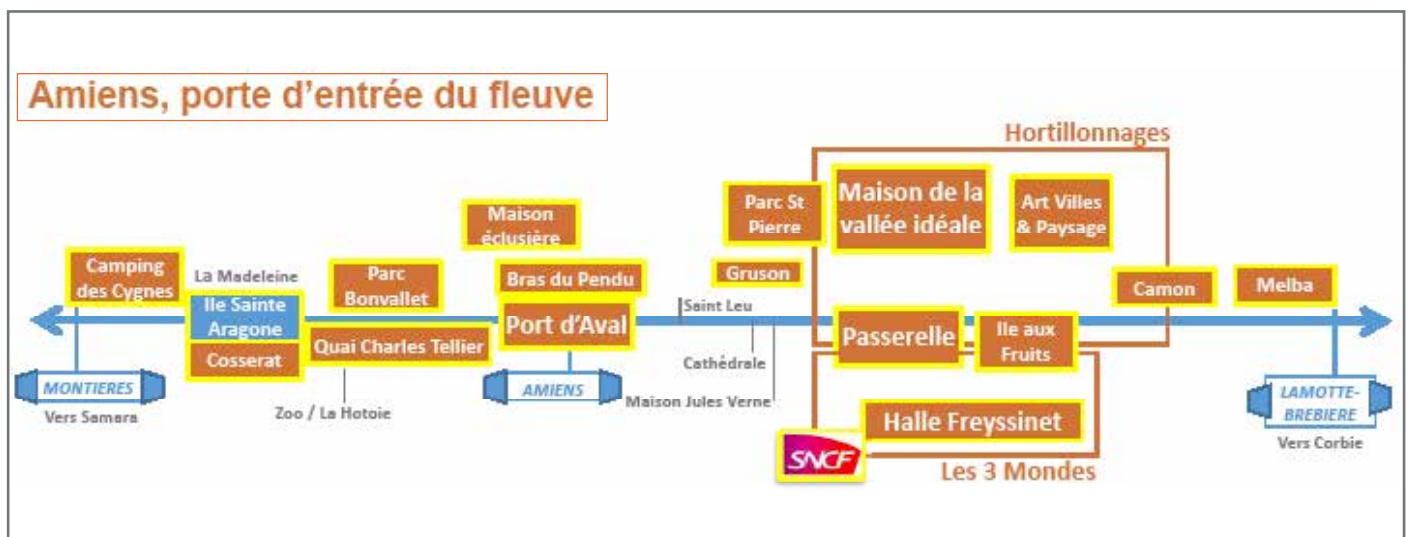
Méricourt, Eclusier-Vaux, Cléry-sur-Somme, Péronne, Ham

3-1) Amiens, porte d'entrée du fleuve

Amiens doit être **le** point d'articulation majeur du projet « Vallée de Somme - *Une vallée idéale* ». La convergence des flux autoroutiers et ferroviaires, la proximité relative des aéroports, des lieux aussi emblématiques que la Cathédrale Notre-Dame d'Amiens et les Hortillonnages, lui attribuent sans conteste cette fonction.

Dans l'« *Étude pour l'aménagement du lit majeur du fleuve et des rivières d'Amiens Métropole* » (cf p. 24), des propositions d'aménagement et d'animation ont été formulées sur les deux biefs.

Le projet « Vallée de Somme... *Une vallée idéale* » actualise ces hypothèses dans le schéma ci-dessous :



Points à développer ou structurer pour renforcer l'attractivité touristique d'Amiens et de sa métropole

Dans cet ensemble d'opportunités, certaines pourraient faire l'objet d'un développement à court et moyen terme :

- 1-1) Gare la Vallée - Les 3 Mondes
- 1-2) Les Hortillonnages
- 1-3) Le fleuve dans la ville, les exemples de la «promenade haute» du Boulevard Baraban et de la reconversion de l'ancienne usine Gruson
- 1-4) Le relais nautique sur le Quai Charles Tellier
- 1-5) Le Camping des Cygnes au cœur de la «*vallée idéale*»

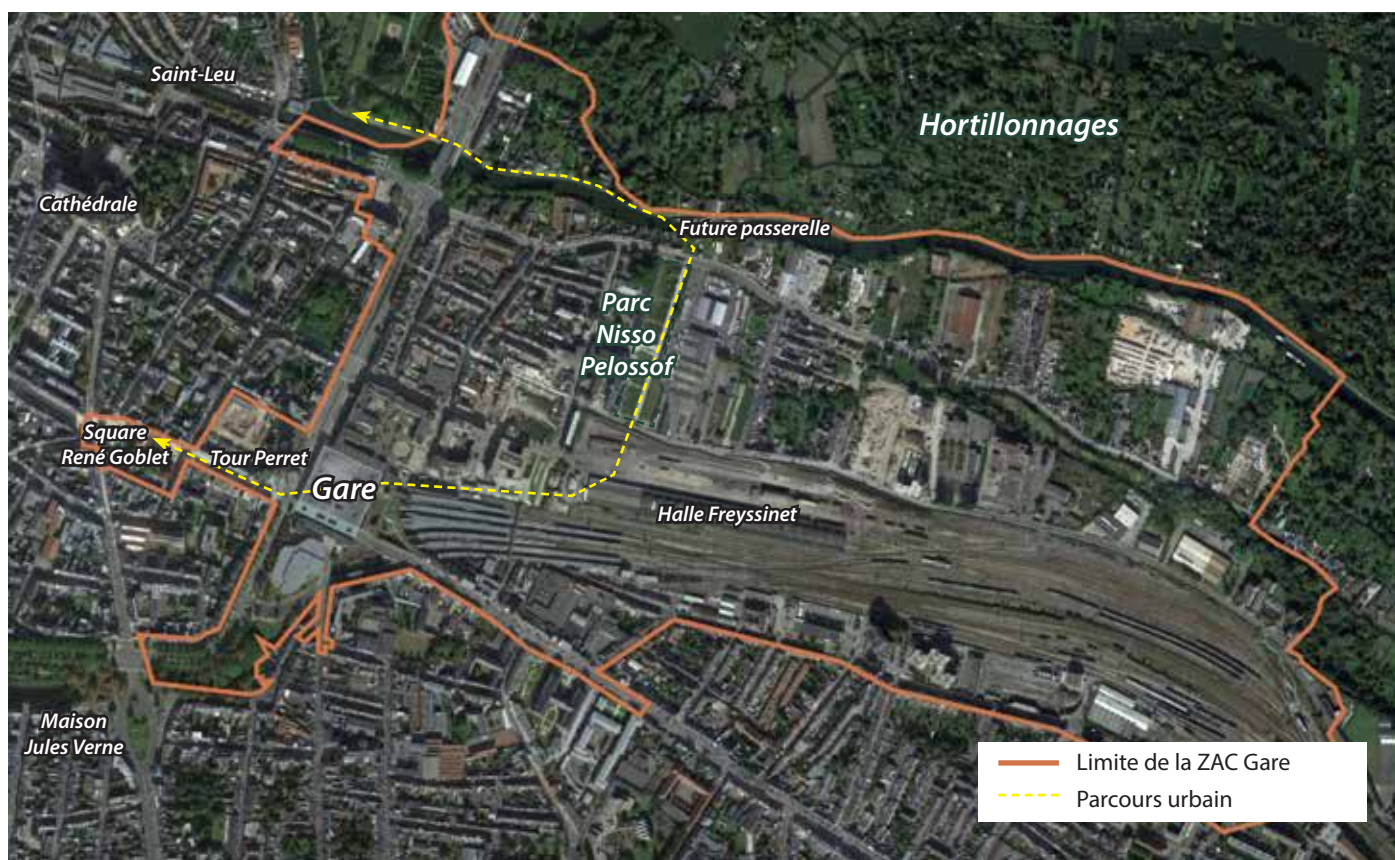
3-1-1) Gare la Vallée - Les 3 Mondes

La ZAC Gare la Vallée est située à la charnière du centre-ville, de la gare qui accueille annuellement 5 millions de passagers et du cadre exceptionnel des Hortillonnages et ses 130 000 visiteurs.

La reconversion de ce faubourg industriel et ferroviaire de 112 hectares en quartier regroupant une grande mixité d'activités représente une réelle opportunité. Il est prévu d'y développer environ 1 200 logements, 500 chambres d'hôtel et 110 000 m² de surface plancher de bureaux et d'activités.

En 2018, la ZAC Gare la Vallée est entrée dans une nouvelle phase d'aménagement avec l'appel à projets labellisé « *Une vallée idéale* ».

Le lauréat, désigné par Amiens Métropole, est le groupement - Vinci Immobilier / Groupe Duval - pour sa proposition intitulée « *Les 3 Mondes* » (cf p. 25).



La ZAC Gare la Vallée

Très récemment, un parc paysager portant le nom de Nisso Pelossof, grand défenseur de la sauvegarde des Hortillonnages, a été ouvert au public.

Ce parc urbain, constitué de bassins aquatiques en paliers, plantés d'espèces indigènes caractéristiques de la vallée de la Somme, a reçu le prix «Nature en ville» décerné par les Défis Urbains en 2018.



Le parc Nisso Pelossof et ses développements immobiliers (hôtel, résidence étudiante et logements sociaux)



Le Parc Nisso Pelossof en direction des Hortillonnages

Demain il s'intégrera dans la continuité du parcours urbain, initié depuis la square René Goblet, via la descendrière de la gare, par la construction d'une passerelle connectant en modes actifs la ville à la Véloroute Vallée de Somme.

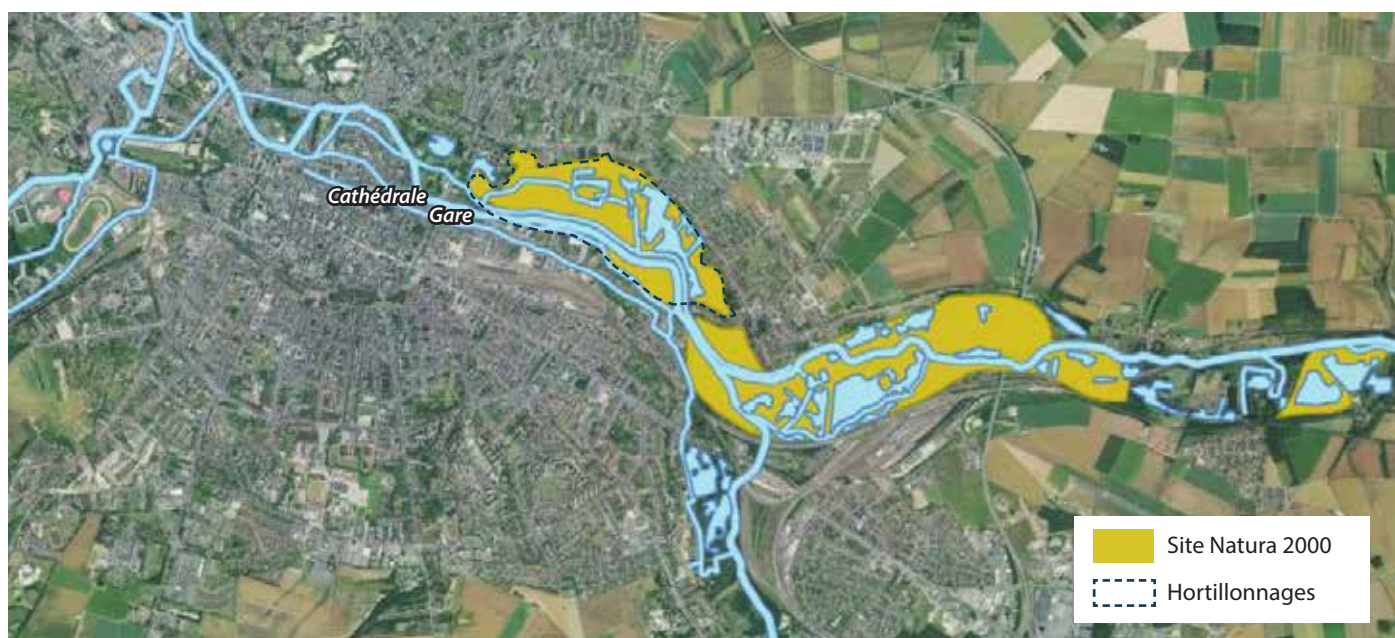


« La Passerelle... Une vallée idéale » en 2020

3-1-2) Les Hortillonnages

Les Hortillonnages représentent environ 300 hectares de zones humides fortement marquées par la présence de l'homme. Ce dernier y a développé depuis des siècles une très large agriculture vivrière au milieu d'un vaste maillage de canaux.

Leur rareté et leur vulnérabilité sont reconnues à l'échelle européenne depuis 2008, par la désignation d'un site Natura 2000 (Marais de la Moyenne Somme entre Amiens et Corbie) et depuis 2018, par la désignation de la ville d'Amiens au titre de la convention internationale pour la protection des zones humides, dite «Convention de Ramsar».



Le site Natura 2000 « MARAIS DE LA MOYENNE SOMME ENTRE AMIENS ET CORBIE »

Les services rendus à la collectivité par ce bien commun que sont les Hortillonnages justifieraient une intervention publique, en plusieurs phases :

a) Le classement en Espace Naturel Sensible (ENS) ;

b) L'instauration d'une zone de préemption :

En gérant les Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA), le Département ou, par délégation, les quatre communes concernées (Amiens, Rivery, Longueau, Camon) auront une vision claire de l'évolution des modes d'occupation du sol. Elles pourront acquérir, selon les opportunités, les parcelles répondant à des objectifs stratégiques.

c) La mise en place d'un mode de financement complémentaire pour l'aménagement, l'entretien du site et les acquisitions foncières

En fonction de la stratégie mise en oeuvre, la collectivité gestionnaire pourrait éventuellement être éligible au financement de la Taxe d'Aménagement perçue par le Département.

d) La création d'un parcours intitulé la « balade des hortillons »
(l'hortillon est celui qui cultive dans les Hortillonnages)

Ce parcours propose de relier la ville-centre avec la vallée de la Somme et son fleuve, par une promenade de 6 km jalonnée de lieux attractifs (cf cartographie à la page suivante).

L'épicentre de cette « balade des hortillons », qui se situerait à proximité immédiate de l'étang de Rivery, face au départ actuel des promenades en barques, pourrait être la « maison de la vallée idéale » :

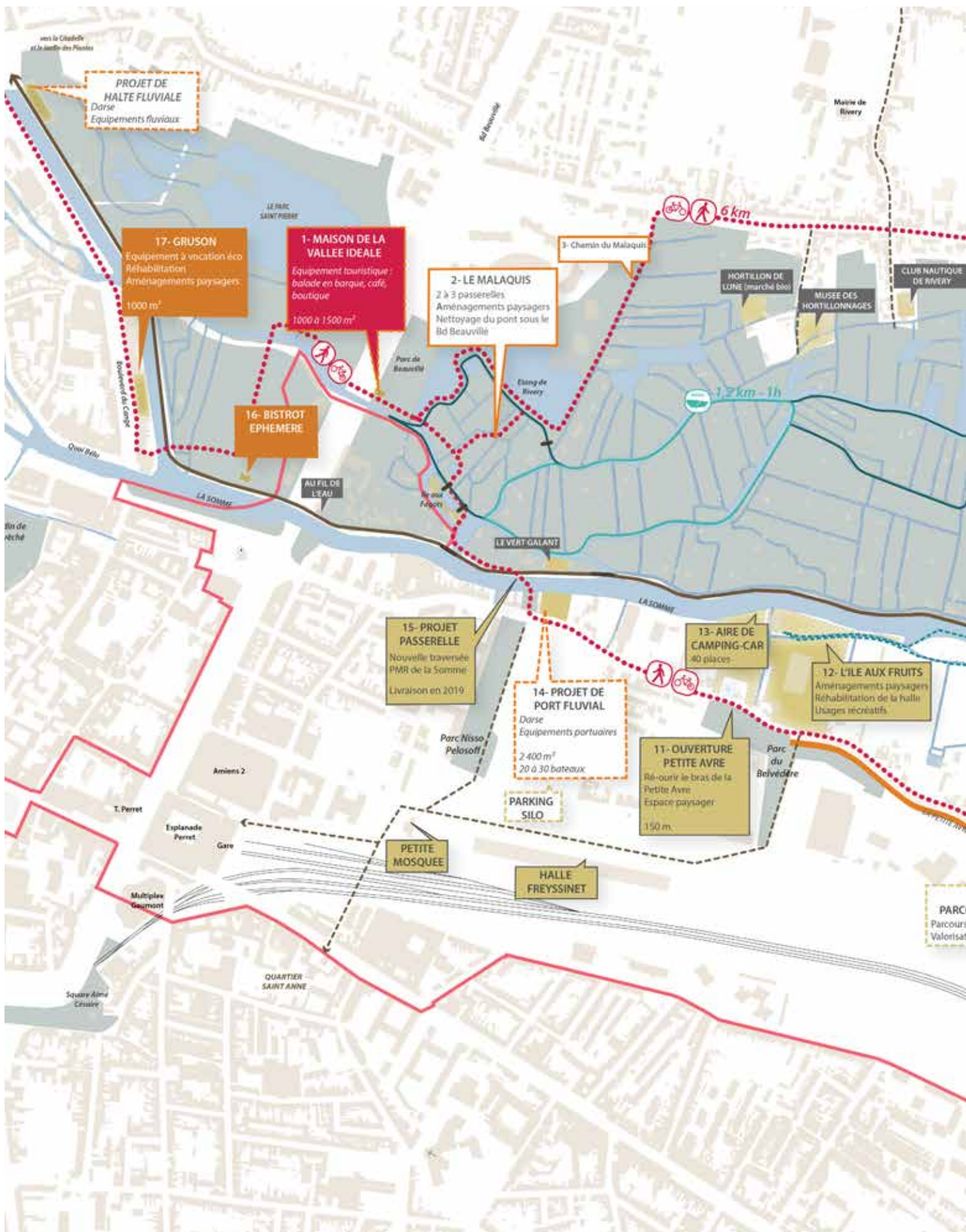
Équipement urbain de 3 000 m², la « maison de la vallée idéale » pourrait :

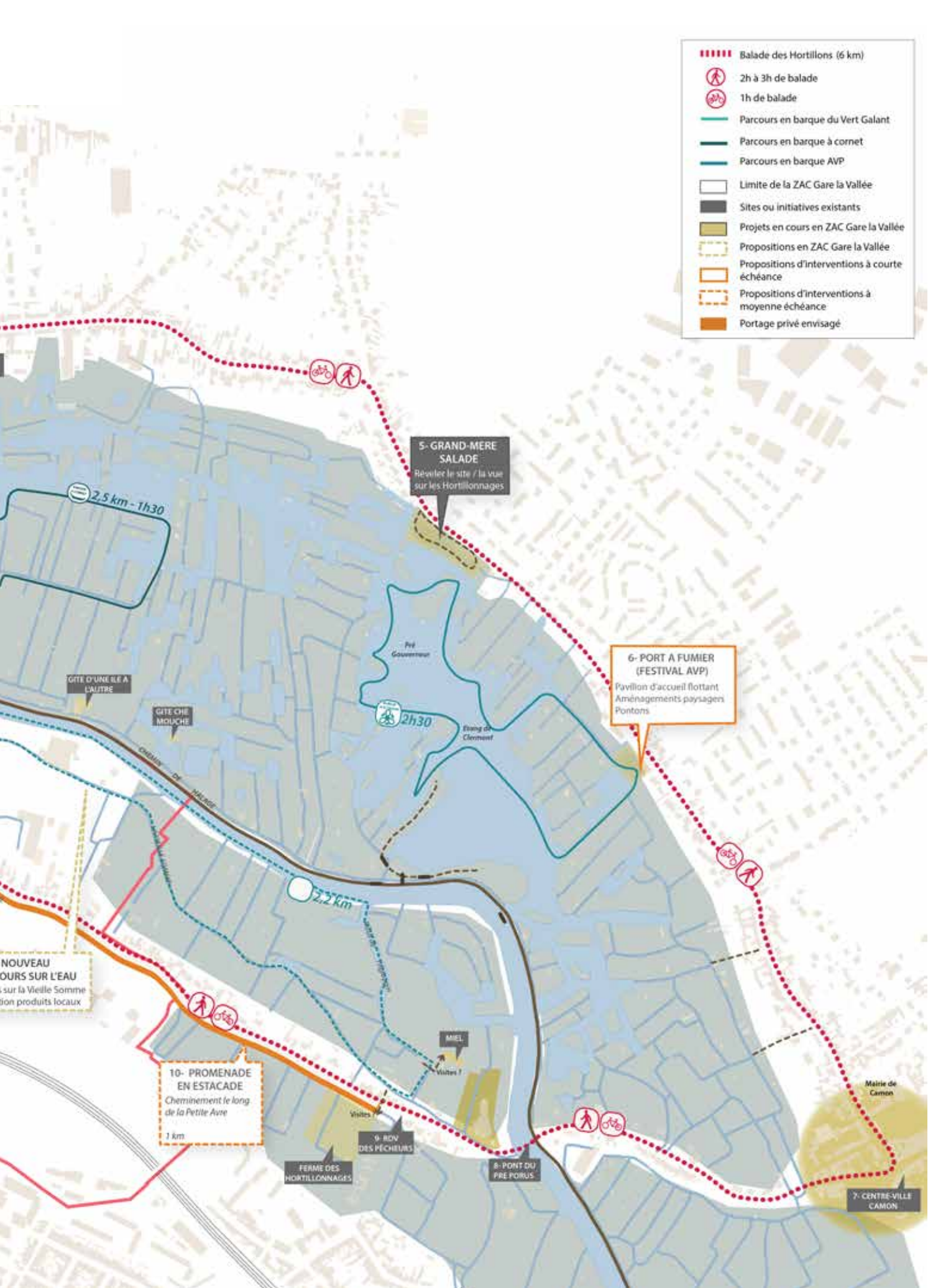
- améliorer l'accueil des visiteurs et porter le message du projet « Vallée de Somme... Une vallée idéale » ;
- mettre en valeur la labellisation RAMSAR ;
- accueillir des fonctions (café/snacking, accueil de publics diversifiés, boutique, aménités diverses, expositions, mais aussi relais vélo-route, nouveaux quais de départ des visites en barques...) ;
- fédérer les différents acteurs œuvrant à la protection, à la sauvegarde et à la mise en valeur des Hortillonnages.



La «Maison de la vallée idéale» serait positionnée au sein des Hortillonnages, partie intégrante du tissu urbain

Plan d'intention : La « balade des hortillons »





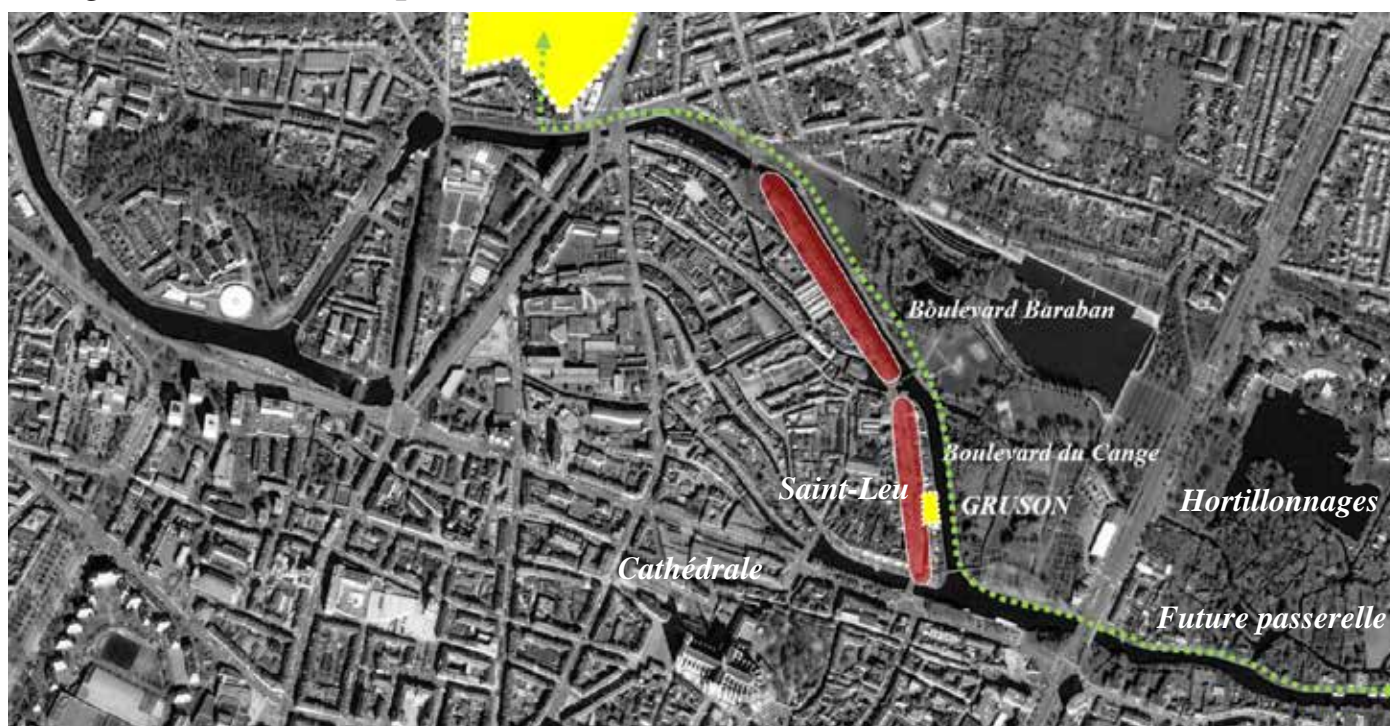
3-1-3) Le fleuve dans la ville

L'exemple de la «promenade haute» du Boulevard Baraban

La prise en compte des deux rives du fleuve est un objectif énoncé par l'«*Etude pour l'aménagement du lit majeur du fleuve et des rivières d'Amiens Métropole*».

En 2016, la reconquête de la «promenade haute» du fleuve a été proposée sur le boulevard Baraban et le boulevard du Cange, situés sur les anciennes fortifications. Cet axe relie, en balcon sur la Somme, le quartier Saint-Leu à la Citadelle.

Le réaménagement de cet axe a été réalisé, en 2018, suivant les préconisations de la «*Charte des Espaces Publics d'Amiens Métropole*». Il s'est agi d'un rééquilibrage de l'usage des lieux et l'emploi de matériaux nobles.



Localisation du Boulevard du Cange et du Boulevard Baraban

Avant



Après



La «promenade haute» a été réalisée en 2019 sur le Boulevard Baraban

L'exemple de la reconversion de l'ancienne usine Gruson

La mise en valeur du patrimoine bâti de l'usine Gruson ainsi que son ouverture sur le fleuve figuraient également dans les propositions de l'«*Etude pour l'aménagement du lit majeur du fleuve et des rivières d'Amiens Métropole*». La ville d'Amiens a fait l'acquisition en 2019 de cet édifice auprès de la Région Hauts-de-France.

Il était proposé de démolir deux immeubles pour créer un accès à la rive Ouest du fleuve et se connecter au boulevard du Cange. Cette percée offrirait une opportunité pour la création d'un relais nautique le long du quai ainsi accessible.



Proposition d'aménagement d'un parvis devant Gruson



Le parvis réalisé en 2019

Les démolitions partielles proposées :



Parc Saint Pierre

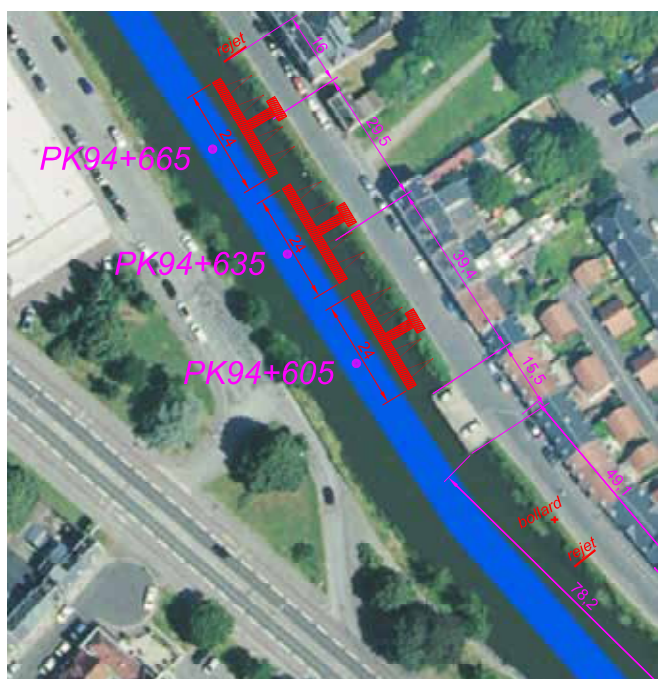
3-1-4) Le relais nautique du Quai Charles Tellier

Le secteur du Port d'Aval est un maillon stratégique pour le projet « Vallée de Somme ... Une vallée idéale ».

D'une part, le site paraît indiqué pour accueillir des relais fluviaux, sur ses deux rives, d'autre part, sa situation en fait un lieu en devenir :

- sur le tracé de la Véloroute Vallée de Somme ;
- en jonction avec l'itinéraire à réaliser le long de la Selle pour relier Amiens à la coulée verte démarrant à Vers-sur-Selle (V32 vers Beauvais) ;
- au cœur de sites d'intérêt à connecter entre eux : la Citadelle, le Jardin des Plantes, le parc Bonvallet, le barrage de l'usine Saint-Michel en cours de rénovation, le zoo, le site de Cosserat...

Les travaux sont projetés sous la maîtrise d'ouvrage commune d'Amiens Métropole et de l'Agence Fluviale. Ils consistent en l'aménagement d'un linéaire de 300 m à l'aval de l'usine Saint-Michel et d'un linéaire de 500 m entre l'école d'ingénieurs (ESIEE) et le Pont Cagnard.

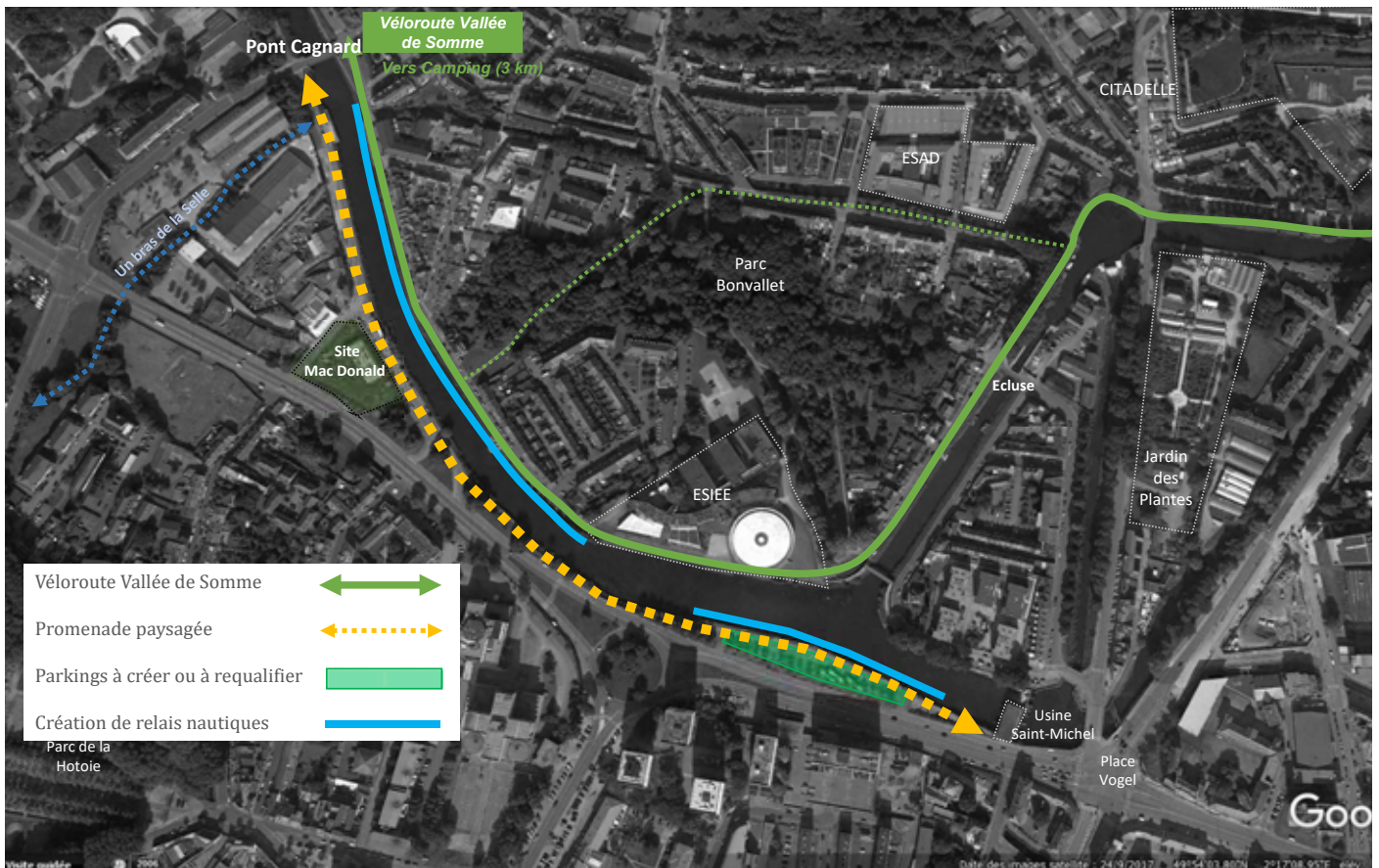


Les futurs relais nautiques projetés entre l'ESIEE et le Pont Cagnard



Le site du futur relais nautique à l'aval de l'usine Saint-Michel

Le Département financerait les équipements nécessaires «côté eau» (passerelles, bornes, pontons...) et Amiens Métropole prend en charge les aménagements «côté terre» (espaces publics..).



Plan d'intentions pour le Port d'Aval et le Quai Charles Tellier

Parallèlement, des études complémentaires pourraient être lancées pour :

- développer des relais nautiques le long du Parc Saint-Pierre et de l'île aux Fruits (Gare la Vallée) ;
- étudier la faisabilité pour la création d'un port à Amiens (emplacement, dimensionnement, place pour capitainerie, accès automobile, stockage, port à sec).

3-1-5) Le «camping des cygnes» au cœur de la «vallée idéale»

Le «camping des cygnes», situé à côté des parcs du Grand Marais et du Petit Marais, compte 140 emplacements.

Le projet prévoit la transformation progressive d'un camping traditionnel en une véritable offre touristique correspondant à l'identité de l'agglomération amiénoise :

- Développer les hébergements insolites ;
- Réaménager l'entrée du site et mettre en valeur le marais attenant (renaturation) ;
- Valoriser les productions locales : bières de la *vallée idéale*, produits maraîchers de l'Île Sainte Aragone ;
- Proposer des «produits packagés» pour découvrir la *vallée idéale* : découverte de Samara, loisirs à sensations (cable park), canoë-kayak au club nautique «Chés Barboteux», location de bateaux électriques, location de vélos, etc....



Situation du camping

Vers le centre-ville d'Amiens
(5 km)



Camping des cygnes : créer des hébergements au contact de l'eau




Un exemple d'hébergement insolite au cœur des Hortillonnages : le gîte D'une île à l'autre



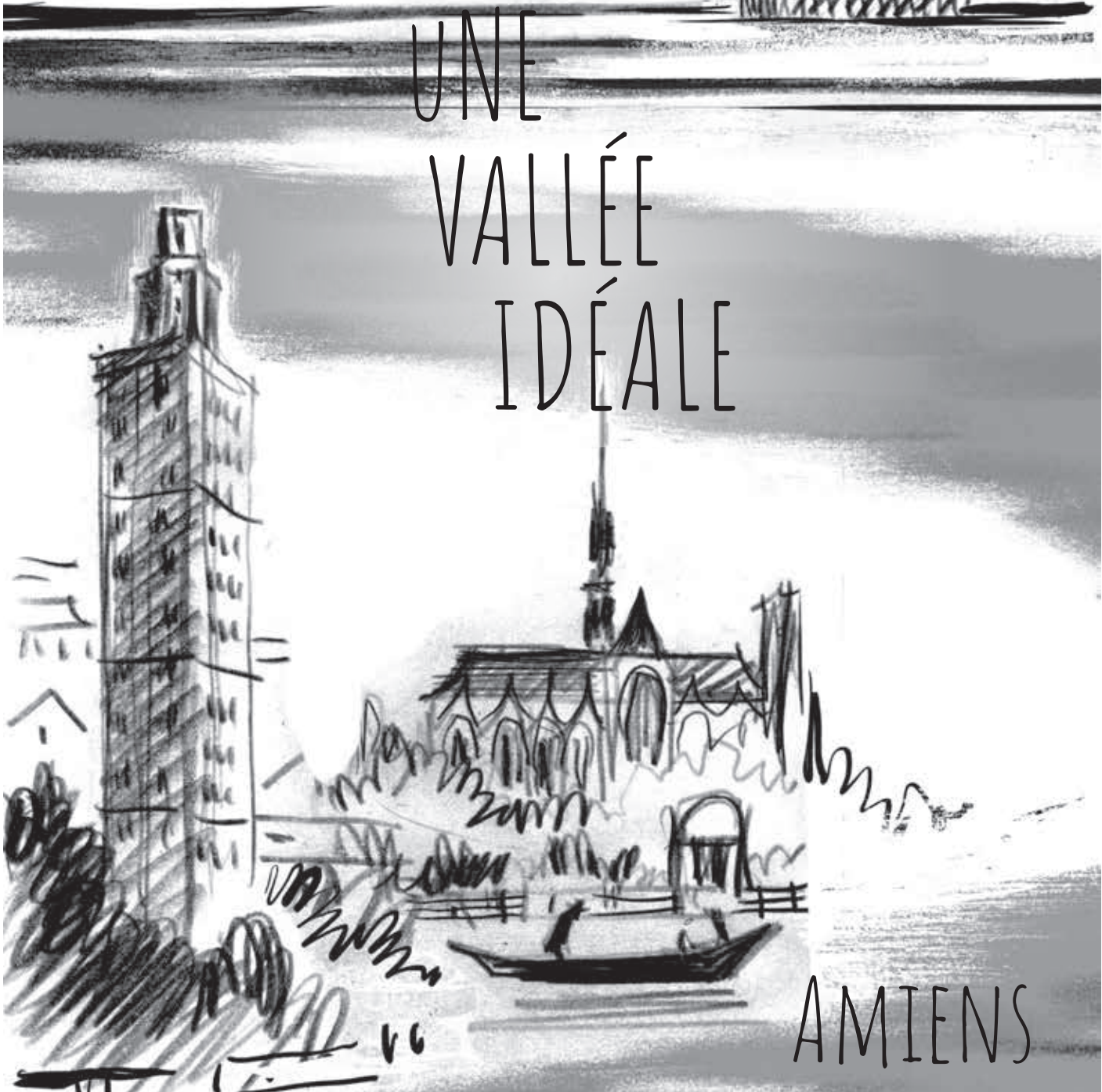
Nouvelle identité graphique en 2019



Avant-Après : Proposition de réaménagement de l'entrée du camping pour souligner la présence de l'eau



BAIE DE SOMME



UNE
VALLÉE
IDÉALE

AMIENS

3-2) Le *parcours idéal* « Amiens > Baie de Somme »

Nous porterons ici un regard attentif sur trois sites : Samara - Long - Abbeville

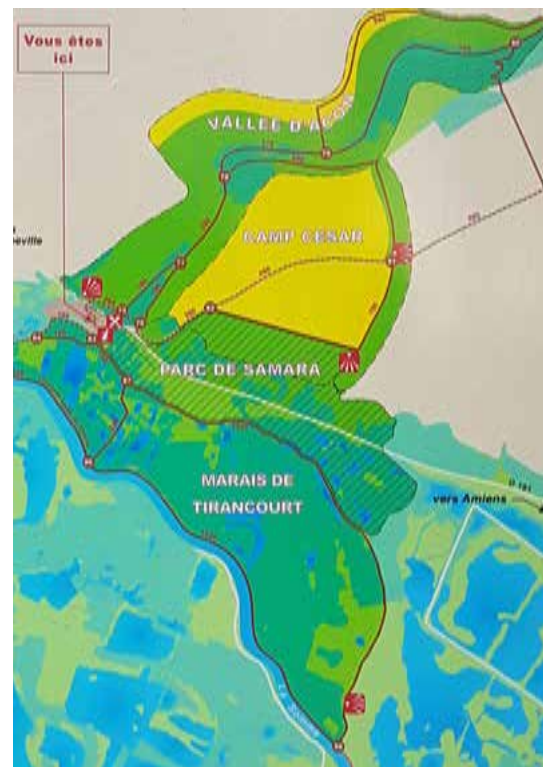
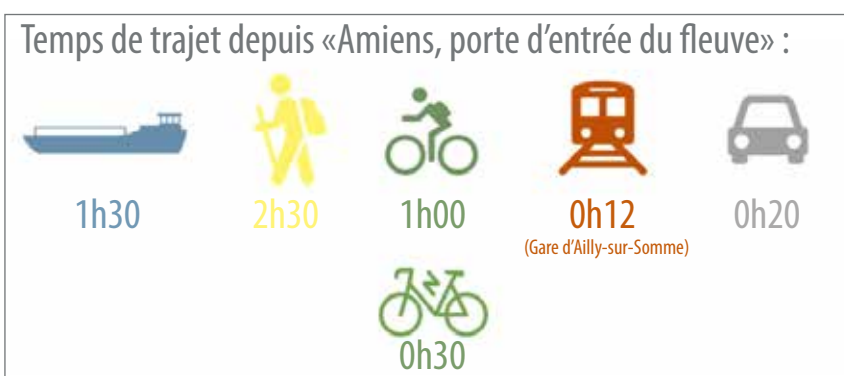
3-2-1) Samara

écrire une nouvelle page à partir du fleuve et de son écosystème

Conçu initialement sur une vingtaine d'hectares, ce parc naturel et archéologique, qui fête aujourd'hui ses 30 ans, doit être repensé à l'échelle d'un domaine de près de 100 hectares maîtrisés par le Département.

Cinq entités le composent : l'Oppidum du Camp César, la vallée d'Acon, le marais de Tirancourt, le marais des Grandes Aiguilles et le parc de Samara.

Après un état des lieux (a), les remarques et propositions d'actions (b) portent principalement sur la révélation du lien entre le fleuve Somme et l'espace archéologique.



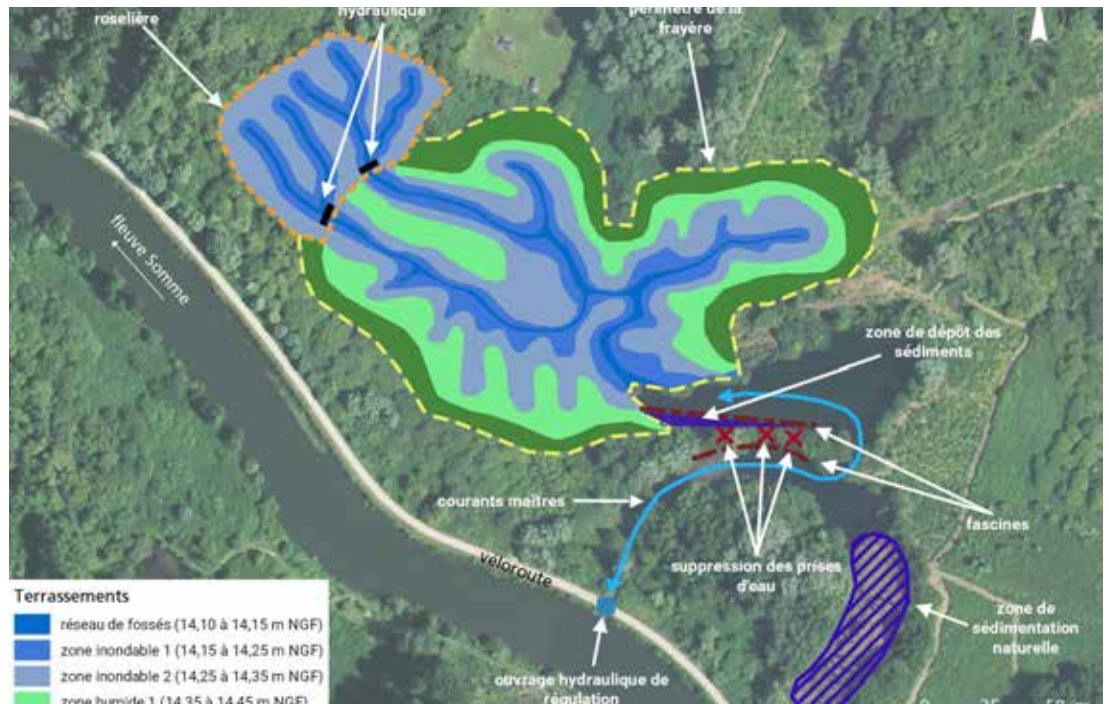
a) Etat des lieux

Depuis de nombreuses années, un travail important est accompli pour préserver et valoriser les milieux naturels autour du parc de Samara :

–Élimination des Hébergements Légers de Loisirs (HLL), des clôtures et des espèces non indigènes.

–**Gestion et conservation de la vallée d’Acon, des marais de Tirancourt et des Grandes Aiguilles** : les actions menées portent sur l’ouverture de fenêtres paysagères (aires des berges, marais des Grandes Aiguilles), la création d’aménagements de renaturation (frayère à brochets réalisée dans le marais de Tirancourt).

La frayère à brochets du marais de Tirancourt : les travaux réalisés ont permis la reconquête d’espaces ouverts et de roselières propices à l’accueil et à la reproduction d’oiseaux caractéristiques de ces milieux ainsi qu’à l’expression d’une flore des marais tourbeux.



–**Aménagement de quatre belvédères sur les points hauts et bas de la vallée** permettant de comprendre l’évolution historique et paysagère du site depuis plus de 10 000 ans.

–**Aménagement et balisage de chemins et de boucles de randonnées.** L’un des sentiers, vers le belvédère du Camp César, est accessible PMR depuis le Parc de Samara. Des éco-compteurs ont dénombré 10 000 passages en 2018.

–**Aménagement d’un relais nautique et d’une base d’arrêt pour les bateaux électriques** au niveau de l’aire des berges.

–**Partenariats noués avec le Conservatoire d’Espaces Naturels de Picardie, la SAFER, le lycée agricole du Paraclet...** pour la gestion écologique et en faveur d’opérations d’agriculture durable dans la vallée d’Acon et dans le marais des Grandes Aiguilles.

–**Événements, animations pédagogiques organisés dans et autour du Parc de Samara** avec l’appui du Centre Permanent d’Initiatives pour l’Environnement (CPIE) Vallée de Somme.

b) Remarques et propositions d'actions

Les évolutions sociétales nous inclinent à penser que **le combat en faveur de la biodiversité qui est ici mené est, avec l'histoire, l'atout majeur du site.**

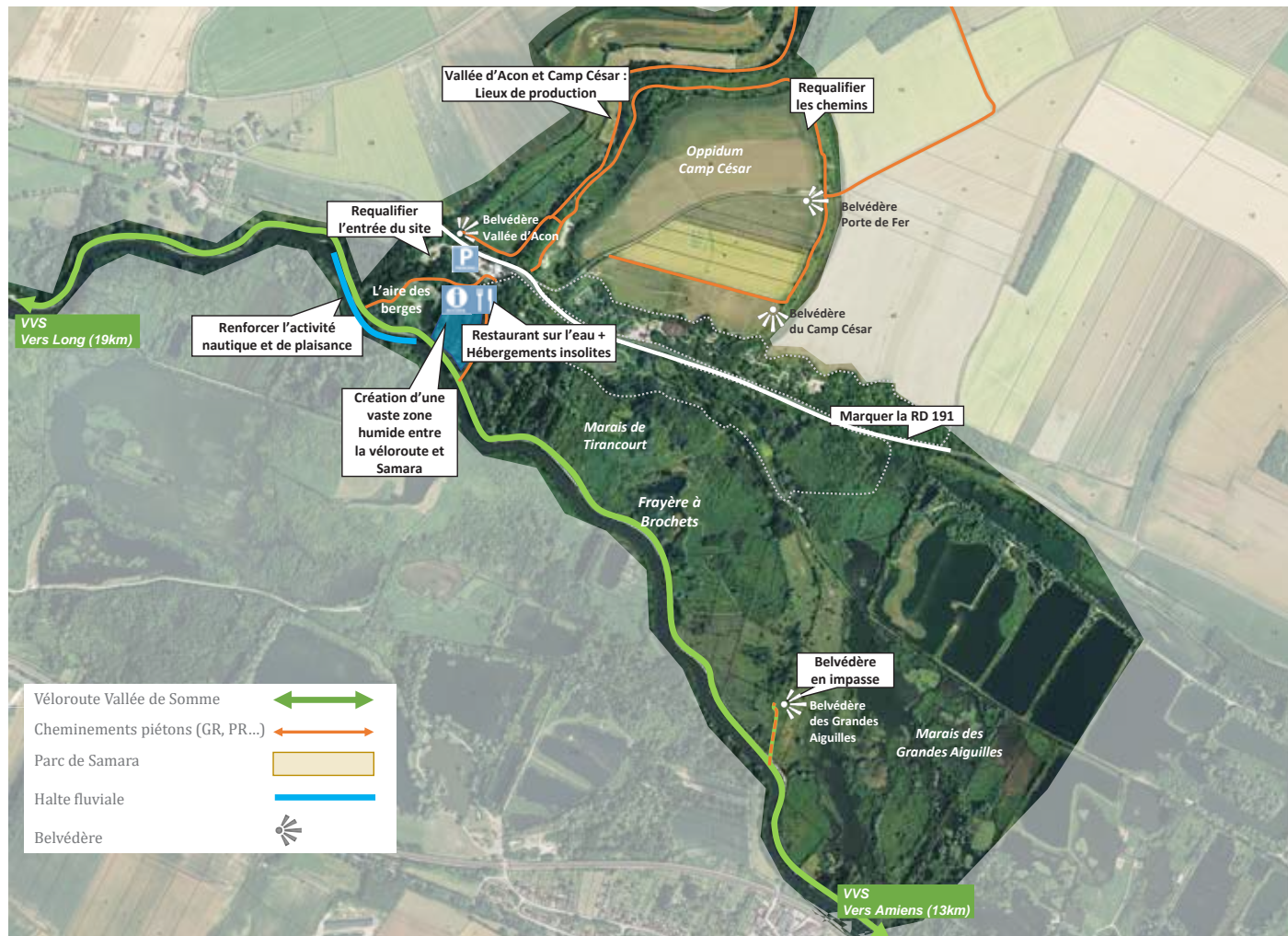
L'étude réalisée en 2008 par l'Agence Noyon, dont quelques extraits figurent en page suivante, laissait poindre cette tendance mais réduisait le concept à un parc de loisirs.

A ce jour, notre réflexion porte sur le **repositionnement du site en lien avec le fleuve et sa véloroute.** De plus, il faut prendre en compte l'influence évidente du pôle émetteur de la métropole amiénoise.

Samara doit faire l'objet d'une **nouvelle analyse programmatique.**

Cette dernière doit être articulée autour d'une politique foncière volontariste permettant de résorber les dernières enclaves. Un périmètre de Déclaration d'Utilité Publique pourrait être instauré pour garantir l'unicité du site et éviter la **fragmentation de l'espace naturel.**

Ce principe étant arrêté, les pistes de réflexion cartographiées ci-dessous pourraient servir de base au débat.



Extraits de « *L'étude de développement éco-touristique et de valorisation paysagère des espaces naturels entourant le parc archéologique de Samara* » réalisée, en 2008, par l'agence Noyon :

Les sous-thématiques tirées de l'ambiance et de la géographie du site et du territoire périphérique :

- La Vallée de la Somme complexe : les marais, les étangs les canaux
- La tranquillité de la Somme, mais aussi ses méandres
- La diversité des paysages : le pays de craie, les hauts plateaux, les jardins, les tourbières
- Les hortillonages

L'identité du site au regard de son positionnement

- Le projet se situe au centre du département de la Somme.
- En terme de positionnement touristique, il s'agit d'un projet de destination nature verte, axée sur la « Vallée de la Somme », par opposition à la destination « Mer » de la côte picarde.

2. Requalification de la confluence de l'Acon et la Somme (Terres d'eau)

Dans la continuité, en aval de la requalification proche du parking actuel, la confluence de l'Acon et de la Somme sera restaurée et mise en scène afin de prendre en compte son aspect naturel, de part et d'autre de la voie départementale :

- Le cours d'eau sera élargi par secteur, en fonction de la configuration du terrain et des sensibilités archéologiques.
- Le milieu sera entretenu de manière à maintenir un paysage ouvert.
- Une ponctuation d'alignements de saules têtards pourra être recherchée et guidera les cheminements.
- Cet espace offrira des perspectives depuis l'entrée ouest de la RD, le parking actuel, qui sera requalifié, depuis des axes paysagers choisis dans la zone de loisirs nautiques et depuis le chemin de halage.
- Certaines perspectives devront permettre de percevoir l'amont de la vallée d'Acon (au-delà de la RD) depuis le chemin de halage.
- Deux passerelles légères permettront de franchir l'Acon et un cheminement longeant cet espace reliera la zone de loisirs au futur parking.

4. L'espace muséographique sur la vallée de la Somme

Il se présentera de façon à créer un ensemble de 5 pôles, regroupés à travers plusieurs espaces intérieurs. Ces pôles correspondent chacun à un thème bien défini. On en déduit une hiérarchie : le cycle de l'eau dans le bassin versant de la Somme, du départ, c'est à dire les sources du fleuve, jusqu'à l'embouchure.

En effet, tout au long de ce fleuve sont regroupés différentes facettes de l'utilisation de l'eau par les hommes, un patrimoine culturel riche ainsi qu'un grand nombre d'habitats naturels différents.

- Le fil conducteur reste donc l'eau et son rapport avec l'homme, qui va inclure :
 - L'érosion des sols, la création des vallées et le climat (Terres d'eau)
 - L'utilisation industrielle : l'eau, fournisseur d'énergie et l'exploitation des gravières (Temps des hommes)
 - L'utilisation humaine : l'eau dans l'agriculture, dans les loisirs, ... (Temps des hommes)
 - Les écosystèmes des eaux courantes et des marais (Terres d'eau)
 - L'homme préhistorique et l'eau (trappes situées sur Samara) (Temps des hommes)

L'espace d'exposition permettra de mettre en évidence la vallée de la Somme, le cycle de l'eau, et l'insertion de l'homme dans ce cycle, l'évaporation et la formation des nuages, la formation des rivières et des fleuves, son utilisation par l'homme et la constitution des différents écosystèmes en s'attachant particulièrement aux marais.

Une maquette de ce circuit de l'eau sur la Somme sera placée au début de la visite, avec une reconstitution de la topographie du bassin et de toutes les caractéristiques humaines et naturelles à grande échelle. Ce plan permettra aux personnes d'avoir une vision globale de ce qu'elles vont découvrir, et donc de mieux visualiser la cohérence des différents thèmes abordés.

Chaque pôle va être développé plus précisément :

- **L'érosion des sols :** l'eau a une action importante sur les sols. Une présentation de ces effets, ainsi que de l'influence du climat, particulièrement pluvieux lié avec les précipitations qui viennent de l'océan.
- Il sera également possible de mettre en place une Webcam aux sources de la Somme, qui projetterait des images sur un mur image.
- **L'utilisation industrielle :**

L'eau comme source d'énergie. L'eau sert depuis longtemps à produire de la force, mécanique ou électrique.

Il sera possible de présenter des maquettes d'un barrage et d'un moulin.

L'eau comme voie de communication, pêcheries et hortillonages, etc.

occlus.

Il sera possible d'intégrer dans ce pôle un mur d'images, mettant en évidence les images d'une webcam positionnée sur une passerelle prévue, mise en place au niveau d'un barrage ou d'un déversoir. Celui-ci peut être accompagné d'une fiche explicative sur les mesures compensatoires dans un tel projet.



Exemple d'une passerelle piétonne (tiré du site de l'ADDCM)

Il sera également possible de développer le fonctionnement de l'exploitation des marais.

L'eau et son utilisation domestique

L'eau, son utilisation par l'homme et sa dépollution concernent principalement :

- L'alimentation des villes et villages en eau potable, ainsi que les systèmes de purification. Ce thème permet une approche de l'histoire des villages ainsi que la responsabilisation des personnes à l'économie de l'eau.
- L'utilisation de l'eau dans l'agriculture, avec une ouverture sur les hortillonages.
- Puis les principes des stations d'épuration, qui nettoient l'eau après consommation, avec la station de lagunage des eaux usées de SAMARA.
- L'eau et les loisirs :
 - la pêche,
 - le nautisme : les sports de nature liés à l'eau pourront,

10. Accompagnement des aménagements de la "véloroute" de la Somme (signalétique vers SAMARA) (Terres d'eau - Les rives de la Somme)

Le chemin de halage devra être aménagé en réelle véloroute afin de développer l'accès depuis Amiens pour les deux roues.

A la traversée de SAMARA, des halles seront aménagées, afin d'encourager le visiteur à découvrir le parc et ses milieux naturels.

Un travail des perspectives sera effectué afin de pouvoir percevoir le Camp César et la Vallée d'Acon depuis le chemin de halage.



13. La construction d'un nouveau restaurant

L'espace restauration vient ici remplacer le restaurant situé sur le parking. Proche de la zone de stationnement principale, il fait la liaison entre le Parc et le secteur lié aux activités de pleine nature, tout en pouvant rester ouvert même en dehors des heures d'ouverture du site. D'une superficie d'environ 500m², il permet d'offrir deux salles de restauration distinctes modulables pouvant accueillir d'un côté une cinquantaine de personnes (un bus) et un espace restauration classique.

Proche de la zone d'activités de pleine nature et du parc, il accueillera un espace restauration à partager.

Enfin un local technique « nettoyage et séchage » des équipements neufs pour lui être adjoint.

Une fois le nouveau restaurant construit, l'ancien pourra soit être démanté, soit être loué, en aménageant les zones proches de manière à l'isoler du site ouvert au public.

Le bâtiment viendra border le plan d'eau tout en demeurant dans la zone hors d'eau définie dans le PPR. De larges ouvertures permettront la perception du plan d'eau depuis la salle principale.



Nature Hotel Lodge, Madagascar

Un exemple de restaurant au bord de l'eau dans un cadre naturel

8. Requalification du circuit entre l'arboretum et les parcelles longeant la Somme (dont parcours dans les arbres), après acquisition et/ou accord avec la commune (Terres d'eau - Les Jardins de la Somme)

Il s'agira de requalifier le chemin de manière à créer un circuit pédestre de découverte des éléments naturels patrimoniaux du marais. (Cf. ■ sur le plan ci-dessous).

Le chemin sera aménagé sous forme de stabilisé avec quelques allègements au niveau des haltes de découverte du patrimoine naturel et paysager.

Les saules tétraèdes et les arbres remarquables seront mis en valeur, par leur entretien et un défrichage des espaces proches.

Les mares et plans d'eau seront eux aussi entretenus de manière à maintenir les perspectives depuis le chemin.

Des perspectives vers les zones humides du marais de Hirancourt seront entretenues.

Pour mettre en valeur les bois alluviaux, un chemin (d'environ 150m) sera aménagé à la hauteur de la canopée, sur un platelage en appui sur les troncs (Cf. ■ sur le plan ci-dessous).



Un des plans d'eau remarquables à mettre en valeur le long du chemin longeant l'arboretum en contrebas.



Parc de La Dôle - Cdt. Mâconnais - 09

Exemple de parcours à la hauteur des arbres (ici plus de 3m) et aménagé afin de compléter la qualité du chemin longeant l'arboretum

3. Creusement progressif du bassin et aménagement des abords (passerelle, quais, pontons de pêche...)



3-2-2) Long

Long s'inscrit dans la catégorie des *escales à haut niveau de services*. Cette commune est un haut lieu d'intérêt touristique à fort potentiel.

a) Etat des lieux

* Une belle illustration du cadre construit par l'homme grâce à sa relation avec le milieu naturel

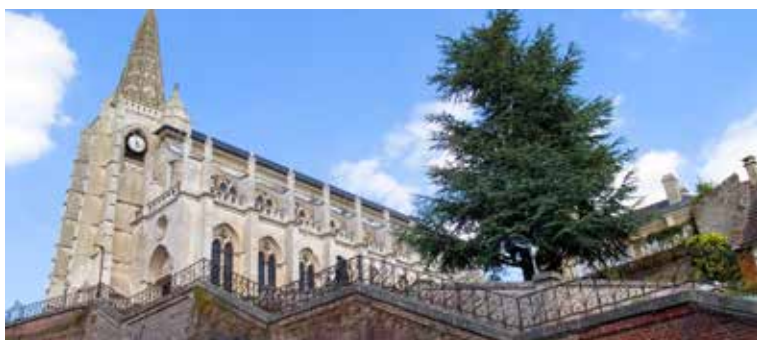
-Un milieu naturel exceptionnel (en grande partie façonné par l'homme par l'extraction de la tourbe) parsemé de plusieurs centaines d'hectares d'étangs.

-Trois monuments classés au titre des Monuments Historiques :

- un château, «La folie de Buissy» (XVIII^e siècle), ses jardins et ses serres ;
- l'église Saint-Jean-Baptiste, vaste édifice de style néogothique ;
- la centrale hydro-électrique qui fit de Long une pionnière de l'électrification, témoignage du passé prospère du village en particulier grâce à l'extraction de la tourbe.



Le château : « La folie de Buissy »

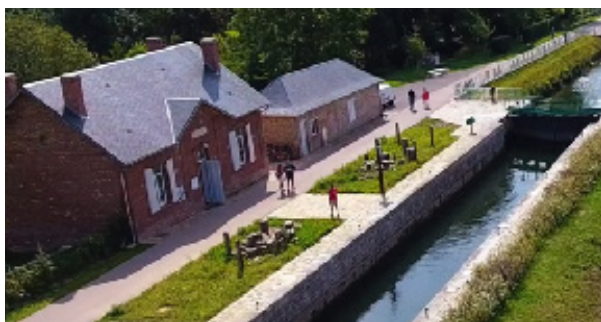


L'église Saint-Jean-Baptiste

*Le rôle essentiel du Département au titre de :

-La rénovation des ouvrages du canal :

- la maison éclusière reconfigurée en « maison de la vallée » (la Mel) ;
- l'écluse, le barrage et sa passe-à-poissons transformés ;



La Mel accueille le bureau d'information touristique géré par le Syndicat mixte Baie de Somme 3 Vallées



La passe-à-poissons du barrage de Long (et son système de vidéo-comptage)

-La création de deux haltes fluviales.

-La politique des Espaces Naturels Sensibles à Long et à Longpré-les-Corps-Saints, fruit d'un partenariat avec le Conservatoire du Littoral et le Conservatoire des Espaces Naturels

-L'ouverture de fenêtres paysagères, l'aménagement du belvédère du Catelet et la passerelle du Pré à Pions permettent de rejoindre Longpré-les-Corps-Saints, sa maison des marais et sa gare.



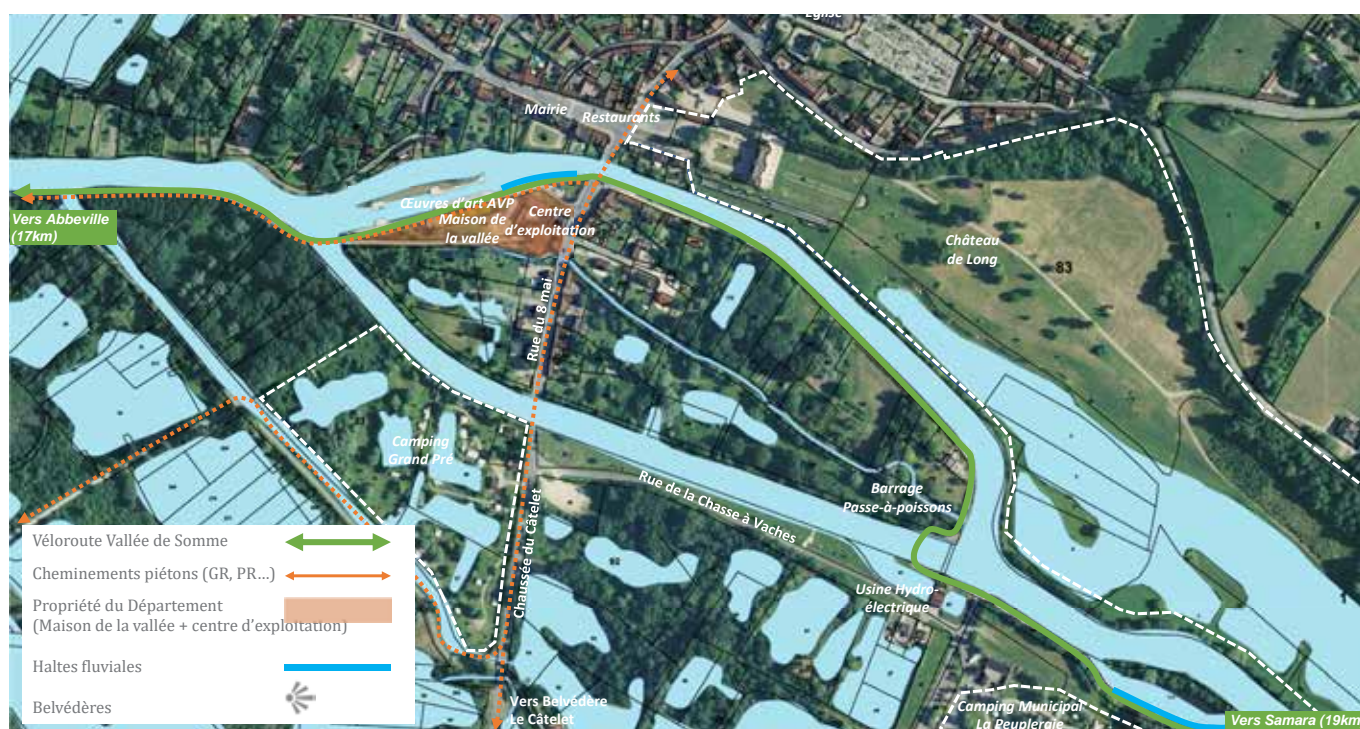
Passerelle du Pré-à-Pions



Ponton d'embarquement à la Maison des Marais de Longpré

* Des indicateurs de développement de services touristiques :

- deux campings ; deux restaurants dont un bistrot de pays ;
- un service de location de paddle et de canoë-kayak ;
- un service de location de bateaux à moteur électrique de 11 places ;
- un service de location d'un bateau-passagers : Le Brosna (découverte, excursion, formule gîte, croisière, à la carte) ;
- la commercialisation d'un « pass Long » : visite du château, repas et balade en bateau électrique.



Situation actuelle

b) Remarques et propositions d'actions

* «L'île de Long»

Il serait opportun d'acquérir les propriétés contiguës à celles du Département :

- au 2 rue du 8 mai pour développer un gîte de groupe dans un esprit «refuge de montagne» ;
- au 6 rue du 8 mai pour aménager un parc paysager pouvant accueillir une/des œuvre(s) d'Art Villes et Paysage (AVP), une guinguette, quelques hébergements insolites, à l'image des refuges périurbains de Bordeaux (photos ci-contre).

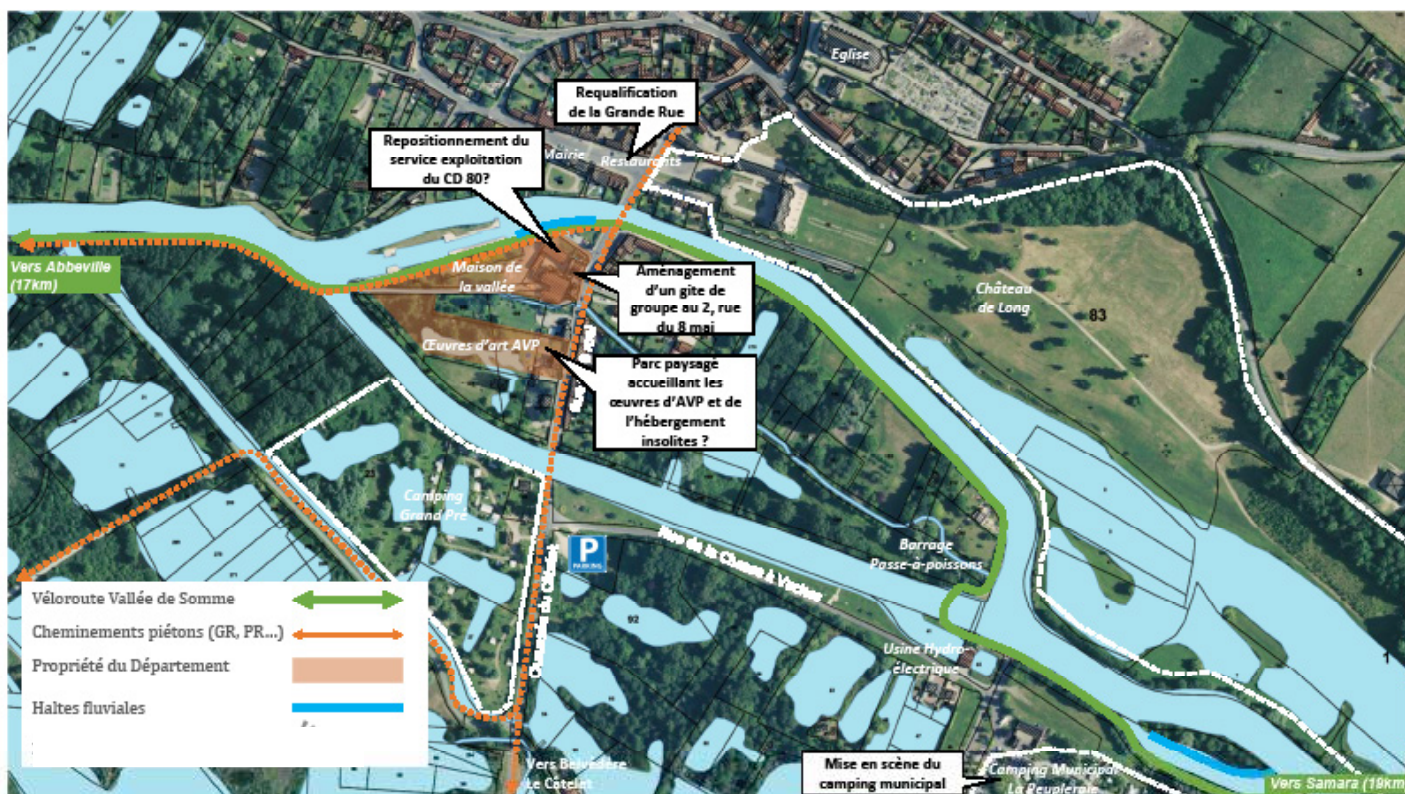
D'une manière générale, une veille foncière devrait se mettre en place.



2, rue du 8 mai



6, rue du 8 mai



Situation projetée à long terme

Références - Refuges Périurbains de Bordeaux



Depuis 2010, 9 refuges aux architectures éclectiques sont dissimulés sur l'ensemble de l'agglomération bordelaise.

Accompagnés et financés par Bordeaux Métropole, avec la participation des communes hôtes, ces refuges accueillent tous les curieux et marcheurs ayant pu les réserver gratuitement pour leur proposer une nouvelle approche du territoire.



-Réfléchir au repositionnement du service d'exploitation du Département afin de libérer l'emprise en immédiate proximité du fleuve et de la maison de la vallée ;

-Repenser les accès au site et le stationnement ;

-Assister la commune de Long et l'opérateur privé - propriétaire gestionnaire de camping- pour développer une offre d'hébergement en cohérence avec la thématique « Vallée de la Somme... *Une vallée idéale* » ;

-Requalifier l'espace public de la Grand Rue, face aux restaurants et à la mairie et dans la perspective du château.



La Grand Rue de Long : un espace à requalifier pour devenir un haut lieu d'animation et de convivialité

3-2-3) Abbeville

Abbeville se qualifie aujourd'hui comme la porte d'entrée de la Baie de Somme. Oui, mais... l'entrée d'Abbeville par la véloroute ne semble pas en adéquation avec cette affirmation.

Les travaux d'aménagement de la traversée d'Abbeville par le Département étant à l'ordre du jour (cf le plan ci-dessous), il paraît nécessaire de partager un diagnostic avec la collectivité sur l'état des lieux et de définir ensemble une véritable ambition de développement car Abbeville, sa gare et ses abords doivent être une *escale à haut niveau de services* d'exception.

De plus, la possibilité d'atteindre Saint-Riquier en modes actifs est un atout important à prendre en compte.



Plan d'intentions d'aménagement réalisé par le Département

Propositions d'intervention

-Requalifier l'entrée Est d'Abbeville :

- Faire un traitement paysager de la propriété située au pied du pont de Béthune (via une acquisition ou une mise à disposition) ;
- Lier la Véloroute Vallée de Somme à la Ronde de l'Eau et vers Saint-Riquier (via la Traverse du Ponthieu) par l'aménagement, à terme, d'une rampe d'accès et la réhabilitation du Pont de Béthune (propriété de la commune).



Le Pont de Béthune

-Résorber les points noirs de la traversée de ville :

- Passage sous le pont de la Femme Nue ;
- Traitement du carrefour de l'Avenue de la Gare et de la Rue Jean Jaurès.



L'avenue de la Gare : un espace à fort potentiel non valorisé

- Requalifier la Ronde de l'Eau et la Traverse du Ponthieu ;
- Mettre en valeur le port de plaisance et l'écluse ;
- Rendre attractive la jonction véloroute / canal maritime.

3) Pour un nouvel itinéraire

« Abbeville > Plages du Marquenterre/Côte d'Opale »

La « Véloroute des Oiseaux du Marquenterre »

Abbeville, « porte d'entrée de la Baie de Somme », peut devenir la porte d'entrée de l'ensemble de la plaine maritime picarde. Cette dernière trouve sa limite Sud au pied de la falaise morte et sa limite Nord aux rives de la Canche. Entre ces deux extrémités s'étend le vaste et homogène écosystème complexe des estuaires picards - Somme / Authie / Canche.

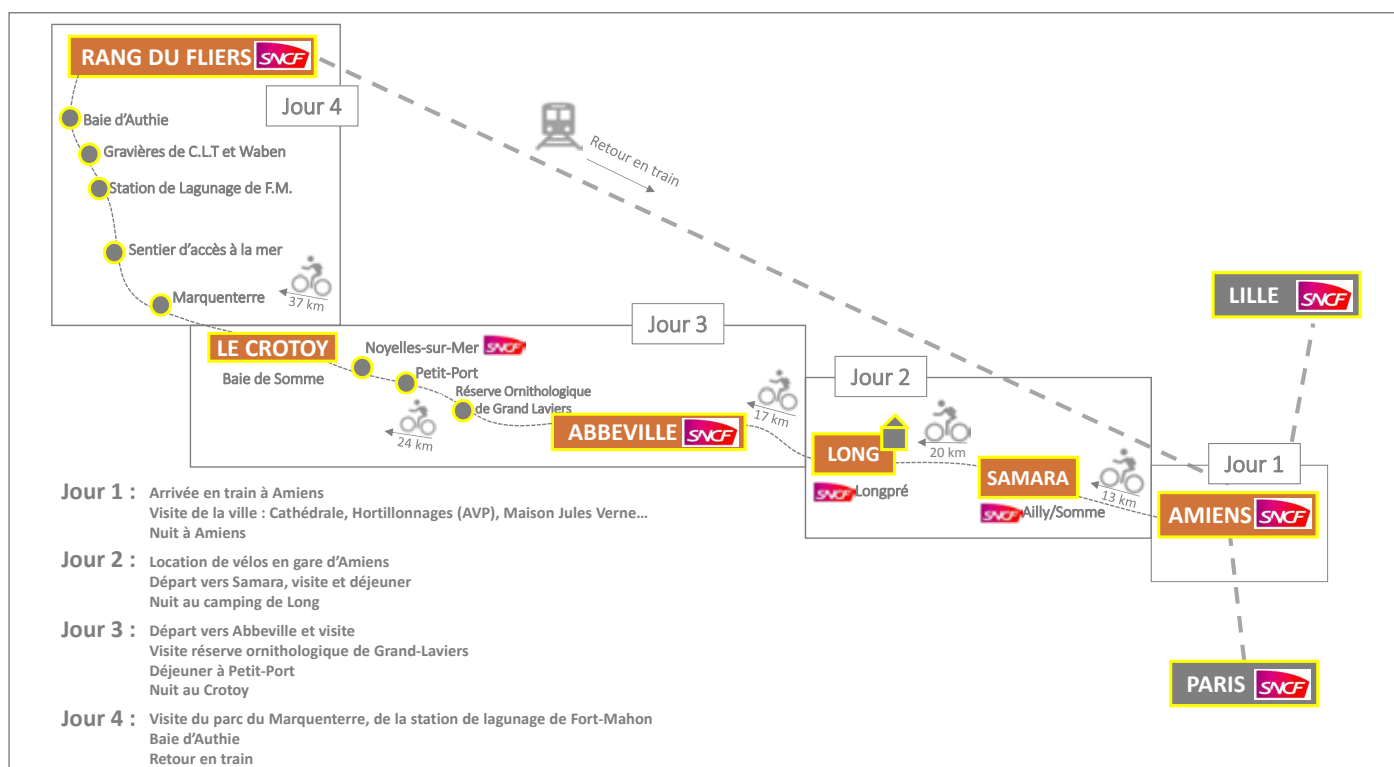
Aujourd'hui, la véloroute ne permet de rejoindre la Baie de Somme qu'en empruntant le canal maritime, débouchant à Saint-Valery-sur-Somme.

Relier la véloroute, au Crotoy, aux plages du Marquenterre et de la Côte d'Opale en passant par la gare TVG de Rang-du-Fliers, nous semble être un objectif majeur pour renforcer l'attractivité de l'itinérance.

Par ailleurs, l'imminence d'un lourd investissement sur la passerelle franchissant l'Authie à Pont à Cailloux, porté par le Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard (SMBSGLP), justifie cette proposition.

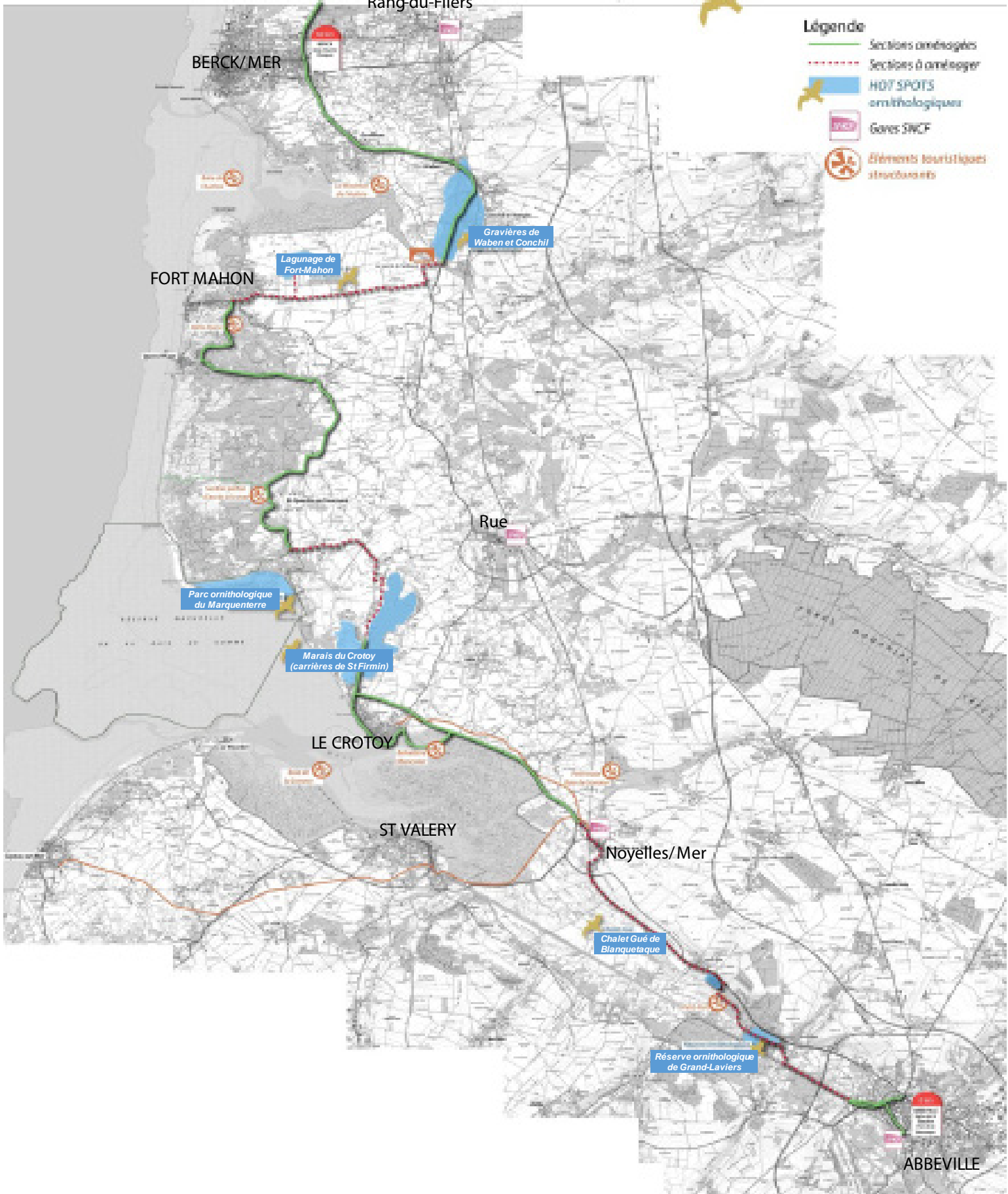
Si cette dernière recueillait l'adhésion des collectivités, la mise en place d'une équipe-projet, pour mener à bien la maîtrise foncière, en serait la première étape. Une telle opération s'inscrirait dans un temps long (plus de 5 ans).

Exemple de séjour « Amiens > Baie de Somme », et son extension à terme, la « Véloroute des Oiseaux du Marquenterre »



La Véloroute des Oiseaux du Marquenterre

Rang-du-Fliers



*Illustration des sites que permettrait de découvrir la
« Véloroute des Oiseaux du Marquenterre »*



La Réserve ornithologique de Grand-Laviers



Petit-Port et la Maison Pontonnière



Le Chalet du Gué de Blanquetaque (Maison Ramsar)



Le belvédère Manessier au Crotoy



Les marais et le plan d'eau du Crotoy
(carrière de 300 hectares)



Le parc ornithologique du Marquenterre
à Saint-Quentin-en-Tourmont



Le sentier d'accès à mer de Saint-Quentin-en-Tourmont



La station d'épuration par lagunage de Fort-Mahon

Département de la Somme

Département du Pas-de-Calais

Les gros chantiers pour les pistes cyclables en Picardie maritime

Le coût avoisine en outre les 10 millions des pistes cyclables. De gros chantiers jusqu'à un million d'euros pour venir à l'aide au Pas-de-Calais par pont au-dessus de l'Authie

© RABIER / H&M / 17/08/17



La conception de la future passerelle qui franchira l'Aauthie (Picardie) entre le Pas-de-Calais et la Somme.

La passerelle du Pont à Cailloux

(Le Journal d'Abbeville du 01/08/17)



Les gravières de Waben et de Conchil-le-Temple



La Baie d'Authie

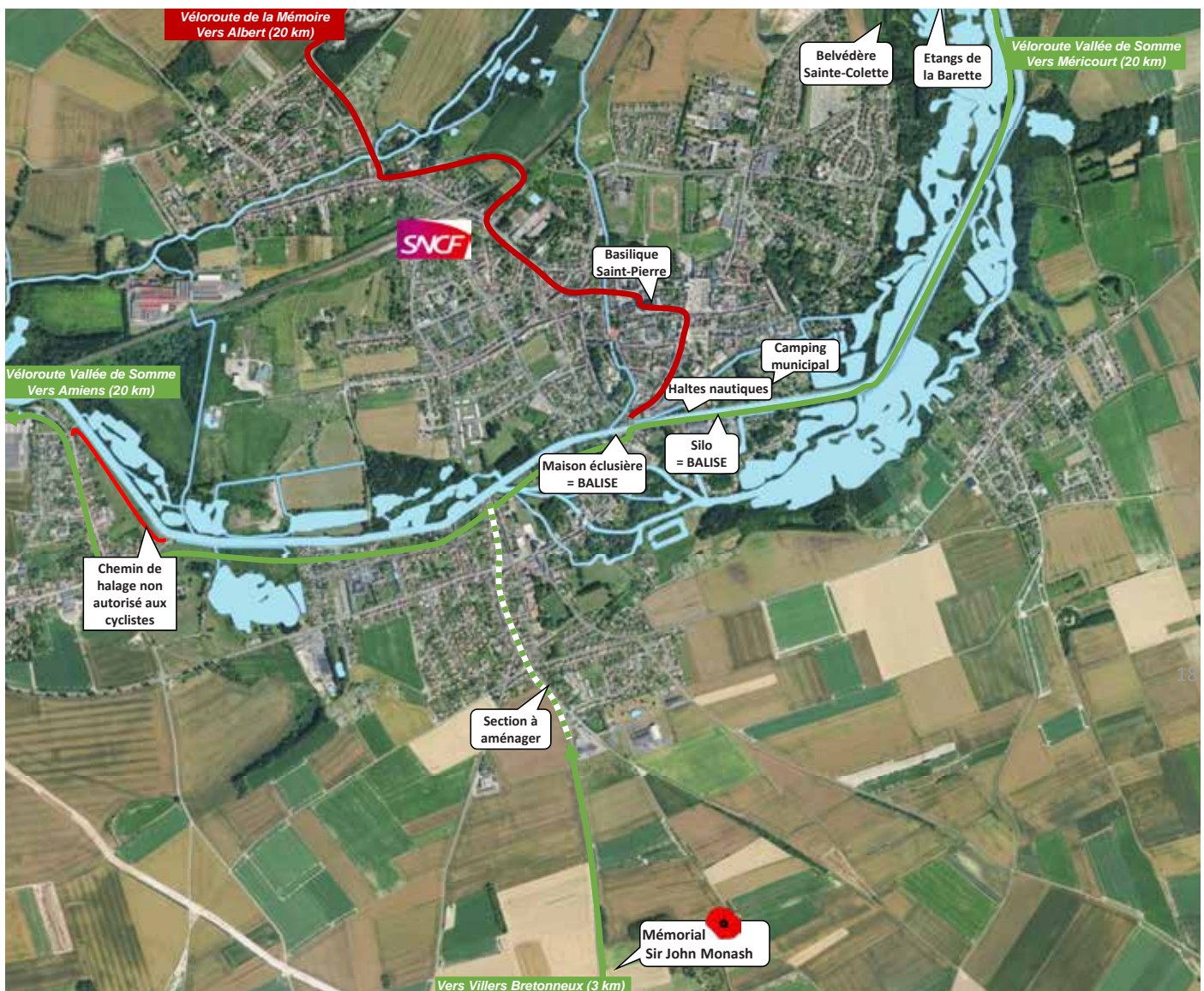


Le TGV en gare de Rang-du-Fliers - Verton - Berck

3-4) Un parcours à structurer : « Amiens > Corbie > Mémorial Australien de Villers-Bretonneux »

Corbie, première «potentielle» escale à haut niveau de services, située à l'amont d'Amiens, mérite un regard élargi :

- dans sa dimension paysagère et touristique sur les abords du canal ;
- dans sa relation fleuve-gare, qui pourrait être examinée à travers l'élaboration des nouveaux documents d'urbanisme ;
- dans sa place intéressante au cœur du tourisme de mémoire et dans son débouché de la véloroute 32 (vers Albert et Arras) ;
- en prenant en compte sa capacité à être interconnectée en modes actifs avec la gare de Villers-Bretonneux située sur la ligne Amiens - Saint-Quentin.



a) La dimension paysagère et touristique aux abords du canal

- Transformer la maison éclusière et le silo en «balises» (wifi, bancs, arceaux vélos, note artistique) ;

« Avant > Après » :



Propositions de mise en scène, par une note artistique, de la maison éclusière

- Améliorer les aménagements de l'extension de la halte fluviale aménagée en 2018 ;
- Assister la commune pour ouvrir le camping sur le fleuve et développer une offre d'hébergement en cohérence avec la thématique « Vallée de la Somme.. Une vallée idéale ».

b) La relation fleuve - gare

En complément du travail réalisé par l'Agence d'Urbanisme du Grand Amiénois sur la restructuration du tissu urbain, une réflexion pourrait être conduite sur la manière de rendre beaucoup plus lisible la relation entre le fleuve, la ville et la gare par une requalification progressive de l'espace public.



Séquence Gare - Basilique Saint-Pierre



Séquence Office du Tourisme - Fleuve

c) Le tourisme de mémoire

-Rendre lisible et attractive la connexion de la Véloroute de la Mémoire vers Albert



L'aménagement d'une voie cyclable rue du Général Leclerc et Boulevard Blais Mousseron (photo) pourrait être pertinent

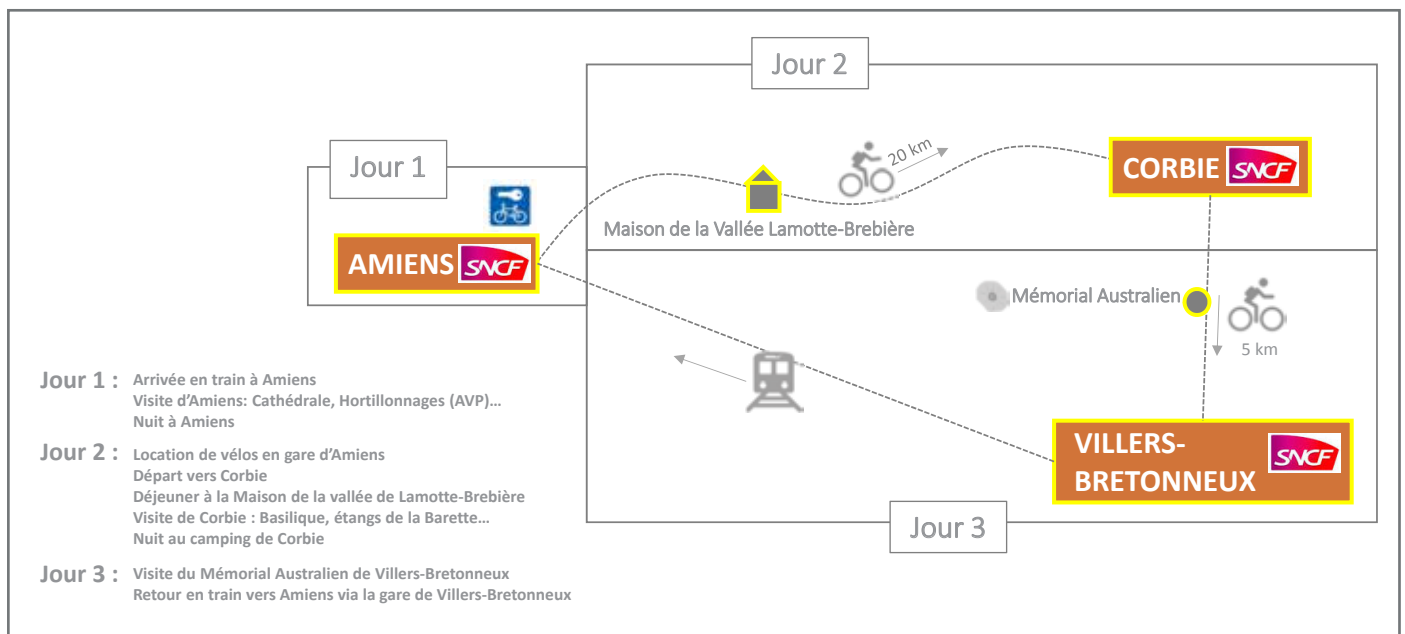
-Repenser et sécuriser les connexions en modes actifs depuis la véloroute en direction du Mémorial de Villers-Bretonneux ;



L'aménagement réalisé par le Département sur la RD 23 pourrait être complété dans le village de Fouilloy jusqu'à la véloroute

d) La proximité avec la gare de Villers-Bretonneux, distante de 3 km depuis le Mémorial Australien, offre des possibilités intéressantes de bouclage (6 retours en train par jour vers Amiens).

Exemple de séjour «Amiens > Corbie > Mémorial Australien» en 3 jours :



3-5) Des points émergents à l'amont de Corbie à renforcer

L'achèvement de l'aménagement continu et sécurisé de la véloroute jusqu'à Péronne est prévu en 2021.

Les discussions engagées avec Voies Navigables de France (VNF) pourraient permettre de rejoindre Saint-Quentin sans quitter les rives du fleuve à moyen terme.

Ce contexte est l'occasion d'engager une réflexion sur les *escales à haut niveau de services* énoncées ci-dessous :

3-5-1) Méricourt-sur-Somme,

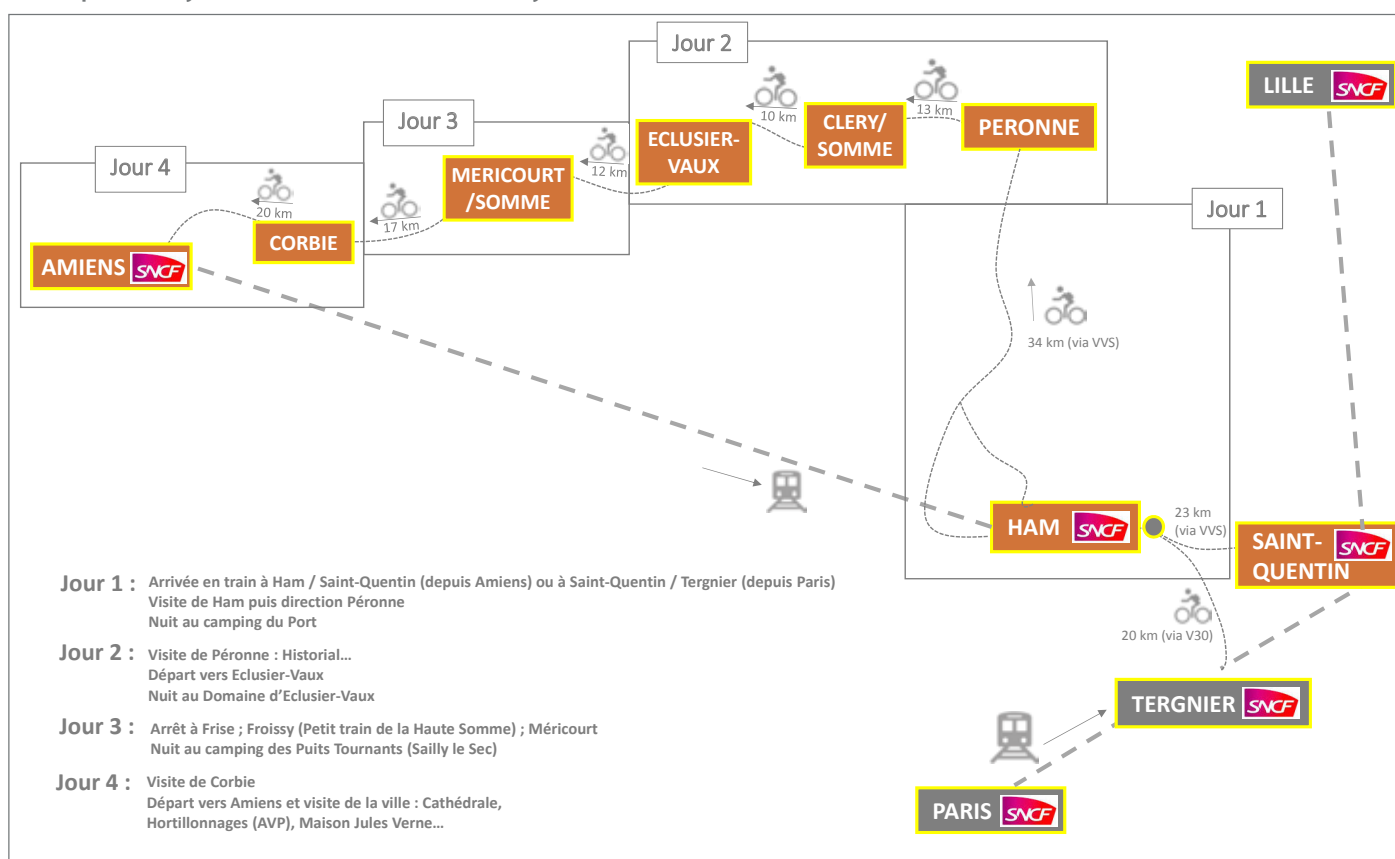
3-5-2) Eclusier-Vaux,

3-5-3) Cléry-sur-Somme,

3-5-4) Péronne,

3-5-5) Ham.

Exemple de séjour « Ham > Amiens » en 5 jours :

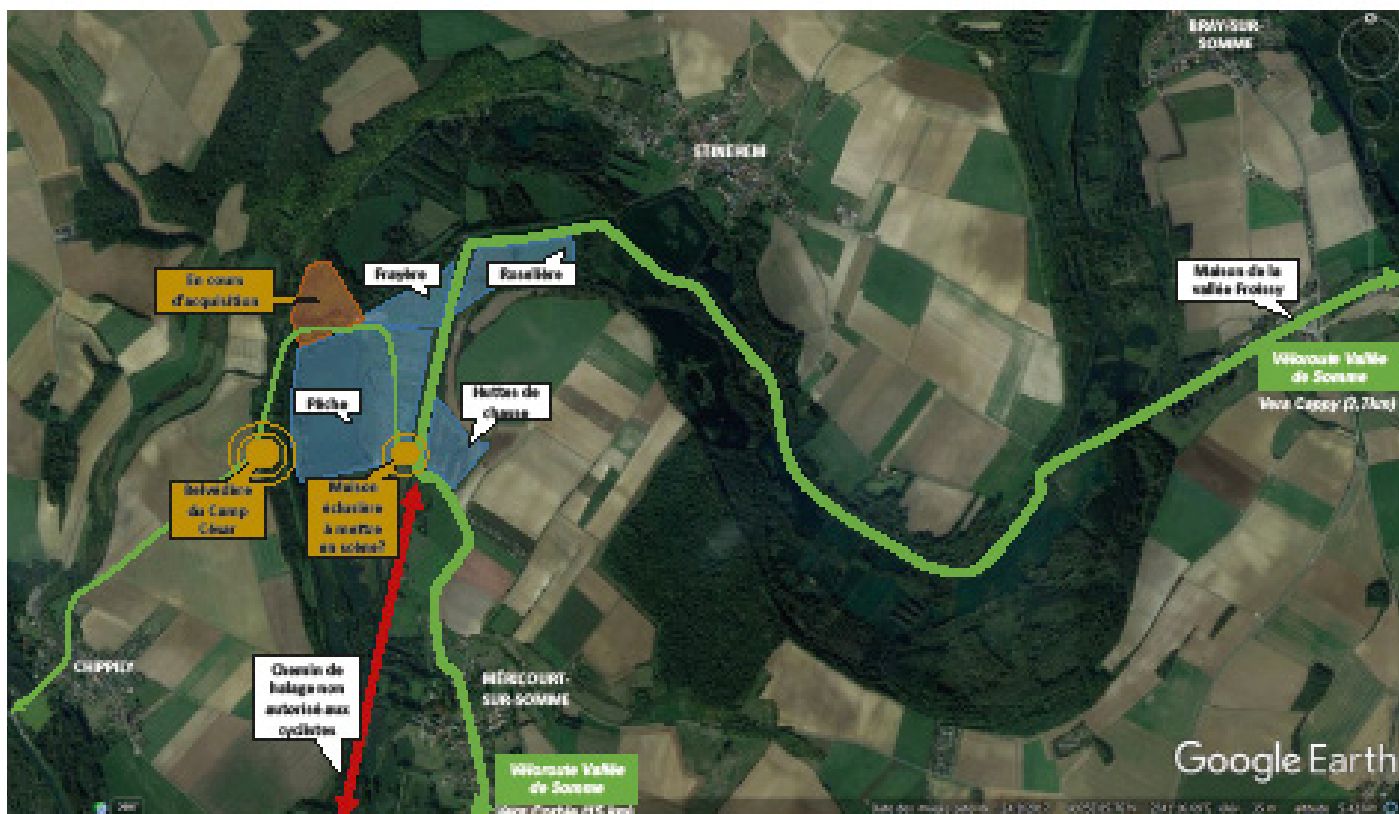


3-5-1) Méricourt-sur-Somme

Depuis plus de 10 ans, la commune de Méricourt a été le théâtre d'importants travaux de transformation du lit majeur du fleuve :

- Reconquête de 40 hectares d'étangs et de prairies humides ;
- Lutte contre la cabanisation par une ouverture du site ;
- Développement d'une roselière, d'une frayère et de l'activité pêche ;
- Gestion de l'espace naturel en partenariat avec Le Paraclet et un éleveur bovin ;
- Création du belvédère du «Camp César» ;
- Réflexion sur la création d'un site ornithologique ;
- Projet d'acquisition de parcelles d'étangs et de marais sur les communes de Méricourt-Etinehem et Chipilly.

A cette liste déjà très fournie d'actions, il paraît opportun d'ajouter la mise en oeuvre d'une communication sur les transformations opérées et l'intervention rapide sur deux des grands symboles occupants ce vaste espace naturel : la maison éclusière (a) et le belvédère du Camp César (b).



Intentions d'aménagements

a) Maison éclusière :

une nécessaire mise en scène, en s'assurant de la qualité du clos couvert.

L'introduction d'une note artistique, la végétalisation (rosiers grimpants...) et l'aménagement d'une « balise » (wifi, bancs, accroches et abri vélos) pourraient aussi conforter et agrémenter le site...



...Au-delà il faudra s'interroger sur son contenu, sur la place de la voiture et renforcer les lieux par le développement d'un **produit touristique sur le fleuve (barge guinguette)** :



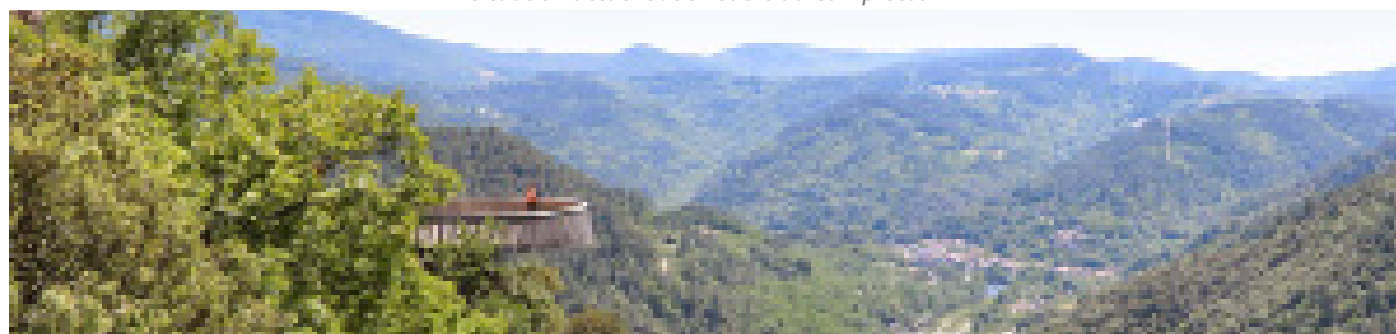
Référence de barge aménagée en bar : « The Floating Gaardens »

b) Belvédère du Camp César

Il s'agirait de créer un événement pour **amplifier l'émotion dans la découverte de ce somptueux paysage de la vallée** :



Situation actuelle : belvédère du Camp César



Référence de belvédère en porte-à-faux : Saint-Michel-de-Chabrilanoux (Ardèche)

3-5-2) Eclusier-Vaux

Le Département est propriétaire d'une entité foncière d'une quarantaine d'hectares de marais et d'étangs. Ceux-ci sont bordés au Sud par le canal et traversés par une chaussée barrage équipée de vannages et d'une anguillère restaurée, support de médiation et de suivi scientifique.

Des travaux lourds d'éradication du phénomène de cabanisation et de requalification paysagère sont menés depuis 2007.

Le Département a également assuré la maîtrise d'ouvrage de la création d'une « maison de la vallée » accueillant une salle des fêtes, des activités de restauration et d'hébergement.

Cette « *escale à haut niveau de service* » n'a pas encore atteint tout son potentiel, notamment dans le domaine de l'hébergement qui est la clé de l'activité touristique.

Avant > Après - Le Domaine d'Eclusier-Vaux



Il paraît important de projeter une réflexion à l'échelle du domaine de près de 100 hectares maîtrisés par le Département :

-Le travail de réouverture du paysage et les actions en faveur de la biodiversité doivent être poursuivis mais **surtout valorisés en termes de communication.**

-Le développement de synergies avec les sites localisés dans un rayon de 10 km est un axe de travail important :

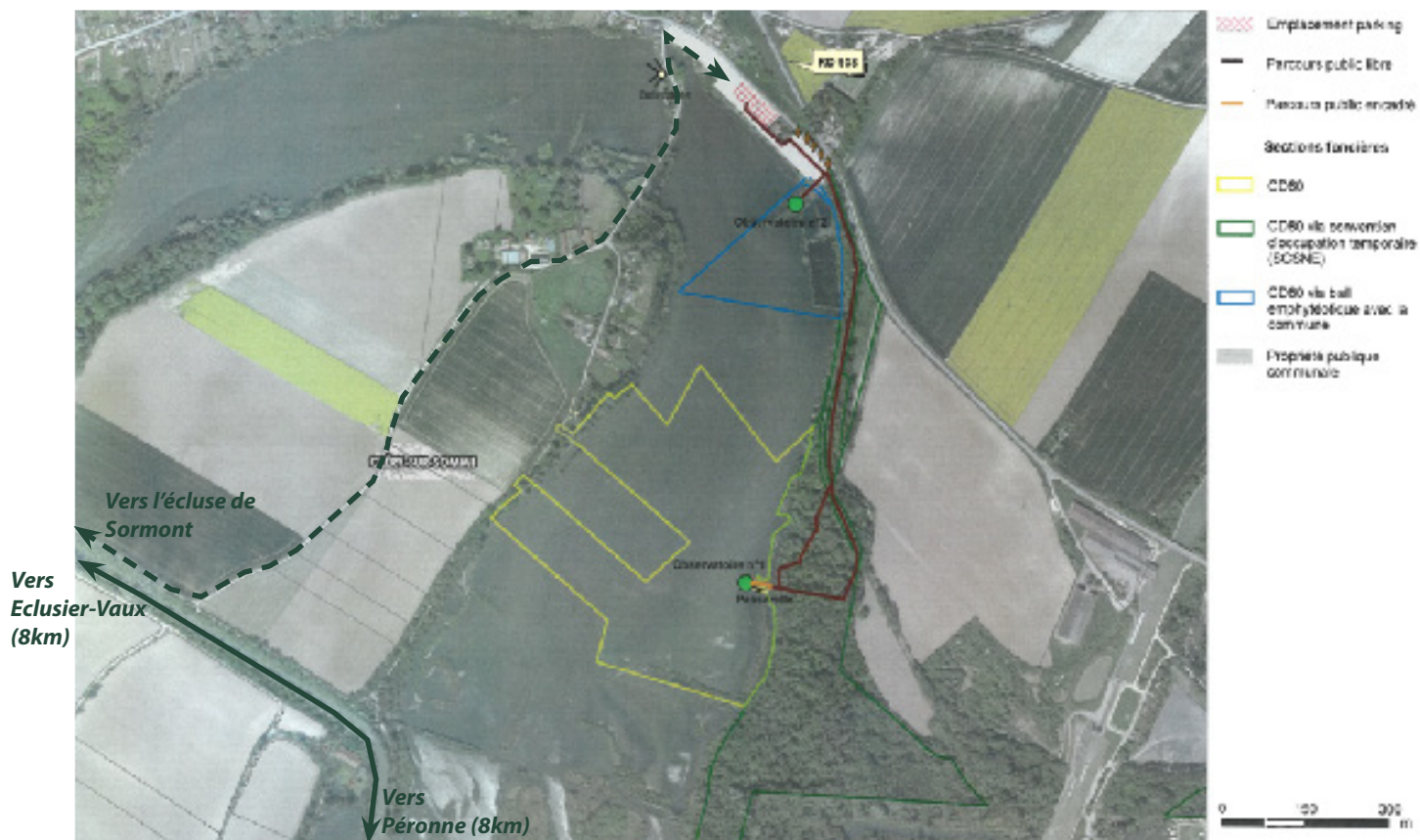
-à l'amont : la base de canoë de Frise-Inférieur (3 km)

-à l'aval : la halte fluviale de Cappy (3 km) et le petit train de la Haute-Somme de l'écluse de Froissy (5 km)

3-5-3) Cléry sur Somme

Le site de Cléry-sur-Somme est un Espace Naturel Sensible (ENS) en mutation.

Le projet de «*parcours de découverte des oiseaux*» porté par le Département est intéressant. Toutefois, il faudrait songer à bonifier ce type de démarche par un développement d'offres de services touristiques (information, petite restauration/ boutique, kit de réparation, etc....).



ENS de Cléry-sur-Somme



Référence : Observatoire ornithologique de la réserve naturelle de Scheelhoek (Pays-Bas)

Par ailleurs, à moyen terme, la possibilité de rejoindre ce site ornithologique depuis la véloroute (écluse de Sormont) par un itinéraire sécurisé viendrait renforcer l'attractivité de ce lieu en devenir.

3-5-4) Péronne

Située à proximité de l'une des autoroutes les plus fréquentées d'Europe, Péronne accueille, depuis 1992, l'Historial de la Grande Guerre, propriété du Département. Cette sous-préfecture possède bien d'autres atouts touristiques et curiosités à considérer dans le projet « Vallée de Somme... *Une vallée idéale* ».

-les vestiges médiévaux et les Hardines (terres de maraîchages) témoignent d'une histoire riche ;

-la halte fluviale dispose d'une vingtaine d'anneaux. Elle est propriété de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) qui revendique l'appellation de «port fluvial»;



Le port de plaisance de Péronne : des bâtiments peu valorisants

-le camping attenant au port, également propriété de la CCI, propose une belle offre de services : 93 emplacements, piscine, hébergements insolites, prêt-à-camper ;



Le Camping du Port, un lieu à fort potentiel pour des futurs produits d'hébergements «Vallée de Somme - Une vallée idéale»



Plan d'intentions

Afin de conforter cette offre, il conviendrait de travailler sur les points suivants:

-Maîtriser les emprises foncières des Grands Moulins ;

-Sécuriser les connexions en modes actifs depuis la véloroute en direction :

-du centre-ville et de l'Historial ;

-de la voie verte Péronne-Roisel ;

-ou encore du futur «parcours de découverte des oiseaux» de Cléry-sur-Somme.

-Assister la ville de Péronne et la CCI dans un projet de requalification et d'extension de la halte fluviale ;

-Rechercher des synergies avec le Camping des Cygnes d'Amiens et celui de Corbie pour commencer à créer une véritable chaîne des campings de la vallée idéale ;

-Poursuivre l'aménagement de la véloroute de Péronne jusqu'à Ham :

Les travaux de jalonnement sont prévus durant le 1er semestre 2019 : la première partie longera le canal du Nord depuis Péronne jusqu'à la commune d'Epenancourt. Elle se poursuivra ensuite sur des routes départementales en direction de Ham.

3-5-5) Ham

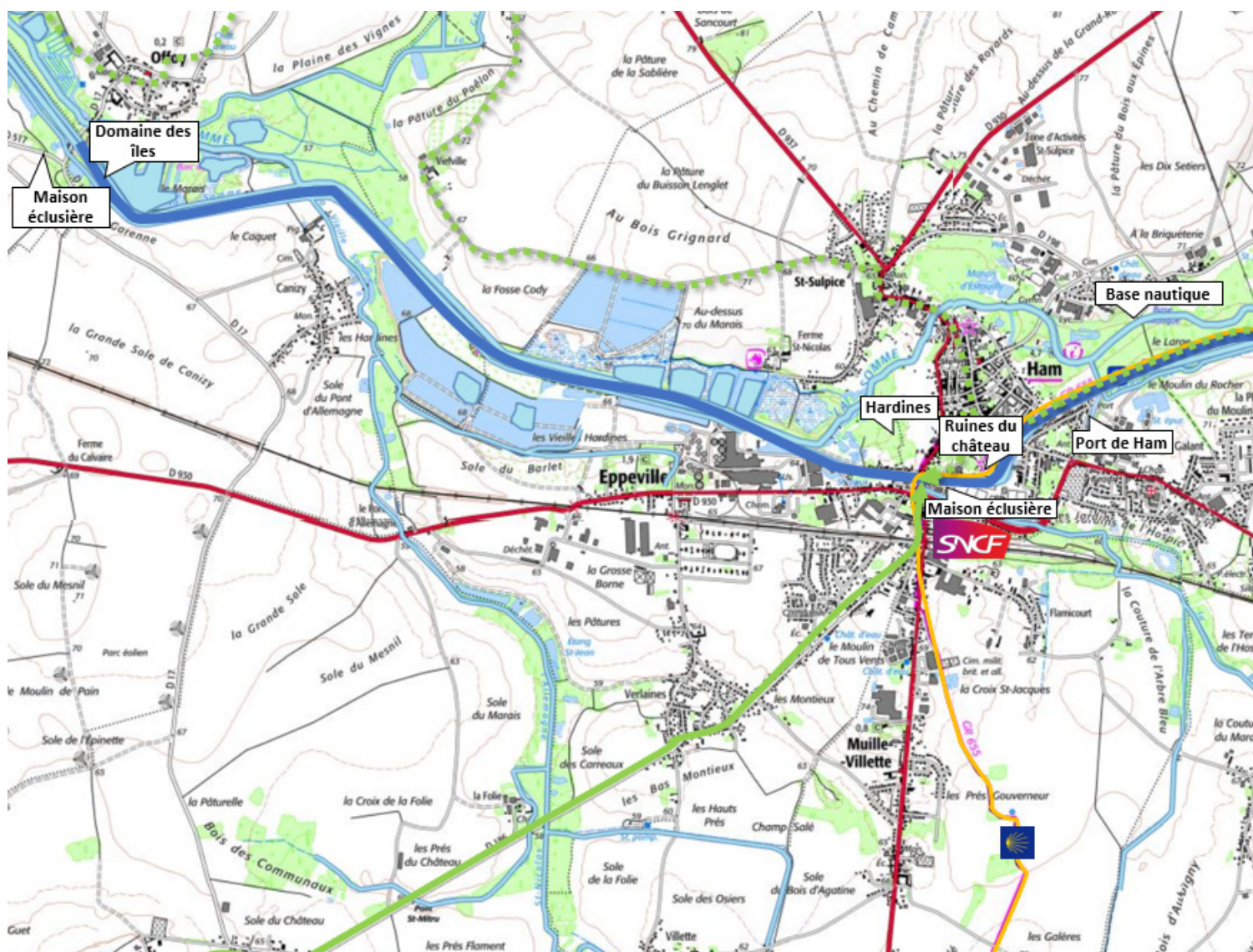
Ham, « potentielle » *escale à haut niveau de services* du projet « Vallée de Somme... Une vallée idéale » est située à 23 km à l'aval de Saint-Quentin. Cette ville limitrophe du Département de l'Aisne mérite un regard élargi :

-dans sa dimension fluviale :

La reprise du dialogue avec Voies Navigables de France (VNF) vise à ré-ouvrir les 14 km de canal à faible gabarit fermés à la navigation en 2003 (dite section « Offoy - Saint-Simon»). Les négociations portent sur la remise en état de navigation du canal avant transfert. La question de la revitalisation du port de Ham se posera en lien avec la réouverture à la navigation.

-dans sa situation au cœur des grands itinéraires de randonnée :

Ham est située à quelques encablures de Saint-Simon. Cet endroit, dit «**Point Y**», marque l'embranchement du Canal de la Somme et du canal de Saint-Quentin.

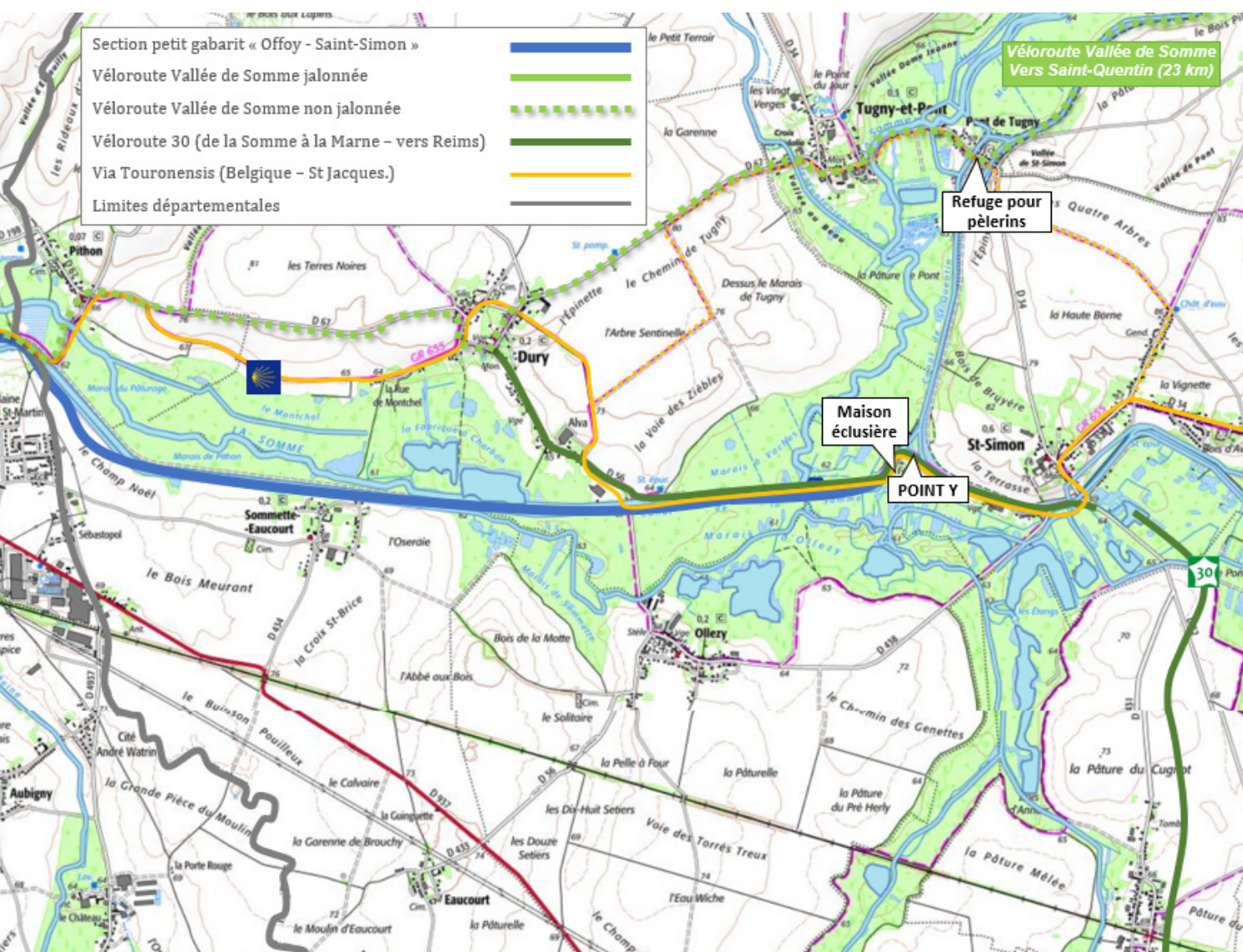


La véloroute 32 se poursuit au Sud vers Reims en passant par Tergnier. Cette dernière, distante de 20 km, est située sur l'axe ferroviaire «Paris-Saint-Quentin» et sur l'EV 3, dite «véloroute des Pèlerins», traversant les départements de l'Oise et de l'Aisne.

Une fois le transfert de propriété de la voie d'eau opéré, l'aménagement en site propre du canal sera à poursuivre dans sa traversée de Ham et en direction du Point Y, le long du chemin de halage.

En outre, le territoire localisé entre Péronne, Ham et Saint-Quentin est traversé par **deux grands itinéraires de pèlerinage** (cf annexe n°7), à prendre en considération dans le projet :

- la **Via Tournonensis vers Saint-Jacques de Compostelle** (depuis la Belgique et en direction de Noyon, Tours, Bordeaux...)
- la **Via Francigena vers Rome** (depuis l'Angleterre, via Arras et Péronne - cf carte page 89 - en direction de Laon, Reims...)



-dans sa dimension paysagère et touristique sur les abords du canal :

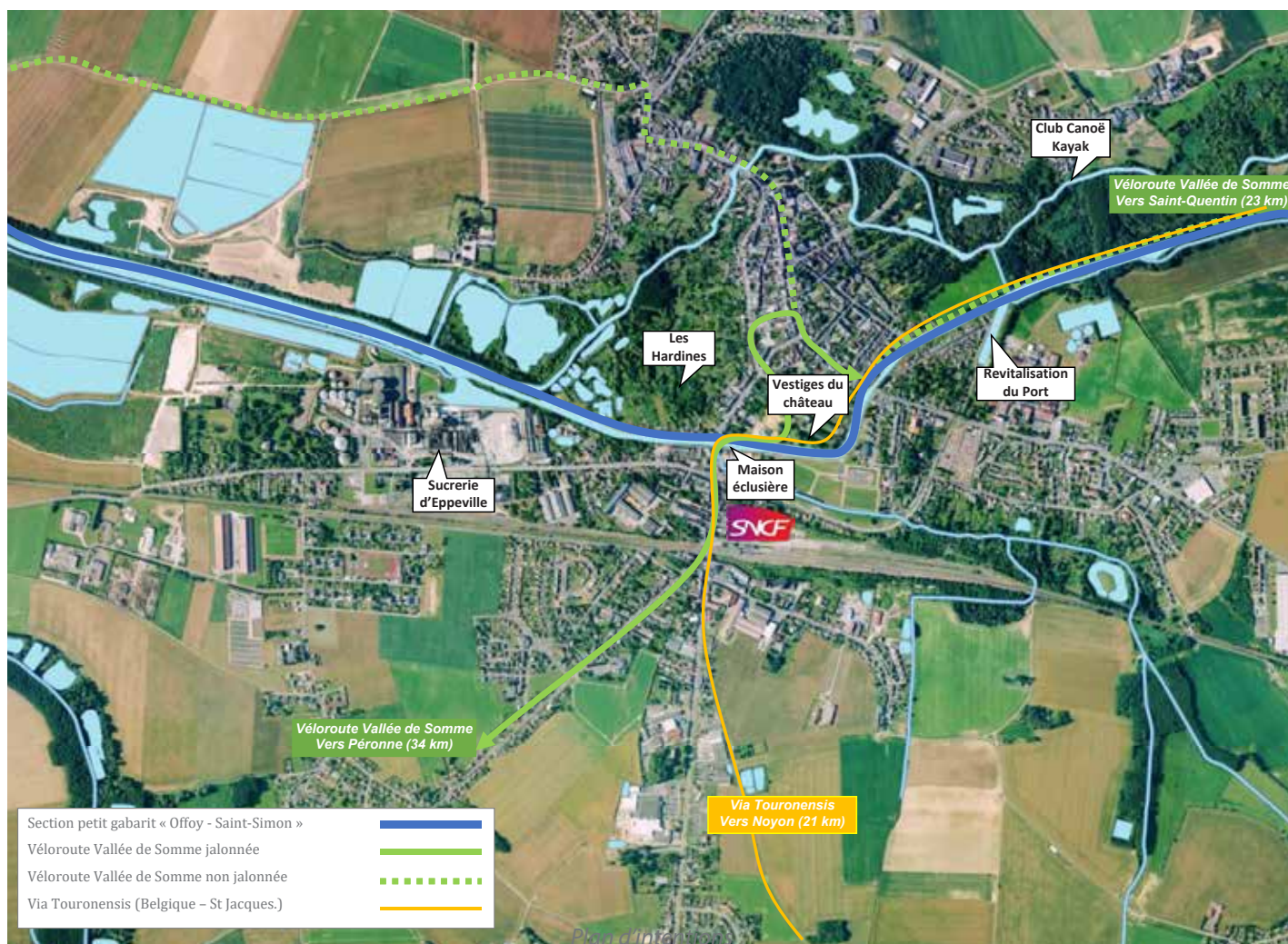
- Transformer la maison éclésièrre (actuellement propriété de VNF) en « balise » (wifi, bancs, accroches vélo, note artistique) ;
- Assister la commune et/ou l'intercommunalité dans la définition de projets pour les friches bordant le canal.



La maison éclésièrre à mettre en scène en « balise »



Une ancienne usine à réinvestir face à l'écluse de Ham





Jonction du Canal de la Somme avec le Canal de Saint-Quentin au « Point Y »



Maison éclusière de Saint-Simon au « Point Y » : point de départ du Canal de la Somme

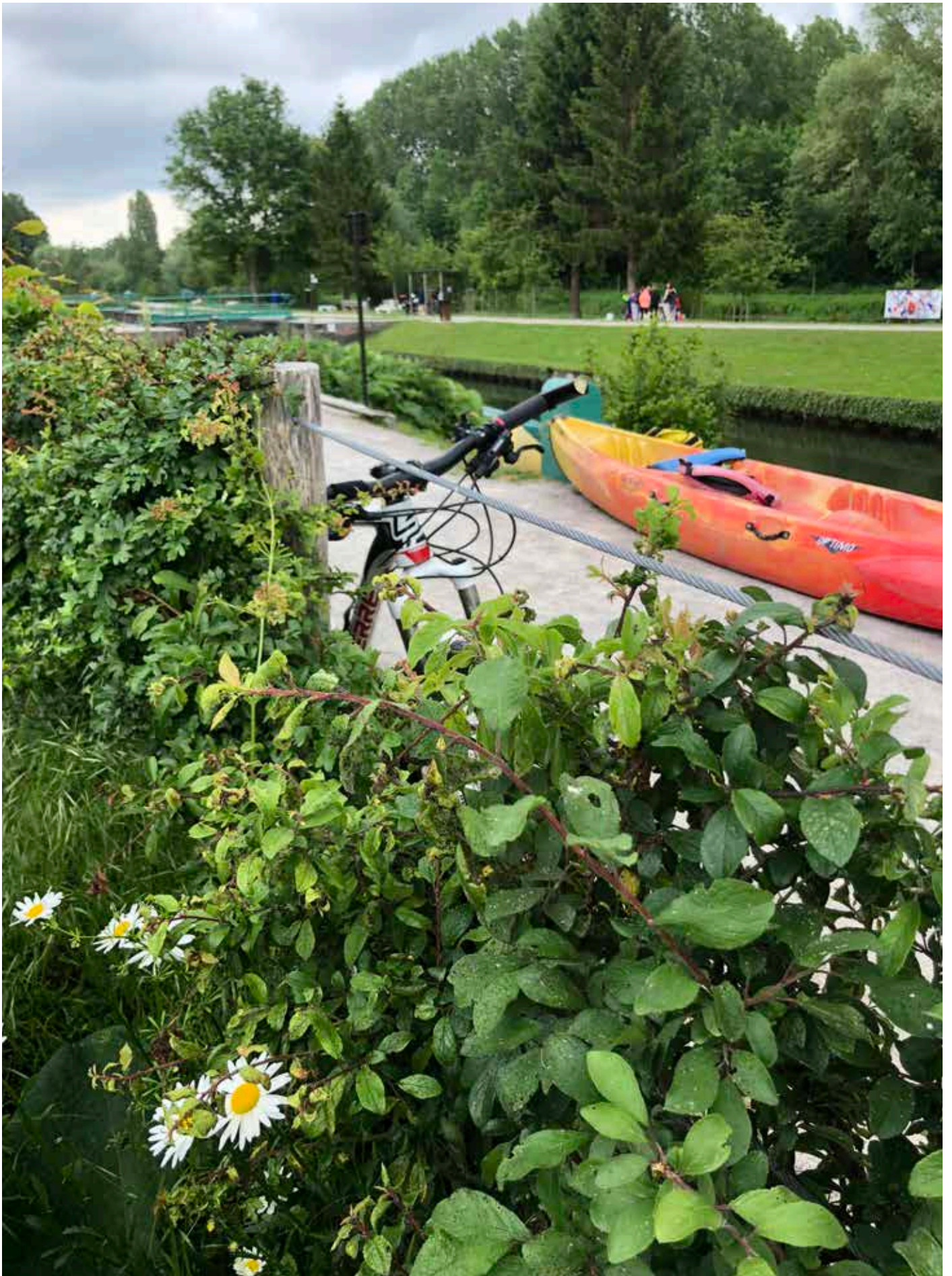
Conclusion... provisoire.

Le présent document est tout d'abord un acte de foi dans la formidable opportunité que représente la relance du développement de la Vallée de Somme.

Notre idéal de faire de la « Vallée de Somme... *Une vallée idéale* » va s'inscrire dans le temps long.

Il s'agit aujourd'hui de rassembler les énergies pour s'assurer que cet extra-ordinaire don de la nature apportera aux populations riveraines et aux visiteurs des richesses nécessaires et suffisantes, sans que nous en compromettions son avenir.

Les premières propositions énoncées dans le texte n'ont aucun caractère exhaustif et leur seule ambition est d'ouvrir un riche et fructueux débat.



Annexes

Annexe 1 :

Les « dix commandements » de la démarche « Vallée de Somme... *Une vallée idéale* »

Annexe 2 :

Récapitulatif des premières actions proposées au Conseil Départemental

Annexe 3 :

Réponse d'un opérateur national et international, spécialisé dans « l'hébergement - nature » interrogé sur son intérêt pour le « camping des cygnes » dans le contexte actuel

Annexe 4 :

Témoignages recueillis lors du workshop du 31/01/2019

Annexe 5 :

Extrait du guide « *Slow Train* » paru en avril 2019 de Juliette Laboronne

Annexe 6 :

Etat des offres de location fluviale et cyclable le long de la vallée

Annexe 7 :

Extrait de l'article du Courrier Picard du 08/09/2018 concernant le refuge pour pèlerins de Tugny-et-Pont

Annexe 1 :

Les « dix commandements » de la démarche « Vallée de Somme... *Une vallée idéale* »

1. S'inscrire dans le temps long ;
2. Penser globalement, aménager localement ;
3. Imposer la qualité ;
4. Prioriser les efforts ;
5. Saisir les opportunités ;
6. S'autoriser à expérimenter ;
7. Trouver des solutions innovantes pour maîtriser les coûts ;
8. Créer un effet levier sur l'investissement privé ;
9. Favoriser les échanges et la co-construction autour d'une « vallée idéale » ;
10. Communiquer, se positionner dans les sphères médiatiques nationale et internationale.

Annexe 2 :

Récapitulatif des premières actions proposées au Conseil Départemental

	Chiffrage estimatif	Court terme 2019-2020	Moyen et long termes	
1/ Améliorer les infrastructures et les équipements, mettre en scène les paysages <i>Aménagement, équipement, environnement</i>				
Axe 1 : Rythmer le parcours par des ESCALES	Amiens, porte d'entrée du fleuve			
	Participation à la construction d'une passerelle pour connecter la gare à la Véloroute Vallée de Somme (VVS) en modes actifs	360 000 € (10% du montant HT)	X	
	Création d'un relais nautique au Port Aval	300 000 € (3 pontons + passerelle + bornes)	X	
	Création de relais nautiques le long du Parc Saint-Pierre et devant l'île aux fruits	à estimer		X
	Étude de faisabilité pour la création d'un port en collaboration avec Amiens Métropole	à estimer	X	
	Samara			
	Élaboration d'un masterplan (actualisation de l'étude Noyon de 2008) pour repenser son développement en lien avec le fleuve, valoriser la thématique nature (RAMSAR, ENS) et étoffer l'offre de services (pôle d'accueil, restauration, hébergement)	50 000 €	X	
	Long			
	Acquisitions foncières sur «l'île de Long» (contiguës à la maison de la vallée)	90 000 €	X	
	Accompagnement du développement du camping municipal (procédure DSP)		X	
	Acquisition - transformation en gîte de groupe d'un immeuble mitoyen des locaux de l'agence fluviale			X
	Abbeville			
	Élaboration d'un véritable projet urbain pour la traversée d'Est en Ouest (focus sur la place de la gare)	50 000 €	X	
	Première phase de la traversée d'Abbeville	300 000 €	X	
Requalifier le pont de Béthune pour créer un accès à la Traverse du Ponthieu (St Riquier)			X	

Axe 1 : Rythmer le parcours par des ESCALES (suite)	Projets multi-sites			
	Développer le principe de BALISES sur les sites d'écluse , associés à de nouveaux services (bornes wi-fi, bancs, abris et arceaux vélos, visuels pour repérage et animation du parcours ...) et habillés d'œuvres artistiques			X
	Création d'un parcours artistique dans la vallée (jardins, land art, peintures murales...)	à estimer		X
	Dynamisation des quartiers de gare - maîtrise des fonciers SNCF - renforcement des liaisons gare - centre bourgs (Longpré-les-Corps-Saints, Ailly-sur-Somme, Corbie, Ham...);	à estimer		X
Axe 2 : Mettre en scène les paysages et préserver la biodiversité	Mission foncière Évaluation des zones de préemption, Maîtrise foncière ciblée avec une approche multicritères (Samara, chemin de halage...)	50 000 €		X
	Ouverture de fenêtres paysagères ciblées	à estimer		X
	Développer un «côté» émotionnel des belvédères Méricourt-sur-Somme, Eclusier-Vaux...			X
	Compléter la charte d'aménagement et d'équipement du canal de la Somme et de ses abords	200 000 €		X
	Ramsar Établir un plan de communication Plan de gestion, sites pilotes (Vallée d'Acon ..), étude en vue d'étendre le label jusqu'à Saint Quentin (la vallée de Somme, première vallée Ramsar)			X
Axe 3 : Améliorer les itinéraires et les connexions (fluviaux et terrestres)	Ré-ouverture à la navigation de la section «Offoy-Saint Simon»			X
	Finalisation de la VVS (s'interroger sur les discontinuités : exemples Aubigny, Méricourt...)			X
	Amélioration/finalisation des jonctions			X
	Création de la véloroute des Oiseaux du Marquenterre (rive droite de la Somme après Abbeville via Grand Laviers) afin de créer un « nouveau produit » attractif, en connectant la VVS aux plages de sable de la Côte d'Opale			X
	Développement du projet Interreg Eurocyclo (boucle EV 4 – EV 5 – EV 3 – VVS avec les 5 départements de la Région et la Belgique) et mise en place des réseaux des « points nœuds vélo »			X
	Rechercher les connexions entre la VVS et les gares (jalonnement)			X

2/ Établir et mettre en œuvre une stratégie de valorisation pour rendre la destination lisible et attractive marketing, communication, animation, accompagnement

Axe 4 : Améliorer la visibilité et l'attractivité de la destination (marketing, communication ...)	Adopter, partager et décliner la marque-signature « Vallée de Somme - Une vallée idéale »
	Elaborer une stratégie de communication axée sur les espèces emblématiques de la baie et de la vallée
	Faire des agents du Département (direction fleuve et ports) les ambassadeurs de la destination (tenue, véhicules...)
	Élaboration d'un « Road Book de la vallée idéale » : valoriser et partager les performances techniques des ouvrages réalisés par le Département sur le canal
	Renouveler les supports de communication : guide du plaisancier, carte destination
	Assurer une présence permanente sur les réseaux sociaux (community manager)
Axe 5 : Structurer l'offre de services par un accompagnement renforcé	Aide à la mise en place de nouveaux services : transports de bagages, réparations, offres vélo – train – bateaux ...
	Recherches en vue d'accroître le niveau de services des équipements structurants ; mutualisation de leur promotion sous une signature unique
	Développement des labels : accueil vélos, bistrots de pays
	Création de séjours clefs en main et d'offres packagées ...
	Accompagnement pour aider à la revitalisation des campings et au développement de l'hébergement insolite
	Imaginer un événement ludique, sportif et culturel : ex course d'Objets Flottants Non Identifiés (OFNI)
Axe 6 : Développer les animations à caractère culturel, ludique et sportif prétexte à l'itinérance	Mettre en valeur le fleuve lors des journées thématiques (journées du patrimoine, fête de la nature, fête du nautisme ...)
	Créer un agenda des événements sur le fleuve
	Occuper le fleuve comme support de services (hébergement, restauration, lieux culturels...). Exemple : bistrot sur une barge (la somme, un fleuve complètement barge)

Annexe 3 :

Réponse d'un opérateur national et international, spécialisé dans «l'hébergement - nature» interrogé sur son intérêt pour le «camping des cygnes» dans le contexte actuel

Bonjour,

Je fais suite à votre message et vous remercie de l'intérêt que vous portez pour notre entreprise.

Nous avons pris connaissance de votre présentation et de votre ambitieux projet pour la restructuration du camping du Parc des Cygnes.

Ce projet présente des atouts (configuration, attrait de la ville d'Amiens, des Hortillonnages, etc.) mais n'entre toutefois pas dans notre stratégie actuelle de développement. Aussi, nous remercions d'avoir pensé à nous, mais ne pouvons donner suite à ce projet.

Nous vous souhaitons la réussite de votre projet, et vous prions d'accepter nos sincères salutations.

Responsable Etudes Développement

HUTTOPIA & C^{ie}



Rue du Chapoly
80200 St-Genis-les-Olières
www.huttopia.com



—Message d'origine—

De :

Envoyé : mercredi 16 janvier 2019 16:28

À :

Cc :

Objet : De la part de Jean-Christian CORNETTE - Camping des Cygnes à Amiens

De la part de Jean-Christian CORNETTE,

Bonjour Madame,

Suite à vos échanges avec M. Jean-Christian CORNETTE, directeur général de la SPL Amiens Développement, je vous joins quelques éléments vous permettant de mieux situer le camping des Cygnes, propriété de la collectivité amiénoise.

Ce camping vient de faire l'objet d'une procédure de DSP qui ne semble pas avoir aboutie.

La SPL pourrait assurer les prochains mois d'exploitation mais souhaite se rapprocher éventuellement d'opérateurs privés pour inscrire cet équipement touristique dans une autre perspective.

Annexe 4 :

Témoignages recueillis lors du workshop du 31/01/2019

<p>Claire BLIN Maison Grand Projet Vallée de Somme</p>	<p>GPSV 1 <u>Dates clés</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 1985 : Instauration des périmètres sensibles entre Amiens et Abbeville, à l'origine de la CHONS (études sur le paysage et le développement écomorphiques) - 2001 : Choc des inondations : remise en état des ouvrages et étude des paysages de LE DOUÉCO - 2005 : Transfert de propriété du canal de l'Etat au Département - 2009 : Lancement du GPSV : volonté d'une démarche globale et transversale d'aménagement et de développement. Méthode originale de co-construction et d'animation du projet. Organisme inter-municipal dédié - Les financements créés : Contrat Somme-Touraine (48M€) <p><u>Réalisations</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Véloroute Vallée de Somme (VVS) réalisée à 90% (en totale en 2021) : Hite structure l'itinérance à l'échelle de l'Eurorégion : Boucle Sud (V30) ou le N V4 (véloroute de l'Europe centrale) et P V3 (véloroute des péloins) - 6 Maisons de la vallée (maisons éducatives réhabilitées) - 38 ber vélières (Victoria l'usage en 2016) - Parcours de randonnée, canoë, halles nautiques... - 7 sites FNS aménagés (gestion Carsons et rive) - Jalonnement : asphaltement pour visibilité de la destination - Événementiel emblématique : « Les Rendez-Vous du Fleuve » (F. Régnier) 	<p>+</p> <ul style="list-style-type: none"> - 120% de fréquentation par an (fréquentatif ou plus forte à l'aval d'Amiens) - 18 000 visiteurs dans les maisons de la vallée - 10 000 visiteurs annuels dans les maisons de la vallée d'illy ou de l'arnelle - 12 000 visiteurs sur sentiers autour du Surlana - Livenessation de l'offre nautique avec maintien de l'offre nautique - 80% usage local (majoritairement péloin) dans un rayon de 15km - Essage d'un espace privatif du chemin de halage (avec usages de classe et de pêche) à un "espace public" - Suapte un serment de herité - Destination fluviale et cyclable - Mobilisation des EPCI accordé à la l'initiative VVS 	<p>-</p> <ul style="list-style-type: none"> - Investissements jugés coûteux (forte retour sur investissement et modèles économiques fragiles pour les Maisons de la Vallée) - Départ de l'ouvrage (en 2014 ?) - Une clientèle touristique peu présente : manque de services - Une disparité géographique : l'arnelle de Carbis est peu fréquenté 	<p>Attentes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser un collectif de travail à la fois interne et externe autour d'une vision partagée et portée politiquement - Développer un programme de travail et une gouvernance adaptée
<p>François DURY Agence fluviale</p> <p>2003 : transfert du conseil de l'aval au Département en sur 208 km de réseau hydrographique et 120km de zone navigable. Domaine qui comprend des fossés, des berges de rivières naturelles, canal, maisons de usidres dont certains sont loués, d'autres réhabilités en MV ou en état d'impéritie déshérence</p>	<p>2003 : transfert du conseil de l'aval au Département en sur 208 km de réseau hydrographique et 120km de zone navigable. Domaine qui comprend des fossés, des berges de rivières naturelles, canal, maisons de usidres dont certains sont loués, d'autres réhabilités en MV ou en état d'impéritie déshérence</p>	<p>Le département a investi par le fleuve d'Est en Ouest avec un seul gestionnaire</p> <p>Bon niveau d'équipement (enquêtes auprès des plaisanciers et des usagers de la vallée en 2017)</p> <p>Offre plaisance : 2 bateaux passagers à Amiens, 1 bateau gîte à Surl-Waléry, 1 bateau chambre d'hôtes / atelier de moulinerie qui sera bientôt installé dans un second bateau, 1 bateau habitable en location (long), 2 bateaux hôtel avec pilote (Amiens et Est), 16 bateaux éducatifs sur 8 sites de locations, 1 bateau restaurant à Amiens, 1 bateau croisière, 1 bateau musée</p> <p>Accès des bateaux : Et par jour pendant 7 mois (selon à la demande) et une escale 7j/7</p> <p>Restauration patrimoniale arboré : remplacement de 7 000 peupliers par des essences variées</p> <ul style="list-style-type: none"> - Niveau d'entretien côté avec un plan de gestion (niveau d'entretien raisonnable) - L'impact du volume de déchets par l'instauration de papiers à déchets 	<p>Le fréquentatif est mitigée (700 bateaux soit 10 000 plaisanciers d'ouvrages sur une saison) en 2017 et 2018 non localisée depuis deux ans par la présence de CCC</p> <p>Beaucoup de demandes de projets en études sur manque d'équipements des halles (exemple : port d'Avil non raccordé au eau électrique et secteur peu aménagé)</p> <p>Carbis et Cappy, Surl-Waléry où EPCI amènent les réseaux et prennent la gestion</p> <p>Maintien du niveau de services ? Vite sur de l'acquis à entretenir.</p> <p>Ces mesures de la vallée pour maintenir de l'équilibre écologique en luttant contre les EEE (myriophylle) avec les subventions de l'Agence de l'Eau et de l'FFCPR</p> <p>Mallage manquant à l'échelle du petit gabarit : secteur d'une vingtaine de km entre Surl-Simons - Ciffry / Hilly à passer par Canal du Nord)</p>	<p>Favoriser les liens entre le Bois et son Terroir (F. Régnier, Saint-Vallery ... spot de la maison Éclairière à la chambre entre les chemins fluvial et maritime)</p> <p>Favoriser les liens entre le fleuve et la vallée lors des sections rectilignes (Montbères avec Public Somme, Abbeville...); boucles dynamiser à vive d'eau avec un habitat privé de transition au centre du Département (Amiens ?)</p> <p>Améliorer les conditions d'accueil des parcours de projet : Partenariats systémiques avec EPCI ou l'équipement seuls ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Titularité du territoire vers le majeur via ce ma son de usidres ouler contre la canalisation
<p>David RAUSCENT Communication Cabinet</p>	<p>"Géométrie des lieux, le sang, le réseau d'élite de mon pays" Michel Serres</p> <p>La Somme des l'épine dorsale du territoire avec ses affluents : la composent l'ossature géographique, économique, touristique du Département</p> <p>GPSV 1 : Axe majeur d'attractivité économique et exogène insuffisamment créés...</p> <p>Des interrogations ?</p> <p>Y'a-t-il une stratégie de communication entre 130 et Somme-Touraine ? La signalétique est-elle efficace partout ? Est-ce qu'on suffisamment accoché le reste du territoire ?</p>			

<p>Franck KOSTRZEWA Environnement</p>	<p>GPSV 1 15 000 ans premiers dépôts de boue sur un substrat calcaire (burbiers alcalins) Vallée façonnée par différents usages : chaussée barrage au Moyen Age, utilisation de courbage, canalisation du fleuve, coupe de riveaux et pratiques d'activités traditionnelles (pêche, chasse) Evolution des usages et des paysages : des usages qui se sont perpétués (chasse, pêche) et de nouveaux (sport de nature...) Distanciation des habitants par rapport à la vallée durant le XXe siècle Changement de paradigme émergeant des les années 1970 : Développement massif dans la préservation, gestion et valorisation (création des zones de protection)</p>	<p>7 700 ha propriété du Département, préservés et valorisés avec des plans de gestion (étang de la Barette, Long, Samara...) - Activités pérennisées en zones humides (étangs) RAMSAI Label obtenu en 2017 sur 13 000 ha de Ham à Abbeville et 100 communes en complément du RAMSAI de Baie de Somme (30 ans) Imposé une responsabilité sur révolution du labo tous les 5 ans l'équivalent est incontournable : se doit de réaliser un plan de gestion intégrateur / gouvernance à l'échelle du site en lien avec tous les acteurs : Coopération, usagers, services de l'Etat, projets pilotes Extension du périmètre vers l'Aisne (Saint Quentin) - 1er fleuve RAMSAI de la source à l'embouchure ? Retourer l'anglais à des programmes de financement Agence de l'eau, ILE, ILEUR - Offrir la possibilité d'agir sur un territoire</p>	<p>Mémoires 1- Envasement de la vallée de 1 à 12 cm 2- Trasson fondère : HLL et usages récréatifs 3- Variation du niveau de l'eau : minéralisateur de sables, eutrophisation renforcée, réajustement des eaux, augmentation de la dynamique de boisement... 4- Espèces exotiques : L'envasement (HLL) dans un milieu est perturbé, plus il est vulnérable... 5- Déclassement climatique : augmentation des menaces par des vagues moyennes de crues d'eau qui vont baisser de 25 à 40% ; l'augmentation des températures de 1 à 2°C ; une mise en culture du rayonnement solaire de 15% avec ces conséquences sur l'eutrophisation en particulier 6- Sur fréquentation : canaliser le public, réorienter les flux</p>	<p>Attentes Quelques réponses 1- intégrer l'entretien du bassin versant : circuler sur des éléments 2- Zones de protection 3- Aménagements écologiques (lien) contre l'eutrophication Des attentes : - Trop peu des synergies RAMSAR/GPSV avec des sites pilotes ENS ; la place des usages dans les ENS ? quel message est proposé ? - Convoisances à trouver entre l'entretien et les activités écotouristiques associées JNESCO Man & Inscrite - CIVIVI (humains) et RAMSAR (biosphère) LCC : tertie en baie de Somme mais à l'époque (LUN 2000) avait considérablement élargi le périmètre (trop étroit...) Le Parc des lacs situées est devenu le Parc Littoral Marin</p>
<p>Françoise BERGEEZ Somme Tourisme</p>	<p>Bilan des actions de communication : 2018 : semaine de la rivière graphique Vélocrout : 2500 exemplaires - Guide fleuve - Participation à plus cours selon ; événements avec Beauval - Site dédié en 2017 puis site unique depuis 2018 rubrique qui détaille tous les tronçons de la vélocrout Facebook : 10700 fans (presque tous de demandes autour l'eau de la Somme) - Appi mobile dédiée en 2018 mais peu téléchargée (utilisée : repi sur une appli nationale CIVIVI) - Belle alliance avec Courmer - Azent le - France Fleuve - 2019 : accueil de bénévoles - Acc des pros (hébergeurs, gestionnaires...) via des clubs cours (des automodalité) - Acc recherche d'opérateurs via des AMI (acc communication)</p>	<p>Année de la société Beauvais et création : l'ensemble de l'hébergement et de la restauration à l'extérieur du bateau 1 à 1,5 millions d'€ de retombées économiques directes sur 24 semaines d'exploitation Brochure 2019 : 21 semaines déjà réservées - Fair Trip : les 4 et 504 (40 jours coéquipiers britanniques...) - Recherche d'opérateurs. Somme tourisme identifie comme une porte d'entrée</p>	<p>Frans : Mélés Entre le Nord de Paris &</p>	<p>Converger vers un objectif commun pour l'avenir stratégique - Tourisme fondé sur le respect à l'accueil et pas seulement l'attrait</p>
<p>Alain PETITJEAN DGA Equipement</p>	<p>Lien entre la collectivité et son fleuve : - XIXe : voie d'eau aménagée pour le transport de marchandises. Une vocation qui a disparu progressivement (maisonnement...) - 80s : première concession. Région l'hardie : investissent dans les années 80 de remise en état des écluses - 2001 : date des investissements - 2006 : Loi Responsabilités locales : Département qui était concessionnaire de la Région a demandé d'intégrer les équipes d'exploitation dans les services de la collectivité = transfert agence fluviale et manège dans CLERU</p>	<p>Une infrastructure fluviale en bon état, bien équipée, d'usage, partagée, favorisant la présence des batages (enjeu d'un fleuve canalisé que l'on tend des bords d'eau grâce à des batages et on même temps ils ne peuvent empêcher les manœuvres des bateaux en cours de construction : ouvrage en béton ou même artificielle à Pont-Rémy - Destination de navigation intérieure appréciée - Capacité à monter les projets sans interférences avec un tiers... Pas d'inertie Gâsine (VNF) et les lourdeurs induites - Présence d'opérateurs aux différents clubs : acteurs locaux de la démarche des canaux VNF (accueil, patrimoine...) - Réappropriation par habitants du halage et du traine : identifier , projet de développement local</p>	<p>Lié à (sans absence?) de notoriété, la vallée de la Somme ne s'est pas de représentat en intellectuelles - Les campagnes de dragage pour lutter contre le myriophyte : navigation a été possible en 2018 (en comparaison de 2017) - Absence de joueurs de bateaux habitables d'emergence européenne - Section amont (jonction du Canal du Nord/Canal de Saint-Quentin (Bain Simon/Dflow) : VNF a fermé en 2013 cette section... - Destination fluviale qui a permis son attractivité - Travaux réalisés en 2022 - 13M€ de travaux de remise en état</p>	<p>Clarifier le détail de notoriété. Donner des réponses claires pour faire de la vallée de la Somme une destination tourist que d'envergure européenne (modèle de la Baie de la Somme avec canaux multimodaux et opérateurs Pêche et Vacances) Grand absent de développement : Amiens et sa métropole. Le poids économique et touristique considérable que celui de la Baie de Somme mais elle ne s'est pas mise en mouvement de la manière où elle devrait... Un des grands enjeux : faire prendre à Amiens Métropole ce qu'elle est un diffuseur aussi bien vers l'Ouest que vers l'Est... (absence de port... Amiens doit être le HLL)</p>

Annexe 5 :

Extrait du guide « *Slow Train* » paru en avril 2019 de Juliette Laboronne



ÉDITION

Echappée ferroviaire lente jusqu'en baie de Somme

C'est dans un train Corail que la journaliste Juliette Laboronne a eu l'idée de son livre sur le « Slow Train », clin d'œil à Jack Kerouac et

au mouvement « slow » (food, cities, etc.) vantant le pas de côté à l'égard de la société hyperactive et consumériste contemporaine. Bref, elle propose dans son petit livre qui vient de paraître aux éditions Arthaud « 30 échappées ferroviaires pour citadins et mal de nature ». Et la première d'entre elle emmène... jusqu'en baie de Somme ! De Paris à Noyelles-sur-Mer. Deux pages de récit impressionniste et personnel pour conter 2 heures de trajet entre la Gare du Nord et la baie, assorti d'un mini-guide des lieux à voir (d'Amiens à Etaples en passant par Abbeville et Rue) et un court rappel historique, assorti d'une évocation, bien sûr, du « Petit train de la baie de Somme ». C'est la seule balade (et ligne ferroviaire) picarde, voire même des Hauts-de-France, évoquée dans le livre. Mais cela reste la première de la liste.

PARIS NORD → NOYELLES-SUR-MER

La baie de Somme, destination éco-mobilité



JAMAIS SANS MON VÉLO
SOS BOL D'AIR

À deux heures de Paris, une escapade régénérante au royaume de la petite reine, dans un cadre sauvage aux couleurs magiques.

CARNET DE RAIL

Gare du Nord, l'un de ces poussiéreux trains Corail qui circulent encore entre Paris et Boulogne se présente à quai. C'est l'une des dernières lignes de France à faire rouler ce vieux maté-

riel. Avantages : le confort et les nombreuses places assises. Inconvénients : il faut changer de locomotive à Amiens car la suite de la ligne n'est pas électrifiée, et les pannes fréquentes qui plombent la régularité. En attendant que les nouveaux trains promis ne fassent leur apparition, je dois hisser mon lourd vélo à bord : une mission qui requiert force (pour passer le marchepied) ET délicatesse (le guidon passe tout juste dans le couloir qui mène au compartiment « vélos »). Je remercie encore ici le passager anonyme qui m'a aidé dans cette tâche difficile.

Sur les conseils du contrôleur, je m'installe dans un compartiment à proximité de l'espace vélo, et comme le train n'est pas plein, je profite même d'un petit salon privé durant tout le voyage. Passé Saint-Denis et l'Clise, les premiers paysages agricoles picards apparaissent. Mais, en vérité, les passagers ont à peine le temps de plonger dans la rêverie (ou la consultation de leur smartphone) qu'Amiens est annoncé, 1 h 15 après avoir quitté Paris. Après l'arrêt obligatoire de 15 minutes « pour changer de locomotive », on repart pour Abbeville, atteint une demi-heure plus tard. L'architecture de sa gare surprend : le bâtiment, classé, arbore un style balnéaire (brique et bois).

ÇA MÉRITE LE DÉTOUR

Amiens, premier arrêt : au-delà de sa fameuse cathédrale gothique, la ville regorge de découvertes comme les hortillonnages, ces jardins flottants cultivés depuis le Moyen Âge (à visiter en barque), ou les ruelles et canaux du quartier Saint-Leu (un petit quart d'heure à pied de la gare).

À Abbeville, on enfourche son vélo (location possible) pour parcourir l'un des itinéraires balisés dont la « Traverse du Ponthieu », une véloroute campagnarde créée sur l'ancien tracé ferroviaire vers Le Tréport, conduit à l'abbaye cistercienne de Saint-Riquier (moins de 10 kilomètres). Ou l'ancien chemin de halage de la Somme vers Saint-Valéry (15 kilomètres sur terrain plat)...

laune-tourisme.com

À Noyelles-sur-Mer, après une petite demi-heure de pédalage, on est au cœur du charmant port de Saint-Valéry, dont il ne faut manquer ni les quais, ni le quartier médiéval. Les hôtels et les Bed & Breakfast, nombreux, en font un excellent point de chute pour rayonner dans toute la baie. Des vélos sont proposés à la location dans la gare, qui accueille aussi les trains du réseau des Bains de Mer.

baie.vcfreite.com

le-baie-somme.com

À Rue, le parc du Marquenterre, réputé pour l'observation de nombreux oiseaux sauvages, est à quelques kilomètres.

À Etaples-Le Touquet-Paris Plage, on saute dans le bus (ou sur son vélo) pour rejoindre le centre-ville (à 5 kilomètres). Laisser ensuite agir le charme sélect de cette station balnéaire, renommée depuis la Belle Époque pour sa forêt de pin et sa longue plage de sable fin.



Annexe 6 :

Etat de l'offre de locations fluviale et cyclable le long de la vallée

Ports de plaisance (capacité d'accueil plus importante qui accueille bateaux sur une longue durée et également des bateaux de passage. Offre complétée d'un chantier naval, d'un atelier de réparation : magasin accastillage)

Saint-Valéry-sur-Somme

Cappy

Péronne

(Ham)

Saint-Quentin

Haltes nautiques (équipement de capacité d'accueil relativement faible et offrant peu de services = accueil de passage)

Long

Amiens (Port d'Amont)

Corbie

Cappy

Embarcabères pour bateaux à passagers

-Saint-Valéry-sur-Somme: Le Commandant Charcot III et IV ; Le P'ti Charcot

-Amiens :
Le Picardie (1h à 2-3h)
Les Copains d'Abord : « Le Mayflower » ; « Junior » vers Lamotte-Brebière
Auslaug : croisières Amiens / Saint-Valéry ou Amiens-Péronne

Locations de bateaux

-Saint-Valéry-sur-Somme : Les locations du canal : de Saint-Valéry-sur-Somme / Abbeville

-Eaucourt : Planet Nautic : x bateaux électriques

-Long : Picardie Boat « Le Brosna » et deux bateaux électriques

-Ailly-sur-Somme : Planet Nautic : bateaux électriques

-Amiens : Bateaux électriques Amiens Somme Nautic (1h à 3h)
Planet Nautic : bateaux électriques

Bases nautiques

-Saint-Valéry-sur-Somme :	La Canoterie : location de canoë, de pirogues Les Locations du Canal : voile, mononautisme, pêche...
-Abbeville :	Sport Nautique Abbevillois
-Long :	Mel : location de kayak, paddle
-Picquigny :	Base nautique de Picquigny : canoë, SUP, raft
-Ailly-sur-Somme :	Office de Tourisme Nièvre et Somme : canoë gonflable
-Saint-Sauveur :	Base nautique et de loisirs
-Dreuil-les-Amiens:	Amiens Cable Park
-Argoeuvres :	Amiens Voile
-Amiens :	Ché barboteux d'Amiens : canoë, kayak
-Rivery :	Club Nautique de Rivery
-Lamotte-Brebière :	Melba : Location de canoë-kayak

Location de vélos

-Cayeux-sur-Mer :	A Bicyclette David Sport (25 vélos classiques, 4 VAE et 2 tandems) La Clapes de la Molière (Une quinzaine de vélos classiques)
-Le Hourdel :	AVoVélo (Une trentaine de vélos et 2 tandems)
-St-Valéry-sur-Somme :	Locations Cap Hornu (Une trentaine de vélos) Biclounes du mini-golf (18 vélos classiques) Noshoes shop (5 vélos classiques) La Canoterie Les locations du canal
-St-Quentin-en-Tourmont :	Marquenterre
-Le Crotoy :	Vélibaie de Somme (70 vélos classiques, 3 VAE et 1 tandem)
-Noyelles-sur-Mer :	Vélo en Baie de Somme (40 vélos adultes, 2 VAE, 2 tandems)
-Abbeville :	RAS
-Long :	Maison de la vallée (30 vélos classiques)
-Ailly-sur-Somme :	Maison de la vallée (11 vélos dont 6 VAE, une remorque)
-Amiens	Busyclette ; Vélam
-Cappy	Office du Tourisme
-Péronne	Office du Tourisme (11 VTC, 8 VTT et 3 vélos électriques)

Annexe 7 :

Extrait de l'article du Courrier Picard du 08/09/2018 concernant le refuge pour pèlerins de Tugny-et-Pont :

Le moulin de Tugny-et-Pont a enfin repris vie

Après plus de quatre ans d'effort, ce moulin reconstruit donne désormais un autre cachet au bourg.

f t G in ✉

Par Le Courrier Picard | Publié le 08/09/2018



La Somme retrouve un moulin, plus de 100 ans après la destruction du dernier.

Ouverte en 2007, entre les berges de la Somme et les étangs de Tugny-et-Pont, la Borne du pèlerin accueille indifféremment des pèlerins sur le **[chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle](http://www.chemindecompostelle.com/Itineraires/Itineraires.html)** (<http://www.chemindecompostelle.com/Itineraires/Itineraires.html>) (Espagne), et d'autres parcourant la **[voie Francigena](https://www.viefrancigene.org/fr/)** (<https://www.viefrancigene.org/fr/>), qui relie Canterbury (Angleterre) à Rome (Italie).

Depuis le début, Jean-Marc et Marie-Antoinette Noblesse, les propriétaires, aménagent le site.



Document réalisé par Amiens Aménagement

Dessins de Pierre-Henry Gomont

Tous droits réservés.

Mai 2019

